
Plan de données de référence (PDR)

(le long de la chaîne alimentaire)

Rapport sur la situation actuelle

Table des matières

Synthèse.....	7
1 Situation de départ.....	9
1.1 Contexte.....	9
1.2 Organisation du projet.....	11
1.3 Facteurs extérieurs.....	11
1.4 Parties prenantes.....	12
2 Procédure.....	13
2.1 Examen de la situation actuelle.....	13
2.1.1 Champ d'application du plan de données de référence.....	13
2.1.2 Documentation de la situation actuelle.....	14
2.2 Acquisition d'informations au niveau de l'administration fédérale.....	14
3 Systèmes inclus.....	15
3.1 Environnement des systèmes.....	15
3.1.1 Applications actuelles.....	15
3.2 Aperçu des applications incluses et des limites du système.....	29
4 Paquets de données.....	31
4.1 Paquet de données « Données personnelles ».....	33
4.1.1 Numéros d'identification personnels.....	33
4.1.2 Informations personnelles.....	34
4.1.3 Traitement et transmissions des données personnelles.....	37
4.1.4 Applications traitant des données personnelles sans interfaces.....	40
4.2 Paquet de données « Données sur les établissements ».....	42
4.2.1 Numéros d'identification des établissements.....	42
4.2.2 Informations sur les établissements.....	44
4.2.3 Traitement et transmissions des données sur les établissements.....	46
4.2.4 Applications traitant des données sur les établissements sans interfaces.....	51
4.3 Paquet de données « Données d'adresse ».....	52
4.3.1 Identifications uniques dans les données d'adresse.....	52
4.3.2 Autres informations relatives à l'adresse.....	53
4.3.3 Traitement et transmissions des données d'adresse.....	55
4.3.4 Applications traitant des données d'adresse sans interfaces.....	60
4.4 Paquet de données « Données sur les structures, y compris données géoréférencées sur les surfaces ».....	60
4.4.1 Emplois.....	61
4.4.2 Données sur les surfaces / Données géoréférencées sur les surfaces.....	61
Commune de la parcelle.....	62
Commune d'appartenance de la surface.....	62
4.4.3 Données sur les animaux.....	62
4.4.4 Traitement et transmissions des données sur les structures, y compris données géoréférencées sur les surfaces.....	63
4.5 Paquet de données « Données sur les animaux individuels ».....	66
4.5.1 Identification des animaux.....	66
4.5.2 Caractéristiques des animaux / Informations sur les animaux individuels.....	66
4.5.3 Historique des animaux.....	68
4.5.4 Transmissions de données sur les animaux individuels.....	69
4.6 Paquet de données « Données de contrôle ».....	71
4.6.1 Données de base.....	71
4.6.2 Résultats des contrôles.....	72
4.6.3 Mesures.....	73

4.6.4	Traitement et transmissions des données de contrôle	74
4.6.5	Applications sans interfaces	77
4.7	Paquet de données « Données de laboratoire »	78
4.7.1	Résultats des contrôles	79
4.7.2	Traitement et transmissions des données de laboratoire	80
4.7.3	Données de laboratoire traitées dans des applications sans interfaces	81
4.8	Paquet de données « Relations »	82
4.8.1	Traitement et transmissions des données sur les « relations »	83
4.9	Autres données spécialisées	85
5	Utilisation des paquets de données dans les applications (hors autres données spécialisées)	86
6	Annexe	88
6.1	Glossaire	88
7	Annexe I – Liste des applications traitant des données spécialisées complémentaires	90
7.1	AEV14online / Mise en adjudication électronique / KIC	90
7.2	SIPA	90
7.2.1	Paielements directs (PD) et contributions pour cultures particulières	90
FATMIN		91
7.3	Plateforme d'applications Protection des consommateurs (APVS)	91
7.4	Apinella	92
7.5	Equinella	92
7.6	bdlait/MBH100	94
7.7	Hoduflu	94
7.7.1	Flux d'engrais de ferme	94
7.8	eMapis	95
7.8.1	Informations sur les aides financières de l'OFAG	95
7.9	Base de données des engrais / Registre des produits chimiques (RPC)	95
7.9.1	Informations sur les engrais	95
7.10	Nielsen Answers et MARS II / III	96
7.10.1	Quantités et prix	96
7.11	Banque de données sur les fruits	96
7.11.1	Informations sur les surfaces de culture fruitière	96
7.12	Base suisse de données des aliments pour animaux	97
7.12.1	Informations sur les aliments pour animaux	97
7.12.2	Établissements enregistrés	97
7.12.3	Base de données des aliments pour animaux	98
7.13	Base de données nationale des ressources phytogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture	98
7.13.1	Ressources phytogénétiques	98
7.14	Index des PPh	99
7.14.1	Produits phytosanitaires (PPh)	99
7.14.2	Base de données des produits phytosanitaires	100
7.14.3	Index des produits phytosanitaires	101
7.14.4	Quantités d'application des PPh	102
7.15	Registre des titres de protection de variétés et catalogue des variétés	102
7.15.1	Application ProVar	102
7.15.2	Registre suisse des titres de protection de variétés	102
7.16	Dépouillements centralisés (DC-IAE / DC-Cta)	103
7.17	e-expérimentation animale (e-TV)	105

7.17.1	Données sur les expérimentations animales	105
7.18	Asan.....	105
7.18.1	Contrôles divers	105
7.18.2	Autorisations	106
7.19	IS ABV	106
7.19.1	Utilisation de médicaments vétérinaires	106
7.20	Fleko (nouveau)	107
7.20.1	Données sur le contrôle des viandes.....	107

Liste des illustrations

Illustration 1 – Domaines de données selon l'UPIC.....	12
Illustration 2 – Aperçu des applications (source : ADOit).....	30
Illustration 3 – Paquets de données selon le PDR	31
Illustration 4 – Traitement et transmissions des données personnelles.....	37
Illustration 5 – Traitement et transmissions des données sur les établissements	47
Illustration 6 – Traitement et transmissions des données d'adresse.....	55
Illustration 7 – Traitement et transmissions des données sur les structures	63
Illustration 8 – Traitement et transmissions des données sur les animaux individuels.....	69
Illustration 9 – Traitement et transmissions des données de contrôle	75
Illustration 10 – Traitement et transmissions des données de laboratoire	81
Illustration 11 – Traitement et transmissions des données sur les relations	83

Liste des tableaux

Tableau 1 – Liste des parties prenantes	12
Tableau 2 – Sous-systèmes Gelan	18
Tableau 3 – Liste des applications incluses	22
Tableau 4 – Projets de remplacement d'applications	28
Tableau 5 – Données personnelles – Numéros d'identification	33
Tableau 6 – Données personnelles – Informations personnelles	34
Tableau 7 – Données personnelles – Description du traitement et des transmissions des données.....	38
Tableau 8 – Applications traitant des données personnelles sans interfaces	40
Tableau 9 – Données sur les établissements – Numéros d'identification	42
Tableau 10 – Données sur les établissements – Informations sur les établissements.....	44
Tableau 11 – Données sur les établissements – Description du traitement et des transmissions des données.....	48
Tableau 12 – Applications traitant des données sur les établissements sans interfaces	51
Tableau 13 – Données d'adresse – Identifications.....	52
Tableau 14 – Données d'adresse – Autres informations	53
Tableau 15 – Données d'adresse – Description du traitement et des transmissions des données.....	56
Tableau 16 – Données d'adresse – Applications sans interfaces.....	60
Tableau 17 – Données sur les structures – Emplois	61
Tableau 18 – Données sur les structures – Données sur les surfaces	61
Tableau 19 – Données sur les structures – Données sur les animaux	62
Tableau 20 – Données sur les structures, y compris données géoréférencées sur les surfaces – Description du traitement et des transmissions des données.....	64
Tableau 21 – Données sur les animaux individuels – Identification des animaux.....	66
Tableau 22 – Données sur les animaux individuels – Caractéristiques des animaux / Informations sur les animaux individuels.....	66
Tableau 23 – Paquet de données « Données sur les animaux individuels » / Données sur les groupes – Historique des animaux.....	68

Tableau 24 – Données sur les animaux individuels – Description du traitement et des transmissions des données.....	70
Tableau 25 – Données de contrôle – Données de base.....	71
Tableau 26 – Données de contrôle – Résultats des contrôles.....	72
Tableau 27 – Données de contrôle – Mesures.....	73
Tableau 28 – Données de contrôle – Description du traitement et des transmissions des données.....	76
Tableau 29 – Applications traitant des données de contrôle sans interfaces.....	77
Tableau 30 – Paquet de données « Données de laboratoire ».....	78
Tableau 31 – Données de laboratoire – Résultats des contrôles	79
Tableau 32 – Données de laboratoire – Description du traitement et des transmissions des données.....	81
Tableau 33 – Applications traitant des données de laboratoire sans interfaces	81
Tableau 34 – Paquet de données « Relations ».....	82
Tableau 35 – Relations – Description du traitement et des transmissions des données.....	84
Tableau 36 – Utilisation des paquets de données dans les applications	86
Tableau 37 – Glossaire.....	88
Tableau 38 – AEV14online / Mise en adjudication électronique / KIC	90
Tableau 39 – SIPA – Paiements directs et contributions pour cultures particulières	90
Tableau 40 – SIPA – Autres informations technico-économiques	91
Tableau 41 – Plateforme d'applications Protection des consommateurs.....	91
Tableau 42 – Apinella	92
Tableau 43 – Equinella	92
Tableau 44 – bdlait/MBH100.....	94
Tableau 45 – Flux d'engrais de ferme	94
Tableau 46 – Base de données sur les aides financières de l'OFAG	95
Tableau 47 – Base de données des engrais	95
Tableau 48 – Nielsen Answers et MARS II / III – Quantités et prix.....	96
Tableau 49 – Base de données des fruits	97
Tableau 50 – Base de données de aliments pour animaux – Informations sur les aliments pour animaux issues de l'évaluation des fourrages grossiers.....	97
Tableau 51 – Base de données des aliments pour animaux – Établissements enregistrés..	97
Tableau 52 – Base de données des aliments pour animaux	98
Tableau 53 – Ressources phytogénétiques	98
Tableau 54 – Base de données des produits phytosanitaires	100
Tableau 55 – Index des produits phytosanitaires	101
Tableau 56 – Quantités d'application des produits phytosanitaires	102
Tableau 57 – Application Provar	102
Tableau 58 – Registre suisse des variétés.....	103
Tableau 59 – Dépouillements centralisés (DC-IAE / DC-Cta).....	103
Tableau 60 – e-TV – Données sur les expérimentations animales.....	105
Tableau 61 – Asan – Contrôles divers	105
Tableau 62 – Asan – Autorisations	106
Tableau 63 – Utilisation de médicaments vétérinaires	106
Tableau 64 – Données sur le contrôle des viandes.....	107

Historique des modifications

Version	Date	Nom ou rôle	Remarques
00-01	4 mai 2018	Alexander Weber Membre de l'équipe de base	Reprise des données du document « Phase I – Concept de base pour le traitement des données – Nouveau » du début mai 2018 et intégration dans la nouvelle structure En complément, ajout de quelques chapitres
00-02	17 mai 2018	Membres de l'équipe de base	Clôture des contributions spécialisées

Version	Date	Nom ou rôle	Remarques
00-03	18 mai 2018	Daniela Franzelli Membre de l'équipe de base	Clôture de l'assurance qualité
00-035	18 mai 2018	Daniela Franzelli Membre de l'équipe de base	Version pour envoi au groupe d'experts
00-040	6 juin 2018	Manfred Tschumi Sara Schärner	Intégration des contributions de l'atelier du 5 juin (version du 7 juin 2018)
00-045	jusqu'au 29 août 2018	Manfred Tschumi Sara Schärner	Ajout de texte et nouveaux modes d'illustrations (illustrations 4 à 11)
00-050	29 août 2018	Manfred Tschumi	Version pour prise de position à l'attn. du responsable de l'application
00-055	16 septembre 2018	Manfred Tschumi	Intégration des commentaires du RA de l'OFAG
00-060	16 septembre 2018	Manfred Tschumi	Mise en commun des documents de commentaires de l'OFAG et de l'OSAV (responsables de l'application)
00-065	17 septembre 2018 18 septembre 2018	Manfred Tschumi Sara Schärner	Intégration des commentaires des experts et clarification des points en suspens / corrections
00-070	19 septembre 2018	Manfred Tschumi	Version pour envoi aux experts externes
00-080	17 octobre 2018	Sara Schärner Manfred Tschumi	Inclusion et vérification des commentaires de l'équipe d'experts
00-085	19 octobre 2018	Manfred Tschumi	Finalisation pour le service de traduction de l'OSAV
00-090	22 novembre 2018	Manfred Tschumi	Intégration des contributions relatives aux systèmes cantonaux et des commentaires du comité de développement du 7 novembre 2018
00-095	18 janvier 2019	Manfred Tschumi	Intégration de la synthèse, nouvelle contribution sur Lawis, finalisation pour les comités de direction
01-00	19 mars 2019	Manfred Tschumi	Prise de connaissance par le comité de direction de l'OFAG (comité de direction de l'OSAV du 21 janvier 2019)

Synthèse

Motifs du projet

Le projet « Plan de données de référence » prend sa source dans le document stratégique « Poursuite de la stratégie ASA-LMK-S 2016-2020 »¹ adopté par les directions respectives de l'OSAV et de l'OFAG en 2016.

Afin de convenir aux différents acteurs qui, au niveau de la Confédération et des cantons, accomplissent une série de tâches officielles ayant trait à la chaîne alimentaire, des paiements directs aux statistiques en passant par la production animale et végétale, un réseau de (transmission de) données destiné à leur usage commun doit offrir une flexibilité technique maximale. À l'heure actuelle, les systèmes en vigueur sont disparates. Les applications centralisées² qui sont gérées par la Confédération et utilisées par les services cantonaux côtoient les systèmes qui sont en partie alimentés au moyen d'interfaces depuis des applications décentralisées³.

Afin de pouvoir mettre à profit les différentes solutions tout en garantissant la flexibilité, il faut un système de gestion des données fondé sur des principes communs, dans lequel les aspects décisifs sont régis avec précision et les autres peuvent être organisés librement.

Dans le sillage de ces réflexions, l'OSAV et l'OFAG ont démarré conjointement en 2017 le projet « Plan de données de référence le long de la chaîne alimentaire ».

Limites du système et objectifs

Seules les données de droit public existant le long de la chaîne alimentaire sont prises en considération. Ce faisant, les données concernant les mêmes informations ne doivent pas être recueillies, saisies et conservées à plusieurs reprises ou dans de multiples applications dont les structures sont incompatibles.

Les objectifs du projet sont décrits dans les termes suivants :

- I. Le plan de données de référence définit dans son champ d'application les contenus de données disponibles a minima (ensembles de données) pour plusieurs applications.
- II. Le plan de données de référence prescrit les transmissions de données pour les ensembles de données.
- III. Le plan de données de référence définit quelle organisation peut saisir et/ou modifier quels ensembles de données.
- IV. Le plan de données de référence est contraignant pour les autorités.

Organisation et procédure choisie

Le projet est réalisé au titre d'un mandat transversal délivré par l'OFAG et l'OSAV.

Une petite équipe de projet, constituée de collaborateurs de l'OFAG et de l'OSAV, avec la participation de l'OFS, est assistée par une équipe d'experts. L'équipe d'experts (10 personnes) est composée de représentants des autorités cantonales chargées de l'application du droit tout au long de la chaîne alimentaire et complétée par Identitas AG. Elle soutient l'équipe de projet dans le cadre d'ateliers ou au travers d'analyses de documents.

L'ensemble des travaux sont scindés en trois grandes étapes :

- Étape 1 : Bilan et documentation de la situation actuelle
- Étape 2 : Définition de la situation finale à atteindre (plan de données de référence)
- Étape 3 : Proposition de procédure pour la réalisation de la situation finale (concept de mise en œuvre du plan de données de référence)

¹ [Document stratégique ASA V 1-0 20160310](#)

² Les applications centralisées sont, par exemple, la banque de données sur le trafic des animaux, Asan, Acontrol, le REE et le registre IDE, le SIPA ou encore Hoduflu.

³ Les applications décentralisées, du point de vue de la Confédération, sont les cinq systèmes cantonaux Acorda, Agricola, Gelan, Lawis ou le système du canton du Valais.

Le présent document reflète les résultats du travail mené à l'étape 1 pour décrire la situation actuelle.

Dans un examen préliminaire, les applications de l'OFAG, de l'OSAV et de l'OFS pertinentes pour dresser le bilan de la situation actuelle, ainsi que les parties tierces mandatées, ont été identifiées. Plus de 30 applications ont été incluses pour approfondir davantage les connaissances. Les responsables des applications ont été interrogés sur les contenus des données, les sources des données, les transmissions de données, les bases légales et les problèmes éventuels.

Eu égard à l'ampleur du travail qu'a révélée cette expérience, il a été renoncé à récolter des informations similaires pour les systèmes cantonaux. Pour l'essentiel, les contenus pertinents de ces données sont connus et les informations qui alimentent les systèmes fédéraux importants proviennent de ces systèmes cantonaux. Ce document expose malgré tout brièvement l'étendue des fonctions de ces systèmes. Les clarifications de détail requises sont ajoutées au cas par cas.

Résultats de l'étape 1⁴ :

Le traitement des résultats de l'enquête sur les différentes applications a abouti à un aperçu de ces applications, y compris de leurs transmissions de données, sous la forme d'un tableau et d'un graphique (tableau 3 et illustration 2).

Afin de faciliter la compréhension, ainsi que d'assurer que la représentation graphique des informations existantes soit lisible, l'équipe de projet a élaboré le concept de « paquet de données ». Les paquets de données rassemblent plusieurs objets de données (contenus de données) qui sont « apparentés » concrètement les uns aux autres. Ils sont utilisés ou échangés dans leur contenu, en tout ou en partie, par un certain nombre d'applications examinées.

Neuf paquets de données au total (8+1) ont été définis, à savoir les données sur les personnes, les établissements, les adresses, les structures, les animaux individuels et les contrôles, les données de laboratoire et les relations, ainsi que les données spécialisées. Les huit premiers paquets de données contiennent globalement les informations suivantes :

- | | |
|---|--|
| - Données sur les personnes : | Numéros d'identification personnels, indications concrètes sur la personne, comme le nom ou le prénom, coordonnées, comme l'adresse e-mail ou le numéro de téléphone |
| - Données sur les établissements : | Numéros d'identification des établissements, informations d'ordre économique ou administratif sur les établissements |
| - Données d'adresse : | Indications comme la rue, le NPA, la localité, les coordonnées et la commune |
| - Données sur les structures : | Données sur la main-d'œuvre, indications sur les surfaces de culture individuelles (numériques / géoréférencées), données sur les animaux |
| - Données sur les animaux individuels : | Données sur les identifications des animaux individuels, les caractéristiques des animaux individuels et l'historique des animaux, sur la base de la banque de données sur le trafic des animaux |
| - Données de contrôle : | Données de base des contrôles comme la date, le type, le motif et la nature des contrôles, les résultats des contrôles et les mesures adoptées à la suite des contrôles |
| - Données de laboratoire : | Données sur les échantillons individuels comme la méthode d'examen utilisée, l'origine et le motif du prélèvement |

⁴ Le présent document décrit la situation actuelle. Les résultats relatifs à la situation finale souhaitée et au concept de mise en œuvre sont documentés séparément.

- Relations : Représentation des relations, par exemple, entre personnes et établissements, ou de la propriété d'animaux

Chaque paquet de données (excepté les données spécialisées) fait l'objet d'un sous-chapitre, dans lequel les contenus des données et les transmissions de données sont décrits sous forme de tableaux. Les transmissions de données entre les applications, ainsi que les parties prenantes impliquées, sont également représentées au moyen d'illustrations.

Un traitement distinct est réservé aux données spécialisées, c'est-à-dire les données spécifiques d'une application qui ne sont pas utilisées par d'autres applications, ou dans une mesure très limitée. Les applications et leurs données spécialisées sont décrites sous la forme d'un tableau succinct à l'annexe I. On peut citer, par exemple, les données sur les paiements directs et les contributions pour cultures particulières du système d'information sur la politique agricole SIPA (tableau 39), qui ne sont pas utilisées par les applications subordonnées au SIPA, ou les données de l'application APVS (plateforme d'applications Protection des consommateurs), qui n'est pas mise en réseau avec d'autres systèmes.

Les données spécialisées seront ignorées dans les travaux ultérieurs sur le plan de données de référence, car il est considéré que leur valeur ajoutée potentielle pour la standardisation et l'harmonisation n'est que marginale.

1 Situation de départ

1.1 Contexte

Afin d'exécuter leurs tâches, la Confédération et les cantons ont besoin d'une bonne base de données alimentée par tous les organes compétents dans leurs champs d'activité respectifs. Dans le domaine de la législation alimentaire et vétérinaire, ces données servent de fondement à la surveillance de la santé humaine et animale, aux évaluations des risques, à la détection précoce des épizooties, au suivi des risques dans le secteur des aliments pour animaux et des denrées alimentaires et au respect de l'obligation de documentation vis-à-vis des partenaires commerciaux et de l'Union européenne pour le bon déroulement des échanges internationaux.

Dans le domaine de la législation sur l'agriculture, les données, qui sont principalement saisies par les cantons, servent à la mise en œuvre et à l'exécution de la législation fédérale par les cantons. Elles sous-tendent en outre la prise de décision, au niveau de la Confédération, pour le développement de la politique agricole et la surveillance fédérale. Elles contribuent à assurer la transparence au sujet des ressources affectées aux paiements directs et de la planification budgétaire et financière. Elles ont également un intérêt manifeste, ou elles peuvent être mises à profit, dans le cadre de la production animale et végétale, y compris dans le secteur des substances phytosanitaires ou des aliments pour animaux, et de la certification. Les statistiques officielles sur l'agriculture sont par ailleurs compilées sur cette base.

En complément à ces finalités liées au droit fédéral, les données sont utiles aux cantons pour mettre en œuvre et exécuter le droit cantonal dans les domaines cités (alimentation, affaires vétérinaires et agriculture), mais aussi dans une multitude d'autres domaines (p. ex. protection de la nature et des eaux). Les systèmes d'informations agraires des cantons sont ainsi devenus de véritables solutions de la cyberadministration permettant de gérer intégralement l'application du droit en lien avec les exploitations agricoles et les élevages. Il dépasserait la portée du présent plan de données de référence de dresser une liste exhaustive des systèmes, des paquets de données et des transmissions de données pertinents. Les limites de ce plan s'arrêtent aux aspects de la chaîne alimentaire qui présentent un intérêt sous l'angle du droit fédéral. Il convient néanmoins de tenir compte des exigences relatives à ce plan qui s'imposent pour les cantons dans le cadre de l'exploitation de leurs systèmes.

Afin de convenir aux différents acteurs qui, au niveau de la Confédération et des cantons, accomplissent une série de tâches officielles ayant trait à la chaîne alimentaire, des paiements directs aux statistiques en passant par la production animale et végétale, un réseau de (transmission de) données destiné à leur usage commun doit offrir une flexibilité technique maximale. À l'heure actuelle, les systèmes en vigueur sont disparates. Les applications centralisées qui sont gérées par la Confédération et utilisées par les services cantonaux côtoient les banques de données centralisées qui sont en partie alimentées au moyen d'interfaces depuis des applications décentralisées.

Afin de pouvoir ménager différentes solutions et garantir la flexibilité au sein d'un système fédéraliste, il faut un système de gestion des données fondé sur des principes communs, dans lequel les aspects décisifs sont régis avec précision et les autres peuvent être organisés librement.

Un échange de données flexible peut uniquement être assuré si les exploitants et les éleveurs, ainsi que les exploitations, les sites de production et les élevages correspondants, peuvent être identifiés sans équivoque dans tous les systèmes. Cette condition est également indispensable en vue d'une traçabilité efficace des denrées alimentaires, des aliments pour animaux et des animaux.

Il doit être possible d'identifier clairement les entreprises, les exploitations, les élevages, les personnes, les denrées alimentaires et, le cas échéant, les animaux ou les plantes (et leurs producteurs) tout au long de la chaîne alimentaire. C'est la raison pour laquelle un plan de données de référence (PDR) commun doit être élaboré et mis en œuvre.

En conséquence, les services compétents actifs tout au long de la chaîne alimentaire doivent utiliser, ou à tout le moins, ajouter, dans leurs systèmes d'information les données fixes établies dans le PDR (données sur les établissements telles que le ou les numéros d'identification, l'adresse et les coordonnées ou données sur les structures telles que le nombre d'animaux de chaque espèce, les surfaces, etc.) pour les unités respectives de façon à permettre une transmission et une mise en relation fluides des données. Il convient également de déterminer qui doit collecter les données pour la première fois, les traiter ultérieurement et les actualiser et quelles interfaces doivent être mises à disposition pour leur utilisation. Soit dit en passant, les données en question relèvent du domaine du droit public, et non du droit privé.

Dans une première étape, il y a lieu de déterminer l'étendue et le contenu des données qui sont absolument nécessaires pour la chaîne alimentaire (y compris la production animale et végétale et la certification), les paiements directs et les statistiques à l'échelon de la Confédération, ainsi que de formuler une définition précise des concepts (si besoin est). Plusieurs propositions doivent en outre être élaborées pour instaurer un environnement uniforme, peu importe que les interfaces soient simplement adaptées ou que les systèmes eux-mêmes doivent être adaptés ou fusionnés.

Le mandat d'initialisation du projet comprenait les objectifs suivants :

- I. Le plan de données de référence définit dans son champ d'application les contenus de données disponibles a minima (ensembles de données) pour plusieurs applications.**
 - a. Il propose une identification univoque tout au long de la chaîne alimentaire.
 - b. Il détermine l'étendue et le contenu des données qui sont absolument nécessaires (pas de données « nice to have ») pour la chaîne alimentaire (y compris la production animale et végétale et la certification), les paiements directs et les statistiques au niveau administratif et il formule une définition précise des concepts (si besoin est).
- II. Le plan de données de référence prescrit les transmissions de données pour les ensembles de données.**

- a. Il décrit les transmissions de données au degré de détail requis.
 - b. Il expose la situation actuelle, y compris les problèmes connus.
 - c. Il décrit la situation visée, y compris la documentation des changements d'orientation qui en résultent après 2020.
- III. **Le plan de données de référence définit quelle organisation peut saisir et/ou modifier quels ensembles de données.**
- IV. **Le plan de données de référence est contraignant pour les autorités.**

1.2 Organisation du projet

Eu égard à la dimension « tout au long de la chaîne alimentaire », plusieurs offices sont impliqués.

Mandants du projet	Bernard Belk, UD Paiements directs et développement rural, OFAG Jean-Marc Chappuis, UD Systèmes de connaissances, technologies et affaires internationales, OFAG Kaspar Jörger, division Protection des animaux, OSAV
Codirection du projet	Manfred Tschumi, Secteur Systèmes d'information sur l'agriculture, OFAG Sara Schärer, Gestion des applications de la cyberadministration, OSAV
Équipe de base	Daniela Franzelli, Secteur Systèmes d'information sur l'agriculture, OFAG Gérald Ahles, Section Registre des entreprises et des établissements (REE), OFS
Équipe de base élargie	L'équipe de base élargie est constituée en majorité de représentants des services fédéraux et cantonaux. Les personnes déléguées pour en faire partie y apportent leurs connaissances spécialisées ou font appel aux compétences requises.

L'équipe de base tient une réunion de travail toutes les deux semaines à Berne.

1.3 Facteurs extérieurs

À l'échelon de la Confédération, les efforts sont en cours, sous la responsabilité de l'UPIC, pour élaborer une administration des données de registre. Les approches top-down (UPIC) et bottom-up (PDR) ont été évoquées lors de réunions communes entre représentants des deux organisations de projets. Du point de vue du PDR, les « paquets de données » définis (cf. chapitre 4) devraient se situer au même rang que les « domaines de données » (cf. illustration 1) définis par l'UPIC ou leur correspondre.

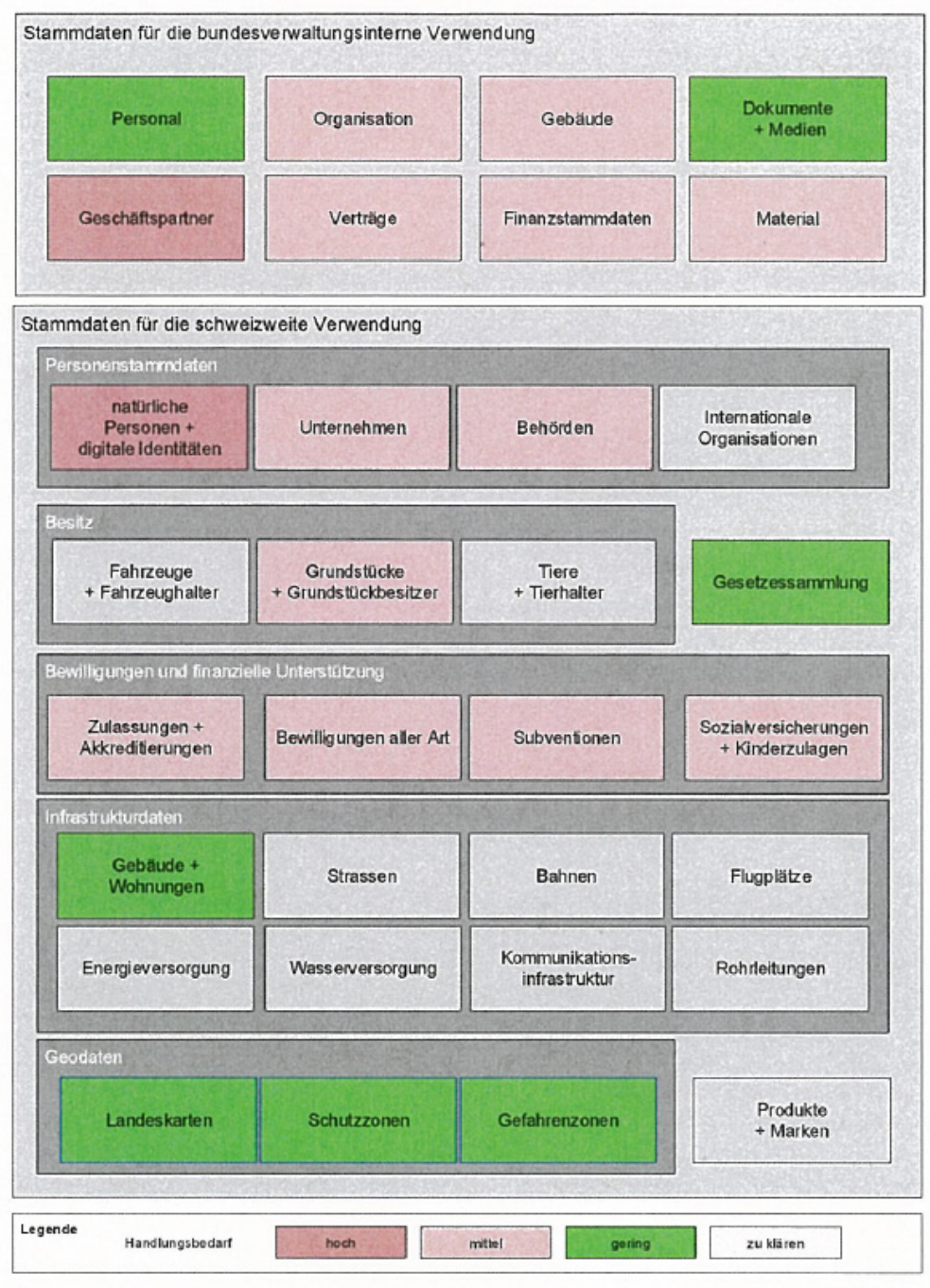


Illustration 1 – Domaines de données selon l'UPIC

1.4 Parties prenantes

Tableau 1 – Liste des parties prenantes

Organisation	Description
OFEV	L'Office fédéral de l'environnement (OFEV) ou les services cantonaux compétents ont un intérêt pour l'utilisation conjointe d'Acontrol sous la forme de points de contrôle dans le domaine de la protection des eaux.
OFSP	Office fédéral de la santé publique (OFSP), responsable du Registre des produits chimiques (RPC)
OFS	Office fédéral de la statistique (OFS), gestion des registres centraux REE et IDE

Organisation	Description
OFAG	Office fédéral de l'agriculture (OFAG), responsable des systèmes participants SIPA, Acontrol, etc.
OSAV	Office fédéral de la sécurité alimentaire et des affaires vétérinaires (OSAV), responsable des systèmes participants Asan, Acontrol, alis, etc.
Identitas AG	Responsable des systèmes participants BDTA, y compris calculateur UGB, Fleko+, Amicus, etc.
TSM	L'entreprise TSM Fiduciaire Sàrl (TSM) est responsable des systèmes de banque de données du lait (bdlait) et des aides accordées dans le secteur laitier (MBH100).
SCA	Services cantonaux de l'agriculture, responsables des systèmes d'information cantonaux sur l'agriculture.
SVét	Services vétérinaires cantonaux
Autorités cantonales d'exécution de la législation sur les denrées alimentaires	Autorités cantonales chargées de l'exécution de la législation sur les denrées alimentaires
Entreprises de la filière alimentaire	Entreprises qui fabriquent, traitent et/ou distribuent des moyens de production destinés à la production primaire, des denrées alimentaires ou des objets usuels.
Exploitant	Personne physique ou morale qui dirige une exploitation pour son propre compte et à ses propres risques. L'exploitant peut détenir des animaux.
Détenteur d'animaux de compagnie	Particuliers qui détiennent des animaux (définition dans le cadre du présent projet).
Communes	
Douane	Bureaux de douane suisses et service vétérinaire de frontière (aéroports de Genève et de Zurich).

2 Procédure

2.1 Examen de la situation actuelle

2.1.1 Champ d'application du plan de données de référence

Le PDR doit s'appliquer à l'ensemble de la chaîne alimentaire. L'accent porte toutefois sur les contenus concrets des données et les transmissions de données qui sont pertinents pour l'exécution et trouvent également une utilité dans les analyses nationales et les statistiques. Aux fins de l'examen de la situation actuelle, l'environnement existant doit être analysé et documenté systématiquement et, en particulier, les interfaces doivent être répertoriées et décrites.

Objets de données et paquets de données

Les objets de données (champs individuels des bases de données) qui sont déplacés par le biais d'interfaces doivent être définis précisément pour qu'un plan de données de référence puisse être mis en pratique. Considérant l'ampleur du travail, la priorité a été donnée aux objets qui sont gérés, traités et transmis sur la base de l'analyse de différentes applications et qui présentent donc les besoins d'harmonisation les plus aigus.

Ces objets de données ont été rassemblés dans les paquets de données suivants :

Données personnelles, données sur les établissements, données d'adresses, données sur les structures, données sur les animaux individuels, données de contrôle, données de laboratoire et relations.

Afin de représenter l'intégralité du paysage des données tout au long de la chaîne alimentaire, les objets de données résiduels ont en outre été rassemblés dans un paquet appelé « Autres données spécialisées ».

2.1.2 Documentation de la situation actuelle

L'environnement actuel des systèmes (y compris les objets de données et les interfaces) est documenté au moyen du logiciel « ADOit » de l'OSAV, qui permet de saisir les applications, les objets de données et les interfaces, ainsi que d'analyser et de visualiser les contenus saisis. Les relations peuvent en outre être enregistrées et enrichies d'informations complémentaires.

2.2 Acquisition d'informations au niveau de l'administration fédérale

Le groupe de base a rassemblé tous les éléments concernés : applications, contenus de données, bases légales et interfaces des applications existantes. Ce travail a été validé et les contenus manquants ont été complétés à l'aide d'un formulaire qui a été rempli par les responsables des applications.

Les objets de données issus des applications (résultats du questionnaire) ont ensuite été synthétisés dans un document. Cette énumération de tous les objets de données connus (champs des bases de données, etc.) relevant du champ d'application du PDR fait fonction de base pour les travaux ultérieurs.

3 Systèmes inclus

3.1 Environnement des systèmes

3.1.1 Applications actuelles

3.1.1.1 Les cinq systèmes d'information cantonaux sur l'agriculture

3.1.1.1.1 Situation de départ

En complément aux finalités liées au droit fédéral, les données recueillies par les cantons et utiles au plan de données de référence (PDR) servent aux cantons pour mettre en œuvre et exécuter le droit cantonal dans les domaines de l'alimentation, des affaires vétérinaires et de l'agriculture, mais aussi dans une multitude d'autres domaines (p. ex. protection de la nature et des eaux).

Ces données sont collectées et traitées dans le cadre des systèmes d'information cantonaux sur l'agriculture, qui sont devenus au fil des ans de véritables solutions de la cyberadministration. Pour les services des cantons chargés de l'agriculture, ces données permettent essentiellement une gestion intégrée de l'application du droit en lien avec les exploitations agricoles et les élevages.

Il dépasserait la portée du présent plan de données de référence de dresser une liste exhaustive des systèmes, des paquets de données et des transmissions de données pertinents. Les limites de ce plan s'arrêtent aux aspects de la chaîne alimentaire qui présentent un intérêt sous l'angle du droit fédéral.

Il convient néanmoins de tenir compte des exigences relatives à ce plan qui s'imposent pour les cantons dans le cadre de l'exploitation de leurs systèmes. Les cinq systèmes d'information cantonaux sur l'agriculture sont présentés brièvement ci-après dans cette perspective.

3.1.1.1.2 Système d'information ACORDA

Généralités

Les cantons de Vaud, Neuchâtel, Genève et du Jura collaborent depuis de nombreuses années avec le secteur informatique d'Agridea dédié à la gestion des données agricoles (par le passé centre de calcul du SRVA). Les primes de culture étaient déjà calculées à l'époque. Les cantons assument l'intégralité des coûts liés à l'application selon une clef de répartition liée sur le nombre d'exploitations et les montants versés.

La saisie du recensement des données agricoles par Internet a débuté, pour le canton du Jura, dès l'année 2003.

Le système fonctionne actuellement sur une base de données Microsoft SQL server, précédemment sur une base Oracle.

Les contributions versées en 2017 pour les 4 cantons s'élevaient à 488'748'475 frs. Le Fichier adresse comprend environ 5000 exploitations avec des paiements directs et de 5400 unités d'élevage non commercial.

Mode de fonctionnement du Groupe Acorda

Le système Acorda est composé d'un groupe décisionnel composé des Chefs de service des cantons concernés. Le fonctionnement et le développement sont assurés par un groupe utilisateur qui comprend les responsables des paiements directs dans les cantons, du Chef de projet et des programmeurs selon les sujets traités.

Structure des bases de données

Le système Acorda est basé sur :

- Un site web utilisé par les exploitants et atteignable par AGATE
- Un site web utilisé par les administrateurs cantonaux
- Un site web de formation pour les écoles d'agriculture et la formation continue

- Deux sites web de test pour les exploitants et les administrateurs
- BI (Business Intelligence) Report Builder

Depuis 2018, suite à un audit de sécurité, les données et l'application sont hébergées dans un DataCenter situé dans le canton du Jura.

Applications liées aux système Acorda .

- **Applications directement liées aux données fédérales :**
 - o Recensement des données de structure paiements directs exploitations statistiques
 - o Géo référencement, transfert des données Interlis
 - o Calcul des paiements directs (utilisation du BBS)
 - o Versement des paiements directs
 - o Transfert des données SIPA
 - o Gestion BDTA mise à jour des numéros et des espèces
 - o Mise à jour des numéros UID et BUR avec l'OFS
 - o Obst (en cours d'élaboration)
- **Applications annexes liées à Acorda :**
 - o Gestion des projets 77 a
 - o ApiNote, application pour la gestion des ruchers
 - o Contrôle de la vendange (en cours d'analyse du cahier des charges)
 - o AcordaControle (en phase test) pour la gestion des contrôles par les organisations de contrôle cantonales ainsi que les transferts dans Acontrol
 - o Application pour la gestion des crédits agricoles (Jura)
 - o Carnet des champs dans Acorda (en phase de test)
 - o Création des fiches PER 1 et 2
 - o Gestion des contributions liées à la protection de la nature (LPN)
 - o Application pour les vétérinaires et la perception de caisse des épizooties

Utilisation par les exploitants

Les exploitants accèdent par le site AGATE. Ils peuvent effectuer les recensements des structures et géographiques des parcelles. Toutes les cultures sont géo-référencées. Le Site Acorda permettra pour l'année 2019 de remplir le carnet des champs, de générer les fiches PER 1 et 2 pour le respect des prestations écologiques requises.

L'exploitant a accès à toutes ses données de recensement l'année en cours et les années précédentes. Il a la possibilité d'exporter sous forme géographique toutes ses parcelles au format .shp. ou pdf.

Il a également la possibilité de gérer les mesures des programmes 77 et les apiculteurs leurs ruchers. Les données du formulaire B2 sont accessibles à l'exploitant.

Les exploitations de type 15 (exploitation de type non commercial) peuvent également saisir leurs données sur Acorda.

3.1.1.1.3 Agricola

Depuis environ 20 ans, les cantons d'Argovie, d'Appenzell Rhodes-Extérieures, d'Appenzell Rhodes-Intérieures, de Glaris, des Grisons, de Nidwald, d'Obwald, de Schwyz, de Saint-Gall, du Tessin, d'Uri et de Zurich exécutent le droit administratif fédéral, et en partie, d'autres domaines du droit fédéral et cantonal, au moyen de la solution informatique « Agricola ».

La solution Agricola inclut les quatre logiciels « Agribrowser » pour la gestion des données, « Agriportal » pour la saisie des données par les exploitants, « mobcontrol », sous forme d'application, pour la saisie des résultats de contrôles sur le terrain et « agriGIS » pour la saisie de données sur les surfaces.

En complément, plusieurs modules adaptés aux besoins cantonaux sont disponibles, notamment sur la protection de la nature, la qualité des paysages, les programmes de gestion des ressources ou la protection des eaux.

Dans le cadre de la cyberadministration, Agricola joue un rôle dans les paiements directs, mais aussi dans d'autres domaines, tels que l'amélioration des structures, le droit foncier et le droit du bail à ferme, la protection de la nature et les affaires vétérinaires. Dès 2020, les données seront en outre recueillies par le biais du système d'information agricole Agricola et non plus d'obst.ch. Plus de 21 000 exploitants se servent d'Agricola pour saisir les données pertinentes sur l'exécution des prescriptions agricoles. De plus, quelque 1 000 utilisateurs internes et externes aux cantons (p. ex. responsables communaux et dirigeants de services en charge de la culture des champs) utilisent Agricola. Cet outil garantit une application du droit pouvant résister à un recours, ainsi qu'un traitement de flux financiers d'une valeur de 1,03 milliard de francs dans le respect des exigences de la révision comptable. Il comprend par ailleurs un système indépendant de calcul des subventions.

Les processus inclus dans Agricola sont notamment la gestion des données numériques et géographiques (y compris la vérification de la plausibilité et la correction), le régime de paiement, y compris le contrôle financier, les contrôles (coordination des contrôles et contrôles concrets) et les prestations pour les tiers.

Les directives stratégiques relatives au développement d'Agricola sont élaborées par l'assemblée générale constituée des chefs d'office des 12 cantons participants. La société Labcom AG, qui a son siège à Herisau, AR, gère l'application informatique « Agricola », réalise le développement technique et assure un support aux utilisateurs d'Agricola.

3.1.1.1.4 Système d'information agricole Gelan

Système d'information agricole Gelan

Le système d'information agricole Gelan est utilisé depuis 1999 dans les cantons de Berne, de Fribourg et de Soleure. Il a été étendu pour intégrer actuellement près de 20 modules (cf. tableau des sous-systèmes Gelan), et la saisie des données sur les surfaces et les localisations se fait par le biais d'un système d'information géographique (SIG) intégré. Hormis les paiements directs, GELAN prend en charge les domaines d'application suivants, entre autres : améliorations structurelles, projets de gestion des ressources, protection de la nature, protection des animaux, législation sur les épizooties, protection des eaux, contrôles, etc.

Gelan met à la disposition des agriculteurs et de l'administration une plateforme cyberadministrative pour la mise en œuvre de la politique agricole. Quelque 32 000 exploitants utilisent Gelan, avec le soutien de 520 utilisateurs d'exploitation externes, pour la majeure partie de leurs communications avec les autorités. Au sein des administrations cantonales, 480 utilisateurs effectuent, au moyen de Gelan, des travaux de mise en œuvre de la politique agricole pouvant donner lieu à des recours. En outre, la gestion intégrée de flux financiers complexes d'un montant annuel d'un milliard de francs est assurée de manière à satisfaire aux exigences de la révision comptable.

Mise en œuvre de la politique agricole via Gelan

Une grande partie de l'exécution de la législation sur l'agriculture ainsi que d'autres domaines juridiques tels la protection de la nature ou la législation sur les épizooties se fait au moyen du système d'information agricole Gelan.

Différents services cantonaux et fédéraux acquièrent et traitent des données, qui en conjonction avec l'identification des établissements, forment la base de l'application du droit. Les agriculteurs, les exploitants d'alpages, les apiculteurs, les détenteurs d'animaux et d'autres

clients saisissent chaque année par Internet les données numériques et géométriques requises. Celles-ci sont soumises à un contrôle de plausibilité effectué par les services administratifs compétents, traitées, puis vérifiées dans le cadre de contrôles coordonnés par le canton et assignés aux organisations de contrôle. Ces dernières, qui travaillent également sur Gelan, saisissent les résultats des contrôles directement dans le système, sur place par le biais d'une tablette. En s'appuyant sur les manquements constatés, l'administration traite les résultats des contrôles avant que les contributions, taxes et imputations soient calculées dans Gelan, puis notifiées aux clients. La gestion des flux financiers via Gelan permet, par exemple, de verser à une agricultrice, par le biais de la même notification et au même jour de valeur, des paiements directs ainsi que des contributions à la protection de la nature et pour un projet régional de gestion des ressources. De plus, si l'agricultrice l'autorise, d'éventuelles contributions à la Caisse des épizooties, le remboursement d'emprunts, les coûts des contrôles et de possibles contributions à des associations peuvent aussi être prélevés à la même occasion.

Les données traitées dans le cadre de l'application du droit agraire Gelan présentent une actualité et une qualité d'un niveau exceptionnel.

Gelan ICT

Le système d'information agricole Gelan est exploité sur mandat des offices de l'agriculture des cantons de Berne, de Fribourg et de Soleure. Au sein du comité pour la stratégie globale de Gelan, les chefs de ces trois offices formulent des directives stratégiques. Les spécialistes du domaine Gelan ICT gèrent l'infrastructure, assurent la production et réalisent les projets de développement du système. Le portefeuille de la branche Gelan ICT comprend non seulement l'exploitation de l'application Gelan, mais aussi les services complets d'exécution du droit dont elle constitue le fondement.

Sur le plan organisationnel, le domaine Gelan ICT est affilié au Service des paiements directs (SPD) de l'Office de l'agriculture et de la nature du canton de Berne (OAN). Le Service Center du SPD assure, entre autres, l'assistance technique pour les utilisateurs de GELAN des trois cantons.

Tableau 2 – Sous-systèmes Gelan

Info	Mise à disposition d'informations et de documents aux utilisateurs.
Gestion des personnes	Tenue des données sur les personnes et les formes de communautés, des coordonnées et des informations de paiement.
Reconnaissance des établissements	Tenue et représentation des établissements et formes d'exploitations dans le respect de l'ordonnance.
Paiements directs (SPD et OCCP)	Exécution des mesures conformément aux ordonnances fédérales.
Projets cantonaux de gestion des ressources	Le projet bernois de protection des plantes soutient la participation des exploitations agricoles à différentes mesures, sur tout le territoire du canton, pour réduire l'utilisation de PPh. L'accent est mis sur la culture des champs et les cultures spéciales, telles que les fruits et la vigne.
Vignobles AOC	Vignobles AOC soutient les secteurs dans l'autorisation de nouvelles surfaces viticoles, dans l'actualisation du cadastre viticole et du registre des variétés viticoles auprès de chaque exploitant, ainsi que dans la délivrance des passeports viticoles.
Épizooties touchant les abeilles	Grâce à la saisie géographique des ruchers, il est possible de délimiter des périmètres pour la lutte contre les épizooties et d'informer les établissements concernés.

Contrôles	Ce module permet la planification et la réalisation de contrôles officiels et privés, ainsi que la saisie des résultats de ces contrôles et des dépenses y afférentes. Les points à contrôler sont définis individuellement pour chaque établissement (de façon dynamique), et les résultats et les coûts des contrôles sont publiés.
Amélioration des structures	La Confédération et les cantons allouent des aides à l'investissement pour faciliter les adaptations structurelles à l'évolution constante des conditions-cadres dans l'agriculture.
Nature	Les subventions prévues par ce module compensent les prestations particulières réalisées en faveur de la préservation et de la promotion de la diversité des espèces et des habitats. Elles incluent des prestations versées pour les biotopes protégés conformément à la loi fédérale sur la protection de la nature et du paysage (LPN).
Protection des eaux	Plus disponible depuis 2019.
Comptabilité manuelle	Des opérations comptables peuvent être saisies et enregistrées manuellement. Ces inscriptions sont traitées dans le système financier par le biais d'une interface et au moyen d'un batch, ce qui déclenche une facture ou un paiement à la personne sélectionnée. Les inscriptions peuvent être consultées et traitées par liste.
Relevés	Soutien à la collecte de données en ligne pour la mise en œuvre de la politique agricole conformément à la loi sur l'agriculture, contrôle de plausibilité et actualisation des données par les secteurs.
Système financier	Gestion des flux financiers (paiements et créances) et relevé transparent de tous les flux pécuniaires. Fondement des versements et des encaissements pour tous les modules.
Fonds FormaPro	Le fonds de la formation professionnelle de l'OrTra AgriAliForm promeut la formation professionnelle dans l'ensemble de la Suisse. La formation correspond à la formation professionnelle initiale de deux et de trois ans, la formation professionnelle supérieure, ainsi que la formation continue du champ professionnel de l'agriculture et de ses professions.
Calcul / Notification	Calcul des différentes mesures et notification aux exploitants.
Contrôle de vendange	Saisie du raisin pour les encaveurs.
Évaluation	Extraits de données adaptés aux différentes catégories d'utilisateurs.
Protection des sols	Application du droit sur les nitrates et l'érosion.

3.1.1.1.5 Système d'information sur l'agriculture Lawis

Lawis est l'application intégrée commune aux différents domaines du système d'information agricole à destination des administrations cantonales, qui comprend une base de données. Son exploitant est la société SOFTEC AG à Steinhausen. Lawis est conçue à la manière d'une solution web, qui est hébergée auprès de SOFTEC AG. Par conséquent, les clients ne doivent procéder à aucune installation dans leur réseau et les actualisations du système sont déployées de façon centralisée.

Lawis est utilisée comme application centrale pour le domaine de l'agriculture dans les cantons de Bâle-Campagne, Lucerne, Schaffhouse, Thurgovie et Zoug, ainsi que dans la Principauté du Liechtenstein. Les cantons souscrivent une licence correspondante et sont organisés au sein de l'alliance Lawis. L'application couvre les thèmes suivants :

- Agriculture et paiements directs (y compris identification des établissements, gestion des adresses, art. 77a)
- Amélioration des structures, avec gestion des demandes/projets et planification budgétaire
- Protection de la nature
- Cultures spéciales
- Constructions rurales et protection des eaux dans l'agriculture
- Paiements et imputations cantonales (p. ex. fonds des épizooties)
- Contrats
- Programmes cantonaux
- Aides à la publication de données
- Interfaces B2B (harmonisation IDE/REE, données du SIPA, etc.).
- Qualité des paysages
- Obst.ch
- Collecte de données auprès des détenteurs d'animaux non commerciaux
- Système global de reporting et de contrôles (y compris application mobile pour tablette « Moka » pouvant fonctionner hors ligne).

En complément aux données numériques, des données SIG sont également saisies directement par les agriculteurs/les exploitants. Les bases du SIG (« layers ») peuvent être traitées directement dans Lawis et analysées plus en détail au moyen de découpages. Lawis recourt à cette fin à l'extension flexible « SIG swiss + », qui peut être utilisée dans l'ensemble des modules et autres applications spécialisées.

Les prestataires peuvent saisir les données sur la base des processus et des tâches en ligne, dans le navigateur, ou hors ligne, au moyen d'une tablette. Après le traitement et le contrôle des données, les données de versement sont préparées pour les montants des paiements directs, ainsi que les transmissions des données connexes aux autorités fédérales.

À travers le service de calcul des contributions (SCC) de la Confédération, Lawis crée le socle requis pour un contrôle efficace des transmissions de données. Des droits d'accès individuels concernant les masques d'écran, les processus, les fonctions ou les documents peuvent être attribués à chaque catégorie d'utilisateurs dans le cadre de la gestion globale des droits.

Lawis comprend les modules suivants :

- | | |
|----------------------|---------------------------------|
| – Établissement | ⇒ Ensembles de données |
| – Personne | ⇒ Jeux de données |
| – Contrat | ⇒ Jeux de données |
| – Parcelle LAGIS | ⇒ Jeux de données |
| – Registre foncier | ⇒ Jeux de données |
| – Projet | ⇒ Jeux de données |
| – Demande | ⇒ Jeux de données |
| – Gestion budgétaire | ⇒ Cockpit/Aperçu |
| – Administration | ⇒ Cockpit/Aperçu |
| – Pouvoirs publics | ⇒ Cockpit pour l'administration |

Ces modules peuvent être reliés entre eux

Lawis gère les jeux de données suivants :

- | | |
|--------------------|---|
| – Établissement | 26 188 (y compris détenteurs d'animaux non commerciaux) |
| – Personne | 57 051 |
| – Contrat | 22 137 |
| – Parcelles | 181 754 |
| – Registre foncier | 971 |
| – Projet | 2 632 |

Lawis comprend également l'application spécialisée intégrée consacrée à la délivrance des passeports viticoles. Le cadastre viticole des cantons AG, BL, BS, GL, GR, LU, NW, OW, SG, SH, SO, SZ, TG, UR et ZH et de la Principauté du Liechtenstein est géré dans cette application. Chaque canton tient le cadastre viticole et coordonne et surveille le processus d'autorisation et de plantation de surfaces viticoles. Le contrôle de vendange officiel surveille la récolte en termes de quantité et de qualité. Les documents nécessaires aux fins du cadastre viticole et de l'autocontrôle des vendanges sont générés à partir du système et peuvent être consultés à tout moment au format électronique. Grâce au processus ainsi mené à bien, l'ordonnance fédérale sur le vin est mise en œuvre et les documents requis peuvent être générés à partir du système. Dans le système relatif aux passeports viticoles, il est également possible de répertorier et de gérer les cépages dans le SIG.

L'application spécialisée Waldportal (portail de la forêt) s'appuie également sur Lawis, dans une structure modulaire, et opère dans les cantons BL, LU et SG. Elle sert d'interface entre les services cantonaux des forêts et les organisations liées aux forêts (corporations, exploitations forestières et organisations régionales). Les spécialistes forestiers peuvent y accéder aux éléments essentiels de la planification qui sont pertinents pour les forêts. Les dirigeants d'exploitations forestières peuvent, via cette plateforme, élaborer des demandes d'utilisation et d'entretien et les transmettre au service des forêts pour approbation. Ce portail assure un déroulement efficace des opérations, réduit la bureaucratie et optimise les processus en mettant à profit différents instruments (SIG, saisie mobile et saisie hors ligne).

L'extension LAWISmobile a été conçue pour le contrôle des surfaces QII. Grâce à cette solution pour tablette mobile, mais qui fonctionne aussi hors ligne, les contrôles QII peuvent être enregistrés efficacement et sur la base du SIG.

- D'autres acteurs, tels que les organes de mise en réseau, les bureaux d'écologie ou les contrôleurs, peuvent également saisir et gérer directement leurs mandats dans Lawis. Des systèmes de test sont en permanence à la disposition des utilisateurs cantonaux pour tous les modules Lawis.

3.1.1.1.6 Système d'information SAP Agri Valais

La base de données agricoles du canton du Valais est le fruit de la collaboration entre les différents services cantonaux (service de l'agriculture, service informatique, service de la géoinformation) qui en assurent le financement et le développement; elle est intégrée au réseau informatique du canton du Valais et bénéficie de liens avec les autres bases de données de l'administration cantonale, tel que le service des finances, le service des contributions et le registre des habitants.

Depuis 2008, l'administration cantonale a migré ses bases de données sur SAP. Les données alpha-numériques sont hébergées en Valais, les données géoréférencées sur un serveur de Arcgisonline. Les utilisateurs des applications SAP du Service Cantonal de l'Agriculture sont les collaborateurs de l'administration cantonale (service de l'agriculture, office des affaires vétérinaires et service de l'environnement entre autres).

Depuis 2016, une interface internet (ePDir) permet aux utilisateurs externes (hors administration cantonale) de saisir les données agricoles directement dans la base de données agricoles SAP.

Le système d'authentification IAM-VS est également spécifique à l'administration cantonale et a été développée par la chancellerie cantonale pour l'accès à toutes les applications internet du canton.

Les utilisateurs de l'**application internet** sont les :

- les **exploitants agricoles** avec ou sans paiement directs : saisie de l'ensemble des données agricoles telles que : indications générales, recensement des animaux, des

ruchers, des pisciculture ; annonces aux programmes spécifiques, demandes de contributions ; consultation des données agricoles et géographiques,

- les **administrations communales** :
 - préposés agricoles : contrôlent et valident les données agricoles des exploitants,
 - teneurs de cadastre : contrôlent et valident les données de mensuration,
- les bureaux qui gèrent les **projets réseau** : contrôlent et valident les nouvelles demandes d'intégration des surfaces aux réseaux,
- les **organisations de contrôles** qui extraient des données des exploitations qu'elles contrôlent.

Domaines développés dans SAP pour :

- la gestion des **données fédérales** :
 - Données de paiements directs et statistiques
 - Calcul des paiements directs via BBS
 - Versement des acomptes, paiements principaux et paiements finaux
 - Livraison hebdomadaire des données de registre et structure à SIPA
 - Livraison annuelle des données d'inscription et de paiement à SIPA
 - Service de mises à jour des no BUR et UID (statistiques)
 - Gestion de la BDTA
- La gestion des **données cantonales**
 - Registre des fruits et légumes pour la gestion et la facturation des redevances fruits et légumes
 - Registre viticoles pour la gestion et la facturation des redevances viticoles et la gestion des acquits via l'application internet eVendanges.
 - Gestion et la facturation des redevances fromagère
 - Gestion des données de l'office des améliorations structurelles (Documentation et finance)
 - Recoupement agricoles pour le service des contributions
 - Facturation des cotisations lors du versement des paiements directs pour les organismes de contrôle

3.1.1.2 Applications de la Confédération et de tiers mandatés

Les applications suivantes de la Confédération et de tiers mandatés dans le secteur du droit public, qui sont utilisées à ce jour, présentent un intérêt pour le plan de données de référence.

Tableau 3 – Liste des applications incluses

Nom de l'application	Description
Acontrol	Acontrol est le système d'information destiné à la saisie et à la gestion de données de contrôle standardisées dans le domaine de la production primaire et de données de contrôle complémentaires du Service vétérinaire suisse. Acontrol peut être utilisé directement pour la gestion des données ou être alimenté en données par le biais d'une interface. Seuls les contrôles de droit public sont saisis.
AdVer	Gestion des adresses de l'OFAG (Evidence).

Nom de l'application	Description
AEV14online	Application destinée à la gestion et à la cession de parts de contingents tarifaires d'un détenteur à un ayant droit à l'utilisation via Internet conformément à l'art. 14 de l'ordonnance sur les importations agricoles (OIAGR).
SIPA	Le système d'information sur la politique agricole (SIPA) sert de plaque tournante pour les données de base des exploitations agricoles et des élevages d'animaux de rente. Il contient les données sur les personnes, les établissements et les adresses (exploitant, exploitation ou élevage), les données sur les structures (cultures/surfaces, animaux, emplois) selon le relevé coordonné des structures agricoles, les données d'inscription aux paiements directs, ainsi que les paiements directs ou les contributions pour cultures particulières et les données sur le lait.
AGR-STAT	AGR-STAT est une banque de données de l'OFS qui contient toutes les données sur les structures (cultures / surfaces, animaux, emplois) collectées par les services cantonaux de l'agriculture dans le cadre du relevé coordonné des structures agricoles. Cette banque de données permet de produire la statistique agricole publiée par l'OFS.
AlcoDec	Application de l'Administration fédérale des douanes destinée à la déclaration des quantités de distillat produites et distribuées annuellement par l'exploitation ainsi que du stock final par les exploitants d'établissements agricoles.
alis	Les laboratoires agréés transmettent les résultats de leurs analyses sur les épizooties soumises à l'annonce obligatoire et la qualité du lait à intervalles réguliers à la base de données alis. Les données des laboratoires sont à la disposition des autorités d'exécution (SVét) par le biais de leur intégration dans IAM (DEFR) (accès à alis via Asan/ALVPH).
Amicus	La banque de données des chiens Amicus, qui a remplacé la banque de données Anis, est fonctionnelle depuis le début 2016. Depuis le lancement d'Amicus, les communes sont chargées du traitement des données personnelles et d'adresse des détenteurs de chiens.
Anis	Banque de données sur les chiens remplacée par Amicus au début 2016.
APVS	La plateforme Protection des consommateurs (APVS) est utilisée pour la saisie, le traitement et la recherche de paramètres, de matrices, de limites et d'attributs y afférents. Ces éléments sont publiés dans les annexes aux bases légales correspondantes.
AS KeTI	Interface AS KeTI destinée au contrôle des envois d'animaux vivants et de denrées alimentaires d'origine animale à partir de pays tiers et de l'Union européenne lors de la déclaration en douane.
Asan	Asan permet aux services vétérinaires cantonaux d'assurer une saisie et une gestion uniformisées au niveau national de leurs activités quotidiennes dans les domaines de la santé animale, de la protection des animaux, de la sécurité des denrées alimentaires et des professions vétérinaires. Parmi ses possibilités, cette application comprend entre autres le traitement d'annonces (p. ex. problèmes de protection animale), la diffusion de mesures correspondantes, l'évaluation des de-

Nom de l'application	Description
	mandes d'autorisation jusqu'à l'octroi ou au refus de l'autorisation, ainsi que la création et l'enregistrement de documents correspondants. Les données de la Confédération et des cantons, disponibles de manière centralisée, peuvent également servir à l'accomplissement de missions légales. Asan repose sur les données actuelles sur les personnes, les établissements, les adresses et les structures (espèces, etc.) du SIPA, de la BDTA et du REE, ainsi que sur les données d'Amicus (détenteurs de chiens et chiens concernés), et en complément, sur les données personnelles saisies manuellement.
IFDG	L'infrastructure fédérale de données géographiques a pour but de permettre un accès facile et économique à une offre optimale d'informations géographiques officielles. Son utilisation plus large et plus fréquente devrait aboutir à une création de valeur sensiblement améliorée. Toutes les parties impliquées devraient en retirer un avantage économique nettement accru – la gestion de la Confédération, des cantons et des communes, les organisations de l'économie privée et du monde scientifique et les citoyens et citoyennes.
BI OFAG/OSAV (Astat / ALVPH)	Système de Business Intelligence de l'OFAG (Astat) et de l'OSAV, ainsi que du Service vétérinaire suisse (ALVPH). Il constitue une plateforme centralisée de données qui permet les interrogations et les analyses flexibles, la compilation de rapports standard ou les évaluations statistiques à partir de plusieurs sources de données. Les rapports montrent les données sous forme de tableaux ou dans une représentation graphique attrayante.
REE	Le Registre des entreprises et des établissements (REE) contient l'ensemble des entreprises et des établissements de droit privé et public qui ont leur siège et exercent une activité économique en Suisse. Il sert de registre d'adresses à l'OFS pour les études statistiques auprès des entreprises et des lieux de travail. D'autres offices de l'administration fédérale et de nombreux cantons utilisent également le REE à des fins statistiques ou administratives.
CertInfo	Banque de données utilisée dans le cadre de la certification du matériel de multiplication de matériel végétal fruitier et viticole aux fins de la gestion des établissements, des parcelles, des postes et des contrôles. Remplacée par Cert-e-Pass.
bdlait/MBH100	Dans le domaine des « données sur la production laitière », les quantités de lait achetées par les premiers acheteurs laitiers sont saisies et les données correspondantes sur la qualité du lait sont gérées au moyen de l'application en ligne bdlait.ch. Pour l'« Annonce des données sur la mise en valeur » et le « Traitement des demandes de suppléments », TSM travaille avec l'application spécialisée du système d'aides accordées au secteur laitier (MBH100). Certaines données sont publiées sur www.milchstatistik.ch (en allemand).
BD Engrais	Cette banque de données sous Access contient les données sur les substances nutritives et les matériaux de départ de tous les engrais, les informations sur les demandeurs (adresses) et le statut de tous les produits (approuvé, notifié,

Nom de l'application	Description
	etc.). Elle doit être migrée dans le Registre des produits chimiques (RPC) en janvier 2019.
EFABIS (Cryoweb)	Le système national d'information sur les ressources zoogénétiques fait partie du réseau mondial FABISnet. Il sert à l'information et au suivi de toutes les races d'animaux de rente détenues en Suisse.
eMapis	Le système d'information sur les projets d'améliorations foncières et de crédits sert aux autorités chargées de l'exécution à octroyer des aides financières dans le domaine des mesures d'accompagnement social et des améliorations des structures, ainsi que des projets de développement régional.
e-expérimentation animale (e-TV)	L'application e-TV (e-tierversuche) est destinée aux chercheurs et aux autorités cantonales et fédérales chargées des expériences sur les animaux. Elle permet d'informatiser toute la procédure d'autorisation des expériences sur des animaux, de gérer les formations initiales et continues obligatoires des chercheurs, d'avoir un suivi des expériences et d'établir des rapports et la statistique annuelle.
Mise en adjudication électronique	Les utilisateurs peuvent émettre une offre en ligne pour les produits agricoles mis en adjudication (viande, charcuterie, produits dérivés de fruits, etc.).
Fleko	Banque de données du contrôle des viandes, remplacée par Fleko+. Avec l'application internet Fleko, le contrôleur peut enregistrer les contrôles des viandes en ligne dans la banque de données. Les données sont contrôlées et approuvées par le canton responsable. Les données servent à la Confédération pour l'observation du marché et permettent également de déclarer l'état de santé des animaux abattus. Avec un module supplémentaire de Fleko, les cantons peuvent aussi enregistrer les frais relevant de la facturation et les prestations de leurs contrôleurs.
BDAA	Base de données des aliments pour animaux. Gestion de données sur les nutriments sur les aliments pour animaux usuels en Suisse au sein d'Agroscope.
GIAPP	Application destinée à la gestion des autorisations de produits phytosanitaires : banque de données de tous les produits, établissement de divers documents, publication d'un index des PPh et gestion des délais et des mandats dans le cadre de l'examen des demandes de PPh.
RegBL	Le Registre fédéral des bâtiments et logements (RegBL) a été constitué en relation avec le recensement de la population 2000, sur la base du relevé des bâtiments et logements d'alors et comprend tous les bâtiments avec usage d'habitation de Suisse et leurs logements. Associées aux identifiants fédéraux de bâtiment et de logement univoques pour toute la Suisse (EGID et EWID), les données de base importantes telles que l'adresse, les coordonnées géographiques, l'année de construction, le nombre d'étages, le mode de chauffage pour le bâtiment ainsi que, entre autres, le nombre de pièces et la surface pour les logements sont gérées.
Hoduflu	Application internet permettant une meilleure gestion des flux d'engrais de ferme à l'intérieur des cantons et entre les cantons. Les relations entre les établissements participants, y

Nom de l'application	Description
	compris les contrats et les documents de livraison, sont documentées dans une base de données.
IAM (DEFR)	Agate est le portail des applications du domaine de la sécurité de la chaîne alimentaire et des domaines connexes de l'agriculture. La gestion des utilisateurs et des accès d'Agate [= IAM (DEFR)] prend en charge l'authentification des utilisateurs pour les applications liées et offre un fournisseur d'identité pour les applications externes de tiers.
Client ISVét	Outil de travail du Service vétérinaire suisse pour lutter contre la BVD.
SIG cant.	Système d'information géographique cantonal destiné à la saisie et à la gestion de données géographiques, p. ex. sur l'exploitation agricole avec les entités économiques (parcelles), les cultures avec leur superficie respective, les surfaces de promotion de la biodiversité, etc.
KIC	KIC = Kontingente, Import, Controlling. Application spécialisée destinée au calcul et à l'attribution de parts de contingents tarifaires, y compris la facturation des produits agricoles.
SICA	Systèmes d'information cantonaux sur l'agriculture, comprenant les systèmes Acorda (GE, JU, NE, VD), Agricola (AG, AI, AR, GL, GR, NW, OW, SG, SZ, TI, UR, ZH), Gelan (BE, FR, SO), Lawis (BL/BS, LU, SH, TG, ZG, FL) et le système du canton VS.
LIMS	Bases de données destinées à la gestion des données de laboratoire au sein de l'OSAV et auprès des autorités chargées de l'exécution du droit des denrées alimentaires.
MARS II	Base de données d'observation du marché MARS constituée de données sur le marché recueillies tout au long de la chaîne de création de valeur et de données calculées. Cette base a atteint sa fin de vie en février et sera remplacée par MARS III (cf. ci-après).
MARS III	MARS III est la base de données appelée à succéder à MARS II, mais elle est reconstruite sur de toutes nouvelles fondations. Elle est intégrée dans la plateforme BI-Astat de l'OFAG. Elle réunit principalement des données de prix des différents marchés agricoles et des chaînes de création de valeur.
BDN-RPGAA	Base de données nationale / Ressources phytogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture en vue de la conservation et de l'utilisation durable. Gestion de la banque génétique nationale RPGAA et publication de données sur les RPGAA.
Nielsen Answers	Production de données sous Excel pour différentes bases de données dans le domaine de l'observation des marchés. Cette application est prescrite par la société AC Nielsen (fournisseur de données) (anciennement Nitro).
Obst.ch	Le site obst.ch permet aux cantons (stations d'arboriculture) de gérer et de saisir toutes les cultures fruitières d'au moins 20 ares et de suivre annuellement l'évolution des stocks de fruits. Ces statistiques servent de base au calcul de l'estimation des récoltes pour les cultures de pommes et de poires selon la méthode Bavendorf et elles sont utilisées pour l'analyse de questions relevant de l'économie fruitière. Depuis 2014, les exploitations qui produisent exclusivement du raisin de table sont également enregistrées, et ce dès une superficie de

Nom de l'application	Description
	vigne correspondante de plus de 400 m². Les données peuvent en outre être importées et exportées. Depuis 2018, la branche estime elle-même ses récoltes.
Pass Info	Le passeport phytosanitaire accompagne le matériel végétal soumis à l'obligation de passeport en Suisse et à l'étranger. L'ensemble des déclarations, des rapports de contrôle et des correspondances utilisent le Pass Info. Lien avec Cert-Info. En cours de remplacement par le projet « Cert-e-Pass ».
ProVar	Mise en œuvre de la loi fédérale sur la protection des obtentions végétales. Assure la qualité et l'efficacité dans le traitement des dossiers pour la protection des obtentions végétales, ainsi que dans le transfert des données vers la base de données commune de l'UPOV (sous forme de fichier CSV) et vers l'Union européenne.
Registre des produits chimiques (RPC)	Les produits chimiques sont mis sur le marché sur la base d'un autocontrôle de leur producteur et, par conséquent, sous sa responsabilité. Certains produits chimiques sont toutefois soumis à une obligation d'annonce, de notification ou d'autorisation. Les groupes de produits suivants peuvent actuellement figurer dans le RPC (plateforme fédérale) : préparations, substances existantes, produits biocides (demande d'autorisation A _N), produits phytosanitaires importés parallèlement et engrais ne nécessitant pas de confirmation de la notification ou d'autorisation de l'OFAG.
TRACES	TRACES (Trade Control and Expert System) est un système d'information vétérinaire destiné au commerce international en Europe. La Suisse en fait partie intégrante. Le système rend compte de manière transparente des échanges internationaux d'animaux, d'aliments et de sous-produits animaux au sein de l'UE et avec les pays tiers.
BDTA	Enregistrement des animaux détenus, comprenant les animaux à onglons et les équidés ainsi que les grandes exploitations avicoles. Saisie des mouvements de bovins, de buffles, de bisons, d'équidés et d'animaux d'espèce porcine (cochons : uniquement notification en groupe), ainsi que des notifications de mise au poulailler pour les volailles. Calcul des valeurs UGB et des valeurs aux dates de référence pour les bovins, les buffles, les bisons et les équidés dans les différents sites de détention pour les paiements directs et les statistiques.
TZR	Application de l'Administration fédérale des douanes destinée à la gestion des données aux fins du remboursement des redevances douanières perçues sur les carburants dans le secteur de l'agriculture et de la sylviculture.
IDE	Le registre IDE tenu par l'OFS est une banque de données centrale servant à l'identification des entreprises. Les données qu'il contient se limitent au minimum requis pour l'identification. Toutes les entreprises actives en Suisse sont répertoriées dans le registre IDE. Les informations sur les entreprises sont accessibles à l'administration (services IDE), à l'entreprise elle-même et, en partie, au public.

Nom de l'application	Description
	Les données contenues dans le registre IDE sont divisées en caractères clés et en caractères additionnels, ces deux catégories donnant lieu à des droits d'accès différents. Le public peut consulter les caractères clés et l'administration a en plus accès aux caractères additionnels.
DC-Cta	Dépouillement centralisé des données comptables d'une sélection d'établissements sous une forme pseudonymisée par Agroscope via le recours à des fiduciaires.
DC-IAE	Dépouillement centralisé des indicateurs agro-environnementaux. Permet la récolte de données de pratiques agricoles dans une sélection d'exploitations agricoles servant de base au calcul d'indicateurs agro-environnementaux au niveau régional et par types d'exploitation (monitoring).

3.1.1.3 Projets de remplacement d'applications

L'environnement des systèmes des offices impliqués évolue tant sous l'influence de facteurs extérieurs (p. ex. bases légales) que du cycle de vie des applications elles-mêmes. Les projets connus à ce jour qui sont pertinents pour le PDR sont résumés dans le tableau ci-après :

Tableau 4 – Projets de remplacement d'applications

Nom du projet	Description
Refonte d'obst.ch	L'application obst.ch actuelle doit être remaniée. Eu égard à l'état actuel des connaissances, les données doivent à l'avenir être introduites dans la plateforme BI-Astat à partir des systèmes d'information cantonaux sur l'agriculture (SICA) par le biais du SIPA. Les services cantonaux compétents peuvent vérifier et utiliser les données au moyen de rapports.
Cert-e-Pass	Le projet Cert-e-Pass a pour objectif d'apporter une aide électronique favorisant l'efficacité des activités de deux régimes essentiels de l'OFAG. Le premier de ces régimes concerne le passeport phytosanitaire, c'est-à-dire la garantie de la santé des jeunes plants destinés à la plantation, p. ex. les jeunes arbres fruitiers ou les plants de vigne (résultat : délivrance d'un passeport phytosanitaire). Le second est le régime de certification, c'est-à-dire la garantie de la qualité et la traçabilité dans la production de ces jeunes plants.
InfoFito	Acquisition d'une nouvelle application GIAPP. La procédure est scindée en deux parties : 1. Projet d'acquisition InfoFito : tout d'abord, les exigences auxquelles doit satisfaire le nouveau système sont définies en vue de l'appel d'offres public ultérieur qui désignera une société de développement appropriée pour le nouveau système InfoFito. 2. Projet de mise en œuvre InfoFito : le nouveau système InfoFito doit ensuite être mis en œuvre concrètement.
Fleko+	Le projet Fleko+ doit succéder à Fleko. La nouvelle application sera à nouveau appelée Fleko et comprendra davantage de possibilités pour la saisie des conclusions issues de l'examen des animaux avant l'abattage et de l'examen des viandes. Elle permettra également la saisie destinée au décompte des contrôles des viandes.

IS ABV	Base de données permettant une saisie centralisée et une évaluation différenciée de l'utilisation d'antibiotiques dans le domaine vétérinaire en Suisse.
RIA	Le projet RIA – Redesign Import Applikationen est destiné à remplacer les trois applications spécialisées AEV14online, Mise en adjudication électronique et KIC.
Sortenadmin	Sortenadmin est le projet visant à créer une base de données commune (application) pour la protection des variétés et le catalogue des variétés.

3.2 Aperçu des applications incluses et des limites du système

L'environnement des applications incluses dans l'examen est extrêmement complexe car, d'une part, de nombreuses instances différentes (offices fédéraux, autorités cantonales et entreprises privées) participent à leur manière à la chaîne alimentaire et, d'autre part, tous leurs systèmes ont été façonnés au fil de l'histoire. De même, certaines interfaces ont été imaginées dans un souci de facilité sans tenir compte du contexte global. Afin de procurer malgré tout un aperçu compréhensible pour le lecteur, le graphique ci-après représente les applications examinées avec les parties prenantes officielles impliquées et les transmissions de données les plus importantes. Les transmissions de données sont illustrées plus en détail au [chapitre 4](#).

Dans le présent projet, les limites du système sont imposées, par essence, par les transmissions de données. L'accent est mis sur les applications qui relèvent des activités des services officiels d'exécution du droit et de surveillance tout au long de la chaîne alimentaire. Les données proviennent toutefois également d'autres sources (p. ex. registres des habitants des communes). Considérant que les transmissions de données peuvent varier sensiblement depuis la saisie initiale jusqu'aux systèmes cantonaux (LIMS, SICA, etc.), une représentation individuelle pour chaque canton a été omise (l'intérêt escompté ne justifie pas la charge de travail). S'il s'avère, dans l'élaboration de la situation visée, que les systèmes situés « à la marge » méritent également un examen plus précis, le travail sera réalisé de façon ciblée à ce moment.

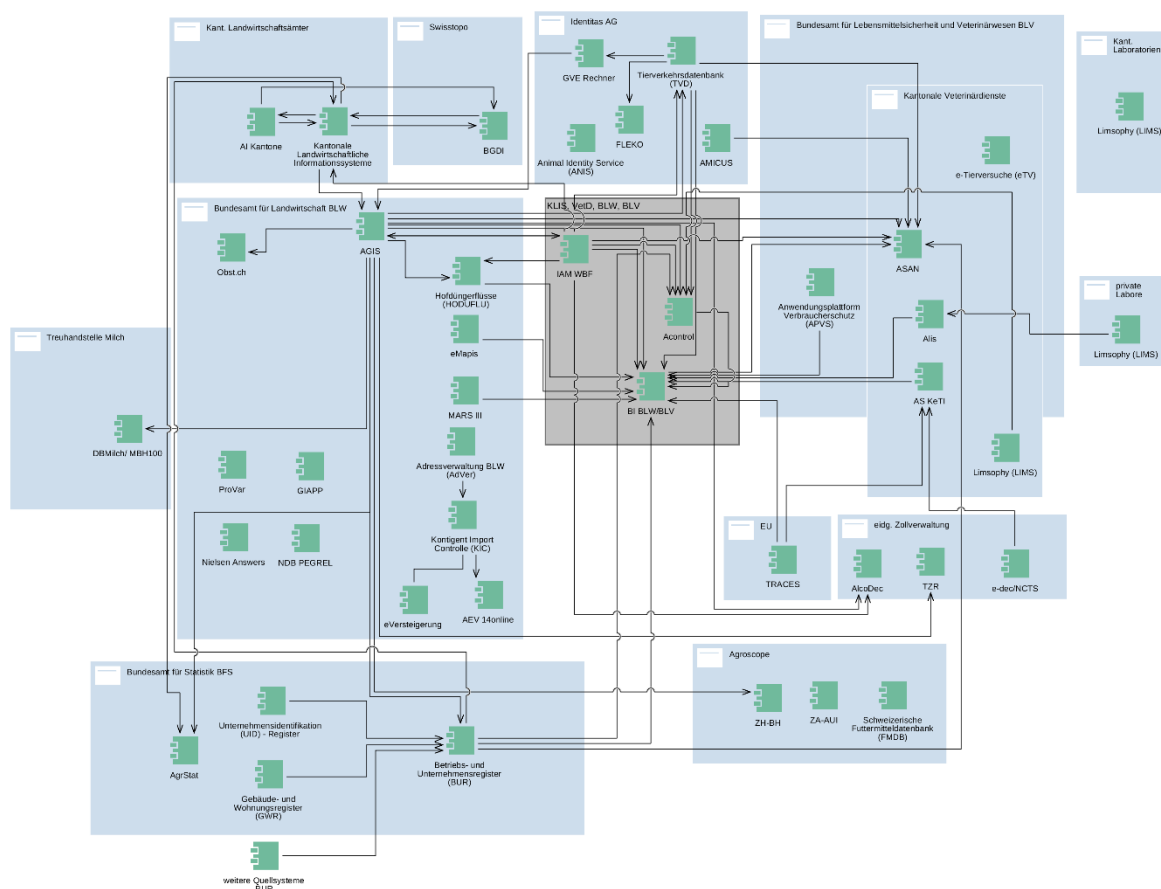


Illustration 2 – Aperçu des applications (source : ADOit)

4 Paquets de données

Les paquets de données définis dans ce plan s'intégraient dans le concept de données de base de la Confédération⁵ selon l'illustration ci-après. Il convient de remarquer à ce sujet que les données de laboratoire sont en grande partie produites au niveau des cantons et sont simplement mises à la disposition de la Confédération. L'harmonisation et la standardisation sont moins avancées pour les données de laboratoire que pour les autres paquets de données.

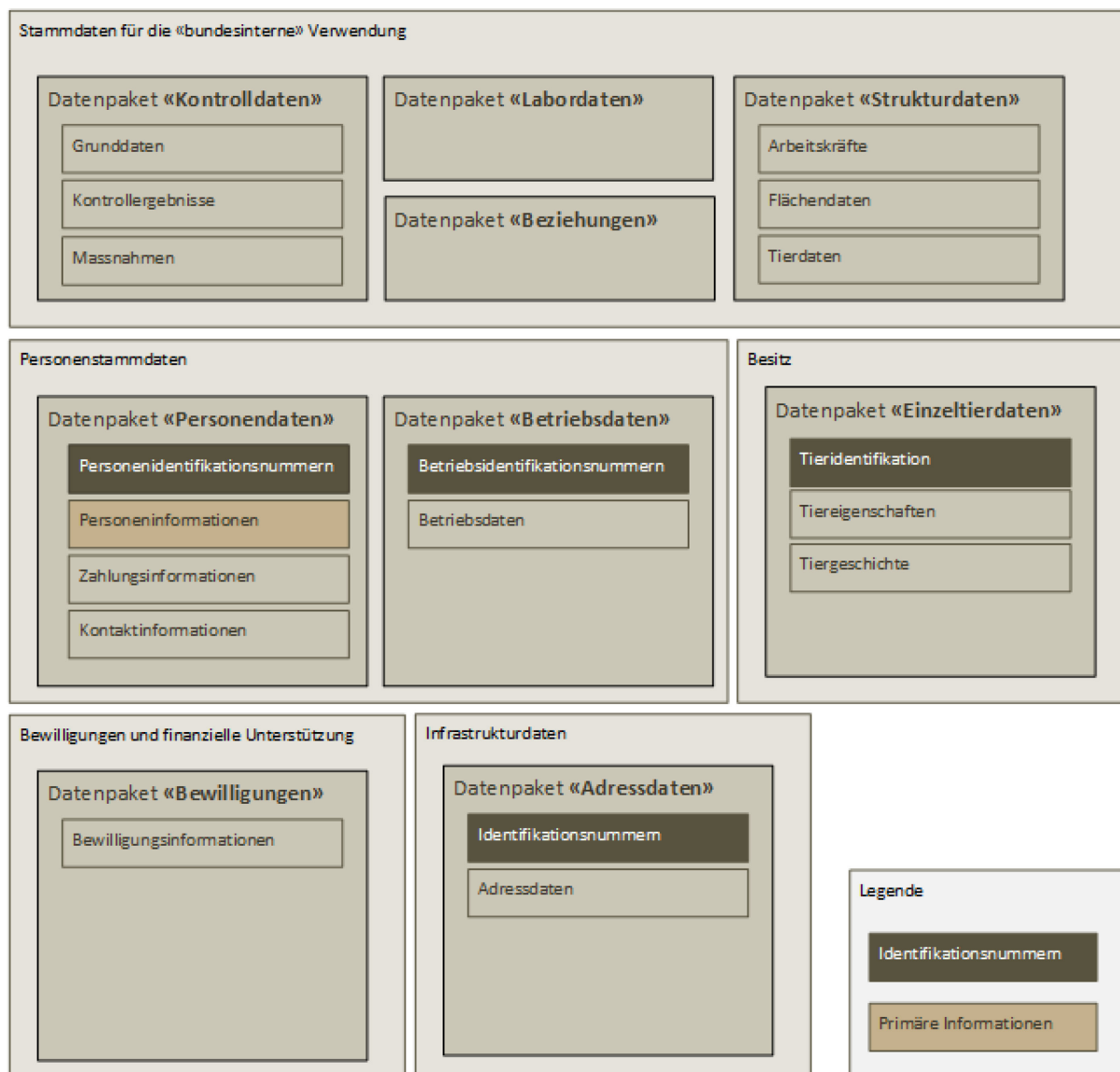


Illustration 3 – Paquets de données selon le PDR

Les paquets de données définis ci-après (à partir du chapitre 4.1) et leurs contenus sont le fruit de l'analyse des systèmes fédéraux. Les contenus concrets des données qui sont à chaque fois répertoriés en préambule sont traités dans plusieurs systèmes ou transférés à l'aide d'interfaces.

⁵ Le 19 décembre 2018, le Conseil fédéral a adopté la « stratégie pour le développement de la gestion commune des données de base de la Confédération » et pris des mesures concrètes. La gestion commune des données de base est perçue comme un élément central pour soutenir la transformation numérique des autorités. Dans un premier temps, l'accent est mis sur les données de base sur les entreprises. Les rôles de la mise en œuvre ont été confiés à l'Unité de pilotage informatique de la Confédération (UPIC).

S'agissant de l'acquisition et du traitement des données, les systèmes d'information cantonaux sur l'agriculture revêtent une importance particulière en ce que leurs données alimentent les systèmes fédéraux centralisés. Dans la mesure du possible, chaque tableau décrit donc expressément les liens existants dans les cantons en matière de traitement des données au niveau des informations détaillées.

Il peut être souligné à ce propos que les autres acteurs qui traitent des données dans un paquet de données spécifique sont également mentionnés dans la description du traitement des données et des transmissions de données.

4.1 Paquet de données « Données personnelles »

Le paquet de données contient tous les champs en rapport avec une personne physique⁶ ou morale.

4.1.1 Numéros d'identification personnels

Tableau 5 – Données personnelles – Numéros d'identification

Champ	Description	Saisie initiale des données	Système d'origine de l'archivage des données	Création automatique
ID AdVer	Identifiant unique Attribué lors de la première importation de la personne d'AdVer dans KIC	Collaborateurs de l'OFAG	AdVer	oui
Numéro Agate	Identifiant unique Créé automatiquement dans IAM (DEFR) pour tout nouvel utilisateur		IAM (DEFR)	oui
ID Amicus	Identifiant unique Utilisé dans la banque de données sur les chiens		Amicus	oui
ID BPS	Identifiant unique Numéro personnel dans le SIPA, attribué à titre exclusif lors du premier transfert de données à partir du système cantonal pour tout KT_ID_P		SIPA	oui
ID CO-MEAV	Identifiant unique Identifiant personnel dans AlcoDec (application de l'AFD)		AlcoDec	oui
KT_ID_P	Identifiant unique Numéro personnel cantonal, identifiant attribué à titre exclusif par le canton pour les exploitants agricoles et les détenteurs d'animaux (et les autres personnes exécutant des tâches administratives ou soumises à des obligations d'annonce)	Canton, clé primaire générée par le système, non cessible	SICA	oui
ID TRACES	Une personne peut être saisie par le canton (établissement de destination) ou l'OSAV (exportateur sans contact avec les marchandises).		TRACES	oui
IDE	L'IDE est un attribut de la personne, même si dans le contexte de l'agriculture, il a été implémenté du côté de l'exploitation. De cette manière, il est possible de regrouper toutes les unités gérées par une personne.		Registre IDE	oui

⁶ Dans le souci d'une meilleure lisibilité, le présent document utilise uniquement la forme masculine. Bien entendu, les femmes sont également incluses.

4.1.2 Informations personnelles

Tableau 6 – Données personnelles – Informations personnelles

Champ	Description	Saisie initiale des données	Système d'origine de l'archivage des données	Création automatique
Données personnelles				
Adresse	Formule d'appel	Canton	SICA	
		Collaborateurs communaux du contrôle des habitants (CCCH) Collaborateur de la compatibilité générale Canton du Valais (CCGC)	Base de données cantonale de gestion des partenaires (BDCGP - VS)	
		Auto-enregistrement	IAM (DEFR)	
Activité professionnelle principale	Pour les particuliers	Canton	SICA	
Date de naissance	Format (jj.mm.aaaa), p. ex. pour l'auto-enregistrement dans Agate	Canton	SICA	
		CCCH, CCGC	BDCGP - VS	
		Auto-enregistrement	IAM (DEFR)	
Année de création	Année de création (aaaa) des sociétés simples ou des personnes morales	Canton	SICA	
		CCCH, CCGC	BDCGP - VS	
Année	Liste des caractéristiques des données sur les établissements (aaaa)	Canton	SICA	

Champ	Description	Saisie initiale des données	Système d'origine de l'archivage des données	Création automatique
Nom	Nom(s) d'une personne	Canton	SICA	
		CCCH, CCGC	BDCGP - VS	
		Auto-enregistrement	IAM (DEFR)	
Langue	Allemand, français, italien, romanche	Canton	SICA	
		CCCH, CCGC	BDCGP - VS	
		Auto-enregistrement	IAM (DEFR)	
Prénom	Prénom et, le cas échéant, 2 ^e prénom d'une personne	Canton	SICA	
		CCCH	BDCGP - VS	
		Auto-enregistrement	IAM (DEFR)	
Forme juridique	P. ex. personne physique ou personne morale	Canton	SICA	
Nom de l'organisation	Organisation ou office	Canton	SICA	
		Auto-enregistrement	IAM (DEFR)	facultatif
Coordonnées				
Courriel	Courriel	Canton / Exploitant	SICA	
		Auto-enregistrement	IAM (DEFR)	
Numéro de fax	Numéro de fax	Canton / Exploitant	SICA	
Portable	Numéro de téléphone portable	Canton / Exploitant	SICA	
		Exploitant agricole	SAP agri VS	
		Administrateur	IAM (DEFR)	
Numéro de téléphone	Numéro de téléphone	Canton / Exploitant	SICA	

Champ	Description	Saisie initiale des données	Système d'origine de l'archivage des données	Création automatique
		Auto-enregistrement	IAM (DEFR)	
Informations de paiement				
IBAN	Numéro unique d'identification bancaire	Canton / Exploitant / Calculateur d'IBAN	SICA	
		CCGC	BDCGP - VS	
ID LGI	Numéro de licence générale d'importation pour les entreprises	Utilisateur KIC	KIC	

4.1.3 Traitement et transmissions des données personnelles

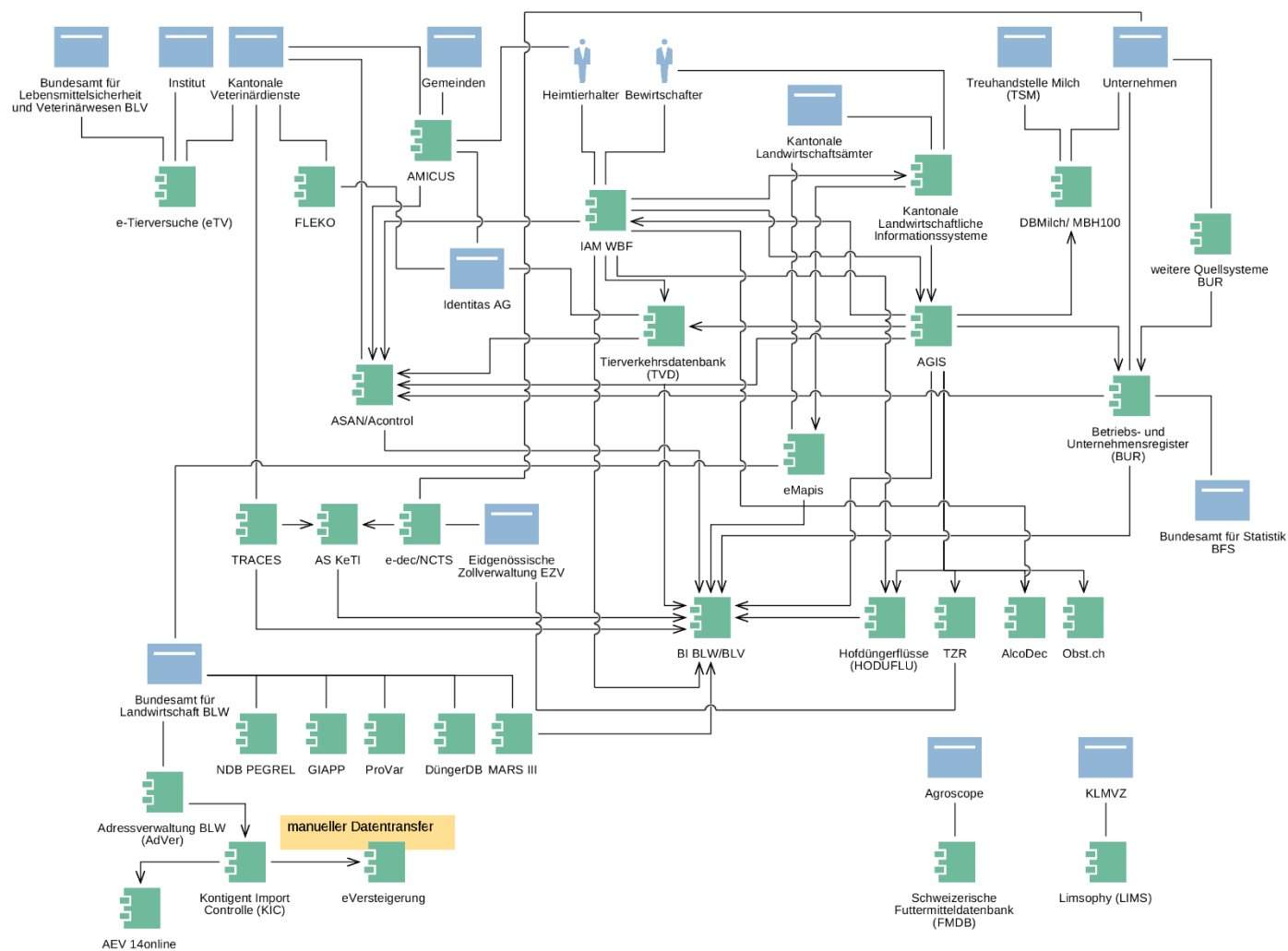


Illustration 4 – Traitement et transmissions des données personnelles

Transmission de données : → ; traitement de données : —

Description du traitement et des transmissions des données

Tableau 7 – Données personnelles – Description du traitement et des transmissions des données

Traitement	Situation actuelle	Description
Exploitant	IAM (DEFR)	L'exploitant peut traiter des données personnelles (téléphone, e-mail) dans IAM (DEFR).
Exploitant	SICA	L'exploitant peut traiter des données personnelles dans les systèmes d'information cantonaux sur l'agriculture [uniquement lors de la collecte de données sur les structures et non à titre permanent (Agricola)].
OFS	REE	Traitement des données par les collaborateurs de l'OFS dans le REE.
OFAG	AdVer	Traitement des données par les collaborateurs de l'OFAG (p. ex. pour KIC).
OFAG	eMapis	Les données personnelles sont saisies par les collaborateurs du canton et de l'OFAG.
OFAG	MARS III	Traitement des données par les collaborateurs de l'OFAG.
Communes	Amicus	Les communes saisissent les détenteurs de chiens dans Amicus.
Détenteur d'animaux de compagnie	Amicus	Les propriétaires de chiens peuvent modifier leur numéro de téléphone et leur adresse e-mail dans Amicus.
Détenteur d'animaux de compagnie	IAM (DEFR)	Les détenteurs d'animaux de compagnie (propriétaires de chevaux) doivent s'enregistrer dans IAM (DEFR) (via Agate).
Identitas	BDTA	Traitement spécifique des données par les collaborateurs d'Identitas AG.
Identitas	Fleko	Les données personnelles peuvent être modifiées.
Laboratoires cantonaux	Limsophy (LIMS)	Traitement des données par les collaborateurs du canton dans le LIMS.
SCA	eMapis	Les données personnelles sont saisies dans eMapis par les services cantonaux compétents.
SCA	SICA	Traitement des données par les collaborateurs cantonaux dans leurs systèmes d'information sur l'agriculture respectifs.
Entreprise	eDec	Les exportateurs/importateurs saisissent les données personnelles dans eDec.
Entreprise	bdlait / MBH100	Les entreprises introduisent les données dans bdlait / MBH100.
Entreprise	REE	Les entreprises annoncent les données personnelles au REE ou à d'autres systèmes sources du REE.
SVét	Amicus	Les données personnelles peuvent être éditées.
SVét	Asan	Les personnes (notamment les détenteurs d'animaux de compagnie) peuvent être traitées (saisies, éditées et effacées) dans Asan par le SVét.
SVét	Fleko	Les personnes sont saisies dans Fleko par le SVét (responsable du contrôle des viandes).
Administration des douanes	TZR	Les données personnelles sont traitées dans TZR par l'administration des douanes.
Administration des douanes	eDec	Les données personnelles sont saisies dans eDec par l'administration des douanes.

Transmis- sion de données depuis	vers	Description
AdVer	KIC	Les données personnelles sont récupérées auprès d'AdVer via un service selon les besoins.
Agate	SICA	Les systèmes qui participent à Agate peuvent récupérer les données personnelles à partir d'IAM (DEFR).
Agate	Asan / Acontrol	Les systèmes qui participent à Agate peuvent récupérer les données personnelles à partir d'IAM (DEFR).
Agate	BDTA	Les systèmes qui participent à Agate peuvent récupérer les données personnelles à partir d'IAM (DEFR).
SIPA	BDTA	Les données personnelles sont récupérées à partir du SIPA par la BDTA.
SIPA	Asan / Acontrol	Les données personnelles sont récupérées à partir du SIPA par Asan/Acontrol.
SIPA	bdlait / MBH100	Les données personnelles des producteurs laitiers sont récupérées à partir du SIPA par bdlait.
SIPA	TZR	Les données personnelles des exploitants sont récupérées par l'Administration fédérale des douanes pour le calcul du remboursement des redevances douanières perçues sur les carburants (TZR) sur la base des données relatives aux structures.
SIPA	AlcoDec	Les données personnelles des exploitants sont récupérées par l'Administration fédérale des douanes pour le calcul de la quantité d'alcool exonérée d'impôt sur la base des données relatives aux structures.
SIPA	Hoduflu	Les données personnelles sont récupérées à partir du SIPA par Hoduflu.
SIPA	Obst	Les données personnelles sont récupérées à partir du SIPA par obst.ch.
SIPA	IAM (DEFR)	Les exploitants (particuliers) sont enregistrés dans IAM (DEFR) sur la base des données du SIPA.
SIPA	BI OFAG/OSAV	Les données personnelles sont transférées dans le système BI.
SIPA	REE	Les données personnelles sur les exploitants sont récupérées à partir du SIPA par le REE.
Amicus	Asan	Les données personnelles sur les détenteurs de chiens sont consultées dans Asan à partir d'Amicus (service).
Asan / Acontrol	BI OFAG/OSAV	Les données personnelles sont transférées dans le système BI.
AS KeTI	BI OFAG/OSAV	Les données personnelles sont transférées dans le système BI.
eDec	AS KeTI	Les données personnelles sont transmises à AS KeTI.
eMapis	BI OFAG/OSAV	Les données personnelles sont transférées dans le système BI.
Hoduflu	BI OFAG/OSAV	Les données personnelles sont transférées dans le système BI.
IAM (DEFR)	SIPA	Le SIPA récupère les données personnelles à partir d'IAM.

IAM (DEFR)	Asan / Acontrol	Asan / Acontrol récupère les données personnelles à partir d'IAM.
IAM (DEFR)	BI OFAG/OSAV	La plateforme BI OFAG/OSAV récupère les données personnelles à partir d'IAM.
IAM (DEFR)	Hoduflu	Hoduflu récupère les données personnelles à partir d'IAM (uniquement via le token SAML dans le cadre de l'authentification unique).
IAM (DEFR)	SICA	Les SICA récupèrent les données personnelles à partir d'IAM.
IAM (DEFR)	BDTA	Récupère les données personnelles, y compris le n° Agate, à partir d'IAM.
SICA	SIPA	Les données personnelles des exploitants (y compris les détenteurs d'animaux) sont saisies, actualisées et transmises en permanence selon les connaissances les plus récentes dans les systèmes d'information cantonaux sur l'agriculture.
SICA	eMapis	Les données personnelles sont transmises à eMapis via une interface.
KIC	AEV14online	Les données personnelles d'AEV14online sont récupérées à partir de KIC.
KIC	Mise en adjudication électronique	Les données personnelles sont transférées manuellement depuis KIC vers la Mise en adjudication électronique.
MARS III	BI OFAG/OSAV	Les données personnelles sont transférées dans le système BI.
TRACES	AS KeTI	Les données personnelles sont transmises à AS KeTI.
BDTA	Asan / Acontrol	Les données personnelles sur les exploitants et les détenteurs d'animaux de compagnie qui se sont enregistrés dans IAM (DEFR) avec un rôle spécifique (p. ex. propriétaires d'équidés, etc.) sont récupérées à partir d'Asan par la BDTA.
BDTA	BI OFAG/OSAV	Les données personnelles sont transférées dans le système BI.
Autres systèmes sources du REE	REE	Le REE récupère les données personnelles à partir d'une série de registres centraux, de sources privées, des cantons, etc. Ces transmissions de données sont décrites ici : https://www.bfs.admin.ch/bfs/fr/home/registres/registre-entreprises/registre-entreprises-etablissements/sources-donnees.html

4.1.4 Applications traitant des données personnelles sans interfaces

Tableau 8 – Applications traitant des données personnelles sans interfaces

Application	Description
LIMS des autorités d'exécution de la législation sur les denrées alimentaires	Les collaborateurs des autorités cantonales d'exécution de la législation sur les denrées alimentaires traitent les données personnelles.
GIAPP	Les données personnelles sont traitées par les collaborateurs de l'OFAG.
BD Engrais	Les données personnelles sont traitées par les collaborateurs de l'OFAG.
BDN-RPGAA	Les données personnelles sont traitées par les collaborateurs de l'OFAG.
ProVar	Les données personnelles sont traitées par les collaborateurs de l'OFAG.
e-TV	Les données personnelles des personnes qui réalisent les expériences sont traitées par le SVét (collaborateurs des services vétérinaires cantonaux) et les collaborateurs de l'OSAV et des instituts.

BD Aliments pour animaux	Les collaborateurs d'Agroscope traitent les « données personnelles » des producteurs d'aliments pour animaux.
---------------------------------	---

4.2 Paquet de données « Données sur les établissements »

4.2.1 Numéros d'identification des établissements

Tableau 9 – Données sur les établissements – Numéros d'identification

Champ	Description	Saisie initiale des données	Système d'origine de l'archivage des données	Création automatique
Numéros d'identification				
ID alis	Identification de l'exploitant saisie par le laboratoire (reprise de la demande d'analyse)			
ID SCC	Numéro d'établissement dans le SIPA, attribué à titre exclusif lors du premier transfert de données à partir du système cantonal pour tout KT_ID_B		SIPA	oui
ID Rucher	Correspond à l'identifiant actuel du rucher si le canton n'attribue pas de nouveau KT_ID_B avec la structure propre au système du KT_D_B	Canton, numéro attribué à titre exclusif par un procédé semi-automatique	SICA	oui, modifiable
		Canton, identifiant attribué à titre exclusif par un procédé manuel	Agricola	non, mais modifiable
Numéro REE	Numéro d'identification non signifiant de l'établissement		REE	
		Récupération des données du Burweb	REE	

Champ	Description	Saisie initiale des données	Système d'origine de l'archivage des données	Création automatique
Numéro cantonal d'exploitation KT_ID_B	Numéro cantonal d'exploitation, identifiant attribué à titre exclusif par le canton pour les formes d'exploitations et de communautés selon l'OTerm et pour les unités d'élevage selon l'OFE ou pour les autres unités soumises à une obligation d'annonce.	Canton, clé primaire générée par le système, non cessible	SICA	oui
				oui
		Canton, identifiant signifiant attribué par un procédé manuel, cessible	Agricola	oui
Numéro d'unité d'exploitation	Numéro d'autorisation pour la production de fromage des Alpes. Utilisation dans bdlait de TSM, numéro existant.	CSCA VS		
Numéro BDTA	Numéro BDTA, ouvert ou activé par Identitas AG à la demande du canton	Collaborateurs de la BDTA	BDTA	oui
IDE	Identifiant d'entreprise unique, attribué par l'OFS		IDE	oui
		Récupération des données du Burweb	SICA	
Dépouillement centralisé Numéro d'identification (DC-ID)	Dépouillement centralisé du numéro d'identification (DC-ID) qui est généré dans le SIPA, maintenu au fil des années et transmis de façon ciblée aux instances participantes dans le cadre du dépouillement centralisé des données comptables.		SIPA	oui
ID TRACES	Un établissement peut être saisi par le canton (établissement de destination) ou l'OSAV (exportateur sans contact avec les marchandises).		TRACES	

4.2.2 Informations sur les établissements

Tableau 10 – Données sur les établissements – Informations sur les établissements

Champ	Description	Saisie initiale des données	Système d'origine de l'archivage des données	Création automatique
Adresse de l'établissement	Nom fictif de l'établissement ou nom/prénom, etc.	Canton	SICA	
Orientation technico-économique des exploitations (OTEX)	L'orientation technico-économique des exploitations (OTEX) est une classification qui découle d'un calcul lié aux revenus des exploitations. Elle explique la spécialisation des exploitations agricoles en fonction des revenus de chaque branche de production agricole.		REE	Valeur calculée
Classes d'employés	Nombre d'employés dans un établissement, répartis par classe, p. ex. <10, <100 ou <1000.			
Formes d'exploitations et de communautés (BETFORM)	Affectation d'une forme d'exploitation ou de communauté à la liste des caractéristiques des données sur les établissements du SIPA (base : OTerm et OFE).	Canton	SICA	
Catégorie d'exploitation	Classement de l'établissement dans une catégorie selon une liste (p. ex. NOGA).		REE	
Statut BVD	Détention d'animaux mise sous séquestre ou non		ISVetCore	Valeur calculée
FATMIN	Indication des valeurs de seuil minimales pour le dépouillement centralisé (oui = 1, non = 0)		DC-Cta	Valeur calculée
Norme de collecte statistique	Indication de la norme pour les statistiques officielles de l'OFS (oui = 1, non = 0). Tous les exploitants qui exploitent un établissement ayant au moins une SAU de 1 ha ou 30 ares de cultures spéciales ou 8 truies ou 80 porcs à l'engrais ou 80 emplacements pour porcs à l'engrais ou 300 volailles.	Canton	SICA	
		principalement systèmes fédéraux (REE, SIPA)	REE, SIPA	Valeur calculée

Champ	Description	Saisie initiale des données	Système d'origine de l'archivage des données	Création automatique
Région d'appartenance	Valeur calculée sur la base de la zone d'appartenance des superficies individuelles exploitées, additionnées par région		SICA	Valeur calculée à partir des données sur les structures
			SIPA	Valeur calculée à partir des données sur les structures
Code NOGA	Nomenclature établissant la systématique générale de la branche économique		REE	Valeur calculée
Informations sur les espèces	Informations sur les espèces d'animaux détenues par élevage. Les droits d'accès à la BDTA sont attribués sur cette base.		Systèmes cantonaux	

4.2.3 Traitement et transmissions des données sur les établissements

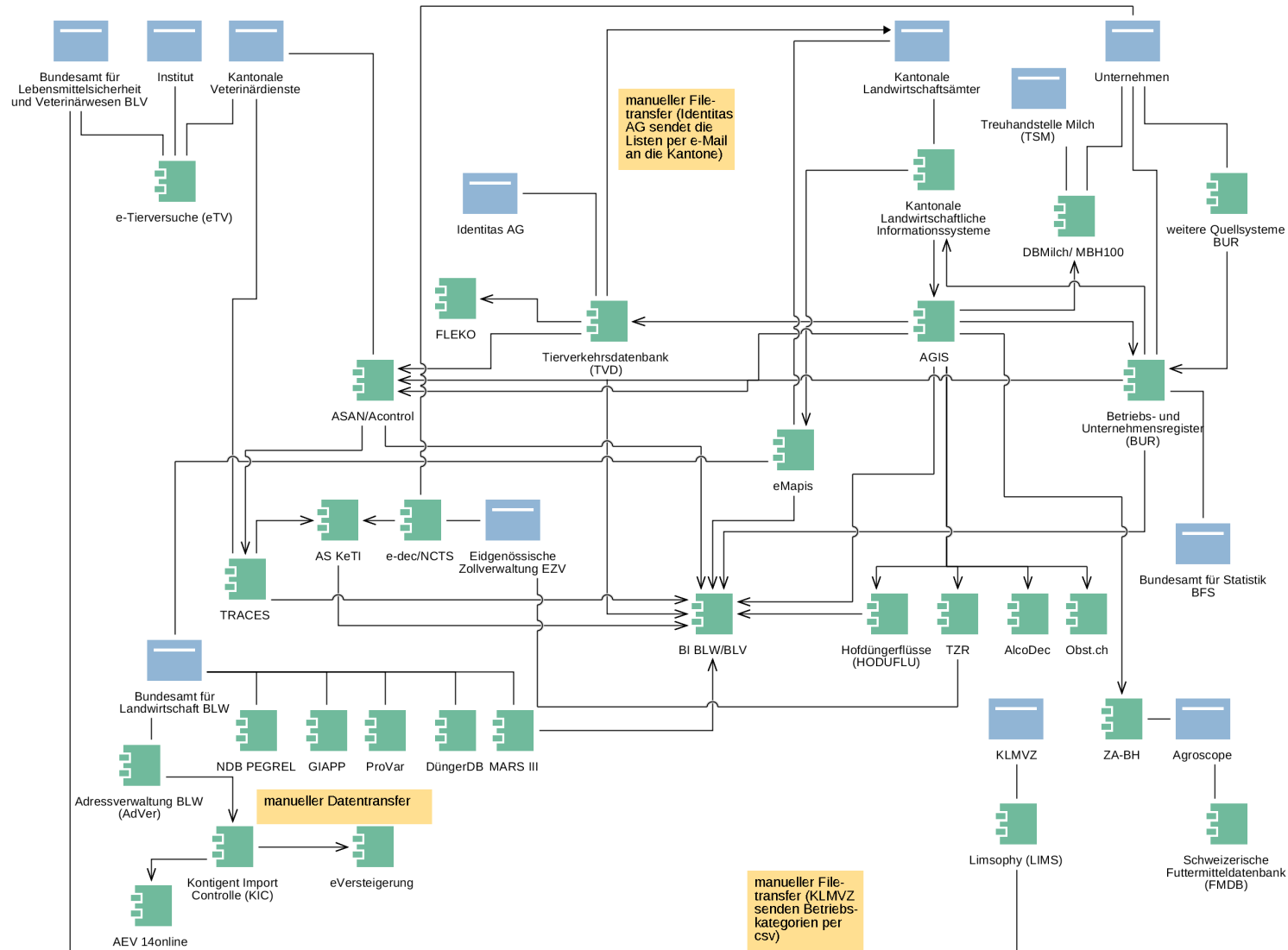


Illustration 5 – Traitement et transmissions des données sur les établissements

Transmission de données : → ; traitement de données : —

Description du traitement et des transmissions des données

Tableau 11 – Données sur les établissements – Description du traitement et des transmissions des données

Traitement	Situation actuelle	Description
Exploitant	MB	
OFAG	AdVer	Les données sur les établissements sont saisies dans AdVer et actualisées par les collaborateurs de l'OFAG.
OFAG	eMapis	Les données sur les établissements sont saisies par les collaborateurs du canton et de l'OFAG.
OFAG	MARS III	Traitement des données par les collaborateurs de l'OFAG dans MARS III.
OFS	REE	Les collaborateurs de l'OFS traitent les données sur les établissements dans le REE.
SCA	SICA	Outre les indications de l'exploitant, les données sur les établissements sont également traitées dans le SICA par les collaborateurs du canton.
SCA	eMapis	Les données sur les établissements sont introduites par les collaborateurs des services cantonaux compétents.
TSM	bdlait / MBH100	Les données sur les établissements sont traitées dans bdlait/MBH100 par les collaborateurs de TSM.
Entreprise	bdlait / MBH100	Les entreprises introduisent directement les données sur les établissements dans bdlait / MBH100.
Entreprise	eDec	Les exportateurs/importateurs saisissent les données sur les établissements dans eDec.
Entreprise SVét	REE, autres systèmes sources du REE	Les entreprises annoncent les données sur les établissements au REE ou à d'autres systèmes sources du REE.
SVét	TRACES	
Administration des douanes	TZR	Les collaborateurs de l'administration des douanes traitent les données sur les établissements dans TZR si elles ne sont pas récupérées par le biais d'interfaces.
Administration des douanes	eDec	Les collaborateurs de l'administration des douanes traitent les données sur les établissements dans eDec.
Autorités d'exécution de la législation sur les denrées alimentaires	LIMS	Les collaborateurs des autorités d'exécution de la législation sur les denrées alimentaires saisissent les données sur les établissements dans leurs systèmes LIMS.

Transmission de données depuis	vers	Description
AdVer	KIC	Les données sur les établissements sont récupérées auprès d'AdVer via un service selon les besoins.
SIPA	BDTA	Les données sur les établissements sont récupérées par le SIPA.
SIPA	Asan / Acontrol	Les données sur les établissements sont récupérées par Asan / Acontrol.
SIPA	bdlait / MBH100	Les données sur les établissements des producteurs laitiers sont récupérées par bdlait.
SIPA	TZR	Les données sur les établissements sont récupérées par l'Administration fédérale des douanes pour le calcul du remboursement des redevances douanières perçues sur

		les carburants (TZR) sur la base des données relatives aux structures.
SIPA	AlcoDec	Les données sur les établissements sont récupérées par l'Administration fédérale des douanes pour le calcul de la quantité d'alcool exonérée d'impôt sur la base des données relatives aux structures.
SIPA	Hoduflu	Les données sur les établissements sont récupérées par Hoduflu.
SIPA	Obst	Les données sur les établissements sont récupérées par obst.ch.
SIPA	BI OFAG/OSAV	Les données sur les établissements sont transférées dans le système BI.
SIPA	REE	Les données sur les établissements sont récupérées par le REE.
SIPA	DC-Cta	Le SIPA fournit le DC-ID et les informations technico-économiques sur les exploitations au DC-Cta sous une forme pseudonymisée.
Asan	TRACES	La liste des établissements autorisés est fournie à TRACES.
Asan / Acontrol	BI OFAG/OSAV	Les données sur les établissements sont transférées dans le système BI.
AS KeTI	BI OFAG/OSAV	Les données sur les établissements sont transférées dans le système BI.
BI OFAG/OSAV	BDTA	Les données sur le statut BVD sont transférées dans la BDTA.
REE	Asan / Acontrol	Les données sur les établissements sont récupérées à partir du REE par Asan/Acontrol.
REE	SICA	Les données sur les établissements sont récupérées à partir du REE par le SICA.
REE	BI OFAG/OSAV	Les données sur les établissements sont transférées dans le système BI.
eDec	AS KeTI	Les données sur les établissements sont transmises à AS KeTI par eDec.
eMapis	BI OFAG/OSAV	Les données sur les établissements sont transférées dans le système BI par eMapis.
Hoduflu	BI OFAG/OSAV	Les données sur les établissements sont transférées dans le système BI par Hoduflu.
SICA	SIPA	Les données sur les établissements des exploitants sont saisies, actualisées et transmises en permanence selon les connaissances les plus récentes dans les systèmes d'information cantonaux sur l'agriculture et au SIPA.
SICA	eMapis	Les données sur les établissements sont transférées à eMapis via une interface.
KIC	AEV14online	Les données sur les établissements sont récupérées à partir de KIC par AEV14online.
KIC	Mise en adjudication électronique	Les données sur les établissements sont transférées manuellement depuis KIC vers la Mise en adjudication électronique.
LIMS	Excel OSAV	Les catégories d'établissements sont transmises à la Confédération.
MARS III	BI OFAG/OSAV	Les données sur les établissements sont transférées dans le système BI par MARS III.
TRACES	AS KeTI	Les données sur les établissements sont transmises à AS KeTI à partir de TRACES.

BDTA	Asan	Les données sur les établissements des détenteurs d'animaux de rente sont récupérées par Asan à partir de la BDTA.
BDTA	Fleko	Les données sur les établissements des abattoirs sont récupérées par Fleko à partir de la BDTA (données du SIPA).
BDTA	SCA	Les nouveaux numéros attribués dans la BDTA sont communiqués au SCA par e-mail.
BDTA	BI OFAG/OSAV	Les données sur les établissements sont transférées dans le système BI.
Entreprise	bdlait / MBH100	Les entreprises fournissent les données sur les établissements à bdlait / MBH100.
Entreprise	Autres sys- tèmes sources du REE	Les données sur les établissements sont injectées dans les autres systèmes sources du REE.
Autres systèmes sources du REE	REE	Le REE récupère les données sur les établissements à partir d'une série de registres centraux, de sources privées, des cantons, etc. Ces transmissions de données sont décrites ici : https://www.bfs.admin.ch/bfs/fr/home/registres/registre-entreprises/registre-entreprises-etablisements/sources-donnees.html

4.2.4 Applications traitant des données sur les établissements sans interfaces

Tableau 12 – Applications traitant des données sur les établissements sans interfaces

Système	Description
LIMS	Les autorités d'exécution de la législation sur les denrées alimentaires saisissent les données sur les établissements.
GIAPP	Les collaborateurs de l'OFAG traitent les données sur les établissements.
BDN-RPGAA	Les collaborateurs de l'OFAG traitent les données sur les établissements.
MARS III	Les collaborateurs de l'OFAG traitent les données sur les établissements.
ProVar	Les collaborateurs de l'OFAG traitent les données sur les établissements.
e-TV	Les données sur les établissements (instituts, animaleries, entreprises) sont traitées par le Service vétérinaire cantonal compétent et par l'OSAV.
BD Aliments pour animaux	Les collaborateurs d'Agroscope traitent les données sur les établissements pour les échantillons de fourrages grossiers.

4.3 Paquet de données « Données d'adresse »

4.3.1 Identifications uniques dans les données d'adresse

Tableau 13 – Données d'adresse – Identifications

Champ	Description	Saisie initiale des données	Système d'origine de l'archivage des données	Création automatique
Numéro de district	L'Office fédéral de la statistique attribue un numéro à chaque commune et établit, gère et publie le répertoire officiel des communes de Suisse. Le répertoire officiel des communes de Suisse est subdivisé par canton et par district ou toute autre entité administrative comparable du canton (art. 19 ONGéo).	Canton	SICA	oui
Numéro de commune	Selon le répertoire officiel des communes	Calcul à partir du niveau de la commune	SICA	oui
		Répertoire des communes de l'OFS	SIPA	Actualisation globale périodique
		Canton	Agricola	Non, enregistrement manuel selon le répertoire des communes

4.3.2 Autres informations relatives à l'adresse

Tableau 14 – Données d'adresse – Autres informations

Champ	Description	Saisie initiale des données	Système d'origine de l'archivage des données	Création automatique
Nom de la commune	Selon le répertoire officiel des communes de l'OFS : https://www.bfs.admin.ch/bfs/fr/home/bases-statistiques/repertoire-officiel-communes-suisse.html	Calcul à partir du niveau de la commune, attribut lié au numéro de la commune	SICA	oui
		Répertoire des communes de l'OFS	SIPA	Actualisation complète périodique
Nom du district	L'Office fédéral de la statistique attribue un numéro à chaque commune et établit, gère et publie le répertoire officiel des communes de Suisse. Le répertoire officiel des communes de Suisse est subdivisé par canton et par district ou toute autre entité administrative comparable du canton (art. 19 ONGéo).	Canton	SICA	oui
		Répertoire des communes de l'OFS	SIPA	
Numéro d'immeuble		Canton	SICA	
Altitude (en mètres au-dessus de la mer)		Canton	SICA	
Canton	Selon Constitution suisse Art. 1	Calcul à partir du site principal	SICA	oui
Coordonnées	Coordonnées à 7 chiffres (Y, X) ; système de coordonnées géographiques où Y désigne la latitude et X la longitude	Référencement géographique du site principal	SICA	oui

Champ	Description	Saisie initiale des données	Système d'origine de l'archivage des données	Création automatique
		Exploitant	SICA VS	
Pays		Commande forcée pour l'étranger possible	SICA	oui
Localité	Selon le répertoire officiel des offices de poste de la Poste : https://www.post.ch/fr/entreprises/index-thematique/traitement-d-adresses-et-utilisation-de-geodonnees	Attribut du NPA	SICA	À choisir à partir d'une proposition
Case postale	Selon le répertoire officiel des offices de poste de la Poste	Canton	SICA	
Case postale		Canton	SICA	
c/o	Destinataire d'un envoi sans adresse propre	Canton	SICA	
Rue	Selon le répertoire officiel des rues, le nom local...	Canton	SICA	

4.3.3 Traitement et transmissions des données d'adresse

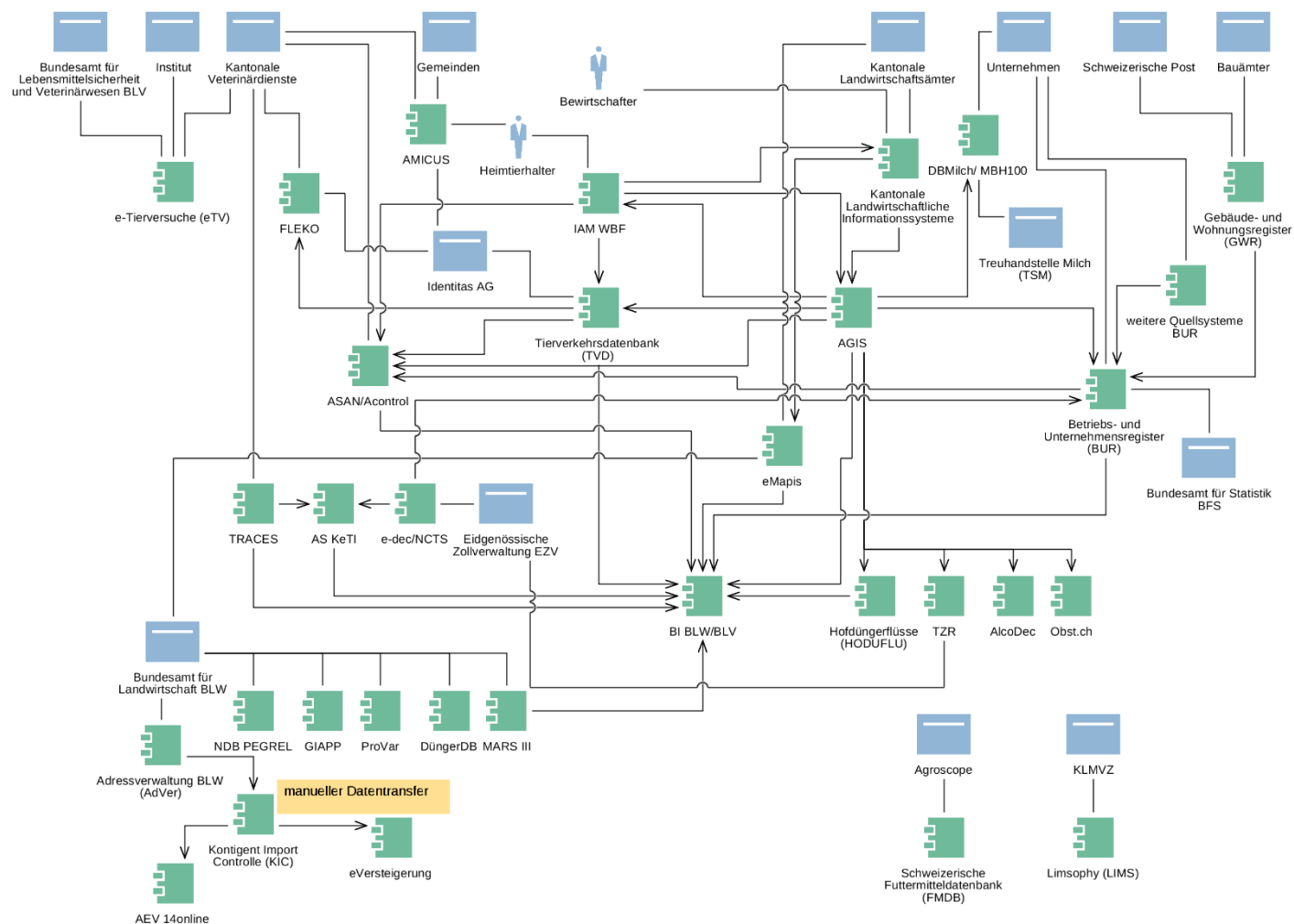


Illustration 6 – Traitement et transmissions des données d'adresse

Transmission de données : → ; traitement de données : —

Description du traitement et des transmissions des données

Tableau 15 – Données d'adresse – Description du traitement et des transmissions des données

Traitement	Situation actuelle	Description
OFAG	AdVer	Les données d'adresse sont traitées dans AdVer par les collaborateurs de l'OFAG, puis récupérées via un service selon les besoins (p. ex. par KIC).
Exploitant	SICA	Les données d'adresse peuvent être traitées par l'exploitant dans les systèmes d'information cantonaux sur l'agriculture.
OFS	REE	Les données d'adresse sont traitées par les collaborateurs de l'OFS dans le REE.
OFS	RegBL	Les collaborateurs de l'OFS traitent les données d'adresse dans le RegBL.
OFAG	eMapis	Les données d'adresse sont traitées par les collaborateurs de l'OFAG dans eMapis.
OFAG	MARS III	Les collaborateurs de l'OFAG traitent les données d'adresse dans MARS III.
Communes	Amicus	Les communes saisissent/modifient les adresses des détenteurs de chiens dans Amicus.
Détenteur d'animaux de compagnie	Amicus	Les propriétaires de chiens peuvent modifier leur numéro de téléphone et leur adresse e-mail dans Amicus.
Détenteur d'animaux de compagnie	IAM (DEFR)	Les propriétaires de chevaux (détenteurs d'animaux de compagnie selon la définition du présent document) doivent s'enregistrer dans IAM (DEFR) via Agate et introduire et actualiser leur adresse.
SCA	eMapis	Les collaborateurs des services cantonaux compétents traitent les données d'adresse directement dans eMapis.
SCA	SICA	Outre les indications de l'exploitant, les données d'adresse sont également traitées dans le SICA par les collaborateurs du canton.
Identitas	Amicus	Les collaborateurs d'Identitas AG traitent les données d'adresse dans Amicus (à titre de soutien aux communes).
Identitas	Fleko	Les collaborateurs d'Identitas AG traitent les données d'adresse dans Fleko (uniquement pour les contrôleurs des viandes et uniquement à titre de soutien au SVét, le SVét reste responsable).
TSM	bdlait / MBH100	Les données d'adresse sont traitées dans bdlait/MBH100 par les collaborateurs de TSM.

Entreprise	Autres systèmes sources du REE	Les données d'adresse sont injectées dans les autres systèmes sources du REE.
Entreprise	eDec	Les exportateurs/importateurs traitent les données d'adresse dans eDec.
Entreprise	REE, autres systèmes sources du REE	Les entreprises annoncent les données d'adresse au REE ou à d'autres systèmes sources du REE.
SVét	Amicus	Le SVét édite les adresses des détenteurs de chiens dans Amicus.
SVét	Asan	Les données d'adresse (notamment de détenteurs d'animaux de compagnie) peuvent être saisies dans Asan par les collaborateurs du SVét compétent.
SVét	Fleko	Les données d'adresse des contrôleurs des viandes sont traitées par le SVét compétent (responsable du contrôle des viandes).
Administration des douanes	TZR	Les collaborateurs de l'administration des douanes traitent les données d'adresse.
Administration des douanes	eDec	Les collaborateurs de l'administration des douanes traitent les données d'adresse.

Transmis- sion de don- nées depuis	vers	Description
AdVer	KIC	Les données d'adresse sont récupérées (importées) par KIC à partir d'AdVer.
Agate	BDTA	Les données d'adresse des exploitants/détenteurs d'animaux de compagnie sont récupérées par la BDTA à partir d'IAM (DEFR).
Agate	SICA	Les systèmes d'information cantonaux sur l'agriculture, en ce qu'ils participent à Agate, peuvent récupérer les données d'adresse à partir d'IAM (DEFR).
SIPA	BDTA	Les données d'adresse des détenteurs d'animaux ou des sites d'exploitation/d'élevage sont récupérées par la BDTA à partir du SIPA.
SIPA	Asan / Acontrol	Les données d'adresse des détenteurs d'animaux ou des sites d'exploitation/d'élevage sont récupérées par Asan/Acontrol à partir du SIPA.
SIPA	bdlait / MBH100	Les données d'adresse des exploitants (producteurs laitiers) ou des sites d'exploitation sont récupérées à partir du SIPA par bdlait.
SIPA	TZR	Les données d'adresse des exploitants ou des sites d'exploitation sont récupérées par l'Administration fédérale des douanes à partir du SIPA pour le calcul du remboursement des redevances douanières perçues sur les carburants (TZR) sur la base des données relatives aux structures.
SIPA	AlcoDec	Les données d'adresse des exploitants ou des sites d'exploitation sont récupérées par l'Administration fédérale des douanes à partir du SIPA pour le calcul de la quantité d'alcool exonérée d'impôt sur la base des données relatives aux structures.

SIPA	Hoduflu	Les données d'adresse des exploitants ou des sites d'exploitation sont récupérées à partir du SIPA par Hoduflu.
SIPA	Obst	Les données d'adresse des exploitants ou des sites d'exploitation sont récupérées à partir du SIPA par obst.ch.
SIPA	BI OFAG/OS AV	Les données d'adresse sont transférées dans le système BI à partir du SIPA.
SIPA	IAM (DEFR)	Les données d'adresse sont récupérées à partir du SIPA pour le traitement du compte des exploitants dans IAM (DEFR).
SIPA	REE	Les données d'adresse des exploitants/détenteurs d'animaux ou des sites d'exploitation/d'élevage sont récupérées à partir du SIPA par le REE.
Amicus	Asan	Les données d'adresse sur les détenteurs de chiens sont consultées dans Asan à partir d'Amicus (deeplink).
Asan / Acontrol	BI OFAG/OS AV	Les données d'adresse sont transférées dans le système BI par Asan/Acontrol.
AS KeTI	BI OFAG/OS AV	Les données d'adresse sont transférées dans le système BI par AS KeTI.
Services des bâtiments	RegBL	Les services des bâtiments annoncent les données d'adresse au RegBL.
REE	BI OFAG/OS AV	Les données d'adresse requises sont transférées dans le système BI à partir du REE.
eDec	AS KeTI	Les données d'adresse sont transmises à AS KeTI par eDec.
eDec	REE	Les données d'adresse issues d'eDec sont transmises au REE.
RegBL	REE	Les adresses géoréférencées sont récupérées par le REE à partir du RegBL.
Hoduflu	BI OFAG/OS AV	Les données d'adresse sont transférées dans le système BI par Hoduflu.
SICA	SIPA	Les données d'adresse des exploitants/détenteurs d'animaux ou des sites d'exploitation/d'élevage sont saisies, actualisées et transmises en permanence selon les connaissances les plus récentes dans les systèmes d'information cantonaux sur l'agriculture et au SIPA.
SICA	eMapis	Les données d'adresse sont transmises à eMapis via une interface.
KIC	AEV14online	Les données d'adresse sont actualisées par l'OFAG dans KIC et récupérées par AEV14online.
KIC	Mise en adjudication électronique	Les données d'adresse sont actualisées par l'OFAG dans KIC et transférées manuellement dans la Mise en adjudication électronique.
MARS III	BI OFAG/OS AV	Les données d'adresse sont transférées dans le système BI par MARS III.
Poste	RegBL	Les données d'adresse sont transférées dans le RegBL par la Poste.
TRACES	AS KeTI	Les données d'adresse sont transmises à AS KeTI par TRACES.

TRACES	BI OFAG/OS AV	Les données d'adresse sont transférées dans le système BI.
BDTA	Asan	Les données d'adresse des détenteurs d'animaux sont récupérées par Asan à partir de la BDTA.
BDTA	Fleko	Les données d'adresse des abattoirs sont récupérées à partir de la BDTA (données du SIPA).
BDTA	BI OFAG/OS AV	Les données d'adresse sont transférées dans le système BI à partir de la BDTA.
Entreprise	eDec	Les exportateurs/importateurs saisissent les données d'adresse dans eDec.
Entreprise	bdlait / MBH100	Les entreprises fournissent les données d'adresse à bdlait / MBH100.
SVét	TRACES	
SVét	Fleko	Les données d'adresse sont traitées par les services vétérinaires dans Fleko.
Autres systèmes sources du REE	REE	Le REE récupère les données d'adresse à partir d'une série de registres centraux, de sources privées, des cantons, etc. Ces transmissions de données sont décrites ici : https://www.bfs.admin.ch/bfs/fr/home/registres/registre-entreprises/registre-entreprises-etablisements/sources-donnees.html

4.3.4 Applications traitant des données d'adresse sans interfaces

Tableau 16 – Données d'adresse – Applications sans interfaces

Système	Description
LIMS	Les collaborateurs des autorités d'exécution de la législation sur les denrées alimentaires traitent les données d'adresse.
GIAPP	Les collaborateurs de l'OFAG traitent les données d'adresse.
BD Engrais	Les collaborateurs de l'OFAG traitent les données d'adresse.
BDN-RPGAA	Les collaborateurs de l'OFAG traitent les données d'adresse.
ProVar	Les collaborateurs de l'OFAG traitent les données d'adresse.
e-TV	Les données d'adresse des personnes qui réalisent les expériences sont saisies par les services vétérinaires cantonaux et les instituts. Les données d'adresse des collaborateurs cantonaux sont saisies par l'OSAV.
BD Aliments pour animaux	Les collaborateurs d'Agroscope traitent les données d'adresse.

4.4 Paquet de données « Données sur les structures, y compris données géoréférencées sur les surfaces »

Les données sur les structures comprennent les emplois, les indications de surfaces correspondant aux cultures individuelles et les nombres d'animaux (valeurs à la date de référence, moyenne annuelle, UGB calculées et pâquiers normaux pour l'estivage). En complément au format numérique, les données sur les surfaces continuent jusqu'à 2020 d'être saisies et mises à disposition selon les modèles de géodonnées minimaux (MGDM) « Exploitation agricole »⁷. Les différents niveaux géographiques sont répartis entre les limites de zones agricoles, les terrains en pente, l'unité d'exploitation, le périmètre Vignobles en terrasses, les surfaces d'utilisation, les surfaces de promotion de la biodiversité (SPB), mises en réseau, les SPB, niveau de qualité II, les SPB, niveau de qualité III et les éléments relatifs à la qualité du paysage.

⁷ <https://www.blw.admin.ch/blw/fr/home/politik/datenmanagement/geografisches-informationssystem-gis/minimale-geodatenmodelle.html>

4.4.1 Emplois

Tableau 17 – Données sur les structures – Emplois

Champ	Description	Saisie initiale des données	Système d'origine de l'archivage des données	Création automatique
Nombre d'employés	Catégories selon formulaire C de la Confédération	Exploitant	SICA	
Vente directe	Information oui/non	Exploitant	SICA	

4.4.2 Données sur les surfaces / Données géoréférencées sur les surfaces

Tableau 18 – Données sur les structures – Données sur les surfaces

Champ	Description	Saisie initiale des données	Système d'origine de l'archivage des données	Création automatique
Exploitation	Bio	Exploitant	SICA	
Terrains en pente et en co-teau	Base : modèle d'altitude Swisstopo pour l'OFAG, calcul selon les classes d'altitude (niveau des terrains en pente)	Calcul à partir du niveau des terrains en pente	SICA	oui
Surfaces cultivées	Cultures codées selon le formulaire A (y compris surface au format numérique ou géométrique)	Exploitant	SICA	
Terrains en terrasse	Pour les vignobles, base : modèle d'altitude Swisstopo pour l'OFAG, calcul selon les classes d'altitude (niveau du périmètre des vignobles en terrasses)	Calcul à partir du niveau des terrains en pente complété	SICA	oui
Zone	Zone d'appartenance de la surface	Calcul à partir du niveau de la zone de l'OFAG	SICA	oui, possibilité de commande forcée en fonction des besoins
		Canton	SICA VS	

Champ	Description	Saisie initiale des données	Système d'origine de l'archivage des données	Création automatique
Commune de la parcelle	Commune d'appartenance de la surface		Systèmes cantonaux, SIG cantonaux	
		Canton	SICA VS	

4.4.3 Données sur les animaux

Tableau 19 – Données sur les structures – Données sur les animaux

Champ	Description	Saisie initiale des données	Système d'origine de l'archivage des données	Création automatique
Conditions d'élevage	Types de parcours pour les porcs et les volailles selon le formulaire B1)	Exploitant	SICA	
Cheptels	Catégories d'animaux, y compris abeilles et aquacultures selon les formulaires B (UGB, nombre d'animaux ou information oui/non, y compris données (corrigées) de la BDTA, pâquiers normaux et durée d'estivage)	Exploitant, commande forcée uniquement par le canton	SICA	oui, données de la BDTA

4.4.4 Traitement et transmissions des données sur les structures, y compris données géoréférencées sur les surfaces

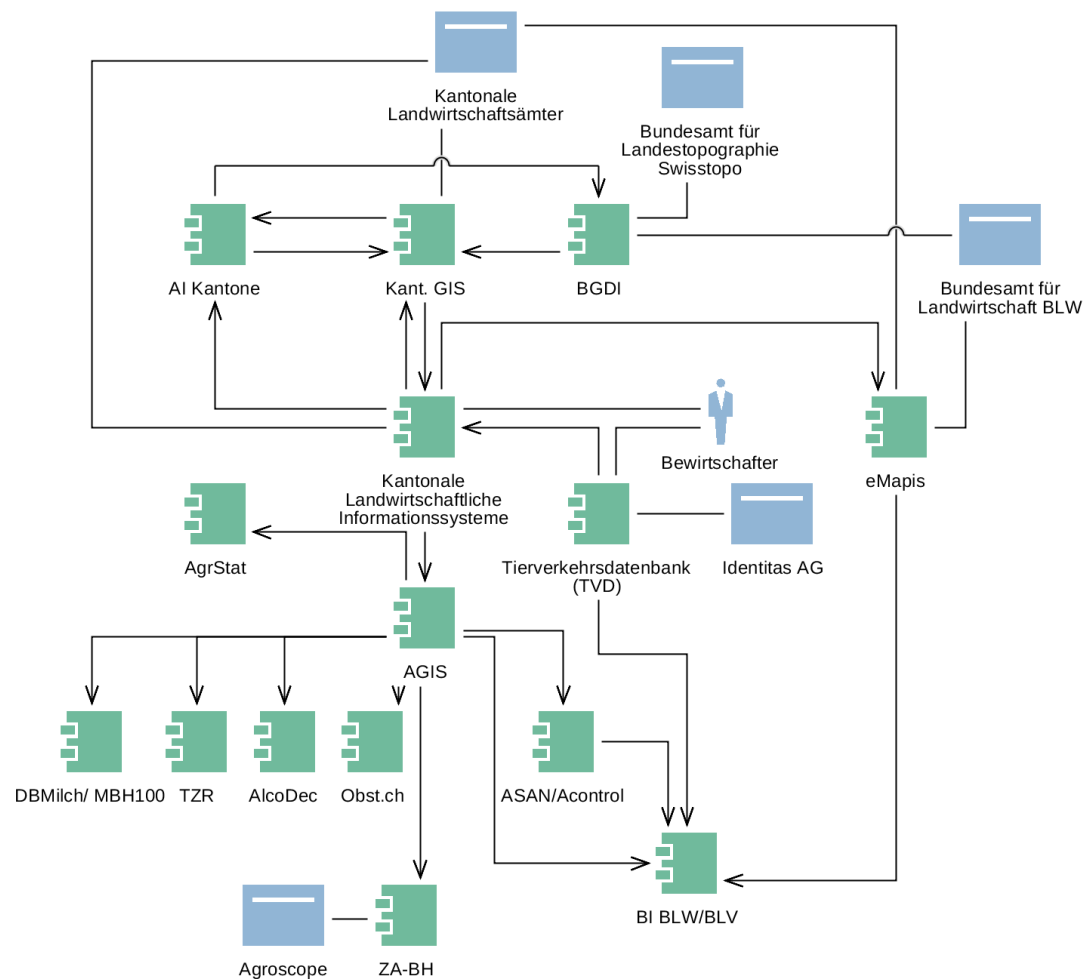


Illustration 7 – Traitement et transmissions des données sur les structures

Transmission de données : → ; traitement de données : —

Description du traitement et des transmissions des données

Tableau 20 – Données sur les structures, y compris données géoréférencées sur les surfaces – Description du traitement et des transmissions des données

Traitement	Situation actuelle	Description
Exploitant (détenteur d'animaux de compagnie)	BDTA	Saisie des annonces de déplacements pour les bovins, y compris les buffles et les bisons, et les équidés dans la BDTA, entre autres, pour les paiements directs et les statistiques.
Exploitant (détenteur d'animaux de compagnie)	SICA	Déclaration/saisie des emplois, de l'utilisation des surfaces (format numérique) et des nombres d'animaux, excepté les espèces de la BDTA avec la valeur à la date de référence et la moyenne, resp. durée de l'estivage ou conditions d'élevage selon les formulaires B de la Confédération dans les systèmes d'information cantonaux sur l'agriculture.
Exploitant	SICA	L'exploitant saisit l'utilisation des surfaces au format numérique (p. ex. terres assolées) ou au format géométrique/géographique dans le SICA.
OFAG	IFDG	L'OFAG alimente l'IFDG avec les données sur les terrains en pente, les vignobles en terrasses et les limites de zones. Il contrôle en outre les données fournies à l'IFDG sur l'exploitation agricole sur un plan spécialisé.
OFAG	eMapis	Les collaborateurs de l'OFAG traitent les données sur les structures dans eMapis.
Identitas AG	BDTA	Les nombres d'animaux sont gérés et préparés pour les statistiques et les paiements directs.
SCA	SIG cantonaux	Les collaborateurs du SCA traitent les données sur les surfaces saisies au format géographique.
SCA	SICA	Les collaborateurs du service cantonal de l'agriculture traitent les données sur les structures saisies au format numérique.
Swisstopo	IFDG	Swisstopo alimente l'IFDG, p. ex. avec les données contextuelles comme les images aériennes.

Transmission de données depuis	vers	Description
SIPA	AgrStat	Les données sur les structures sont récupérées par AgrStat (OFS).
SIPA	BI OFAG/OSAV	Les données du SIPA sont transférées au BI OFAG/OSAV.
SIPA	Asan / Acontrol	Les données sur les structures sont fournies à Asan/Acontrol.
SIPA	bdlait / MBH100	Certaines données sur les structures (nombre de vaches laitières, bio/PER) sont fournies à bdlait.
SIPA	TZR	Les données sur les structures sont fournies à l'Administration fédérale des douanes pour le calcul du remboursement des redevances douanières perçues sur les carburants.
SIPA	AlcoDec	Les données sur les structures sont fournies à l'Administration fédérale des douanes pour le calcul de la quantité d'alcool exonérée d'impôt.
SIPA	Obst	Certaines données sur les structures concernant les surfaces de culture fruitière sont fournies à obst.ch.

SIPA	DC-Cta	Le SIPA fournit les données sur les structures au DC-Cta sous une forme pseudonymisée avec le DC-ID.
IA (cantons)	SIG cantonaux	Récupération des géodonnées à partir de l'IA dans les SIG cantonaux, p. ex. exploitation agricole de surfaces exploitées en dehors du canton.
IA ou SIG cantonal	IFDG	Fourniture des données sur l'exploitation agricole à l'IFDG (y compris Shop en ligne de Swisstopo à destination de l'OFAG).
Asan / Acontrol	BI OFAG/OSAV	Les données sur les structures sont transférées dans le système BI.
IFDG	SIG cantonaux	Utilisation des données mises à disposition sur les terrains en pente et les surfaces viticoles sur les terrains en pente, ainsi sur les limites de zones agricoles et des orthophotos à partir de l'Infrastructure fédérale de données géographiques (IFDG).
eMapis	BI OFAG/OSAV	Les données sur les structures sont transférées dans le système BI.
SIG cantonaux	IA (cantons)	Fourniture de géodonnées à partir des SIG cantonaux à l'infrastructure d'agrégation (IA) des cantons, p. ex. données de mesurage, exploitation agricole, etc.
SIG cantonaux	SICA	Fourniture de données de base au système d'information cantonal sur l'agriculture (pour la saisie des géodonnées dans le SICA).
SICA	SIPA	À partir des systèmes d'information cantonaux sur l'agriculture, les données saisies sur les structures [déclaration annuelle sur la base des formulaires de la Confédération, modèles de géodonnées minimaux et données (corrigées) de la BDTA] sont transmises au SIPA au format numérique.
SICA	SIG cantonaux	Les données sur les structures sont récupérées à partir du système d'information cantonal sur l'agriculture.
SICA	eMapis	Les données sur les structures sont transférées à eMapis.
Calculateur UGB	SICA	La BDTA fournit les UGB/pâquiers normaux et les données à la date de référence pour les bovins (y compris bisons) et les équidés aux systèmes d'information cantonaux sur l'agriculture.

4.5 Paquet de données « Données sur les animaux individuels »

4.5.1 Identification des animaux

Tableau 21 – Données sur les animaux individuels – Identification des animaux

Champ	Description	Saisie initiale des données	Système d'origine de l'archivage des données	Création automatique
Numéro de marque auriculaire	Numéro d'identité pour les animaux des espèces bovine, caprine, ovine et porcine.	Fabricant de la MA	BDTA	
Numéro de puce	Numéro de la puce électronique qui est implantée sur les animaux (équidés, chiens, chats et furets) ou intégrée dans la marque auriculaire.	Fabricant	BDTA, Amicus	
Numéro de vie équine universel (UELN)	Numéro d'identité unique pour les équidés – identifiant international.	Identitas AG ou organisation étrangère en cas d'importation		

4.5.2 Caractéristiques des animaux / Informations sur les animaux individuels

Tableau 22 – Données sur les animaux individuels – Caractéristiques des animaux / Informations sur les animaux individuels

Champ	Description	Saisie initiale des données	Système d'origine de l'archivage des données	Création automatique
Finalité	Animal de compagnie / animal de rente pour les équidés	Propriétaire	BDTA	
Catégorie d'âge	Valeur calculée en fonction de la date de naissance		BDTA	
Nom du sport	Peut être modifié	Propriétaire	Passeport de base et BDTA	
Nom		Propriétaire, organisme émetteur du passeport	Passeport de base et BDTA	
Date de naissance		Propriétaire	Passeport de base et BDTA	
Date d'abattage ou de mort	Doit être postérieure à la date de naissance	Propriétaire, abattoir	BDTA	

Champ	Description	Saisie initiale des données	Système d'origine de l'archivage des données	Création automatique
Propriétaire		Propriétaire	Passeport de base et BDTA	
État de santé		Document d'accompagnement, confirmation de l'utilisation de médicaments et de la santé de l'animal en cas de changement de détenteur (équidés)		
Naissance/importation		Exploitant, propriétaire	BDTA	
Naissances multiples		Exploitant, propriétaire	BDTA	
Signalement	Signalement verbal rudimentaire pour les animaux de l'espèce équine	Vétérinaire dans le passeport		
But d'utilisation	Pour les animaux de l'espèce bovine (vaches laitières, autres vaches)	Commande forcée automatique depuis l'établissement ou par l'exploitant	BDTA	
Identification de la mère et du père	P. ex. pour les animaux de l'espèce bovine ou les équidés	Exploitant, propriétaire	BDTA	Mère oui Père fac.
Couleur de la robe		Exploitant, propriétaire	BDTA	
Genre		Exploitant, propriétaire	BDTA	
Sexe	Mâle, femelle	Exploitant, propriétaire	BDTA	
Race		Exploitant, propriétaire	BDTA	
Taille		Propriétaire	BDTA	

4.5.3 Historique des animaux

Tableau 23 – Paquet de données « Données sur les animaux individuels » / Données sur les groupes – Historique des animaux

Champ	Description	Saisie initiale des données	Système d'origine de l'archivage des données	Création automatique
Date de déplacement		Exploitant, propriétaire	BDTA	
Type de déplacement	Abattage, abattage à la ferme, naissance, mort, entrée, sortie, exportation, importation, mort à la naissance, mise au poulailler	Exploitant, propriétaire		
Nombre d'animaux / kg	Pour les déplacements de groupes (porcs, chèvres, moutons, volailles)	Exploitant	BDTA	
Exploitation d'origine	Pour les entrées	Exploitant, propriétaire	BDTA	
Exploitation déclarante	N° BDTA	Automatique (à partir de la connexion)	BDTA	
ID				

4.5.4 Transmissions de données sur les animaux individuels

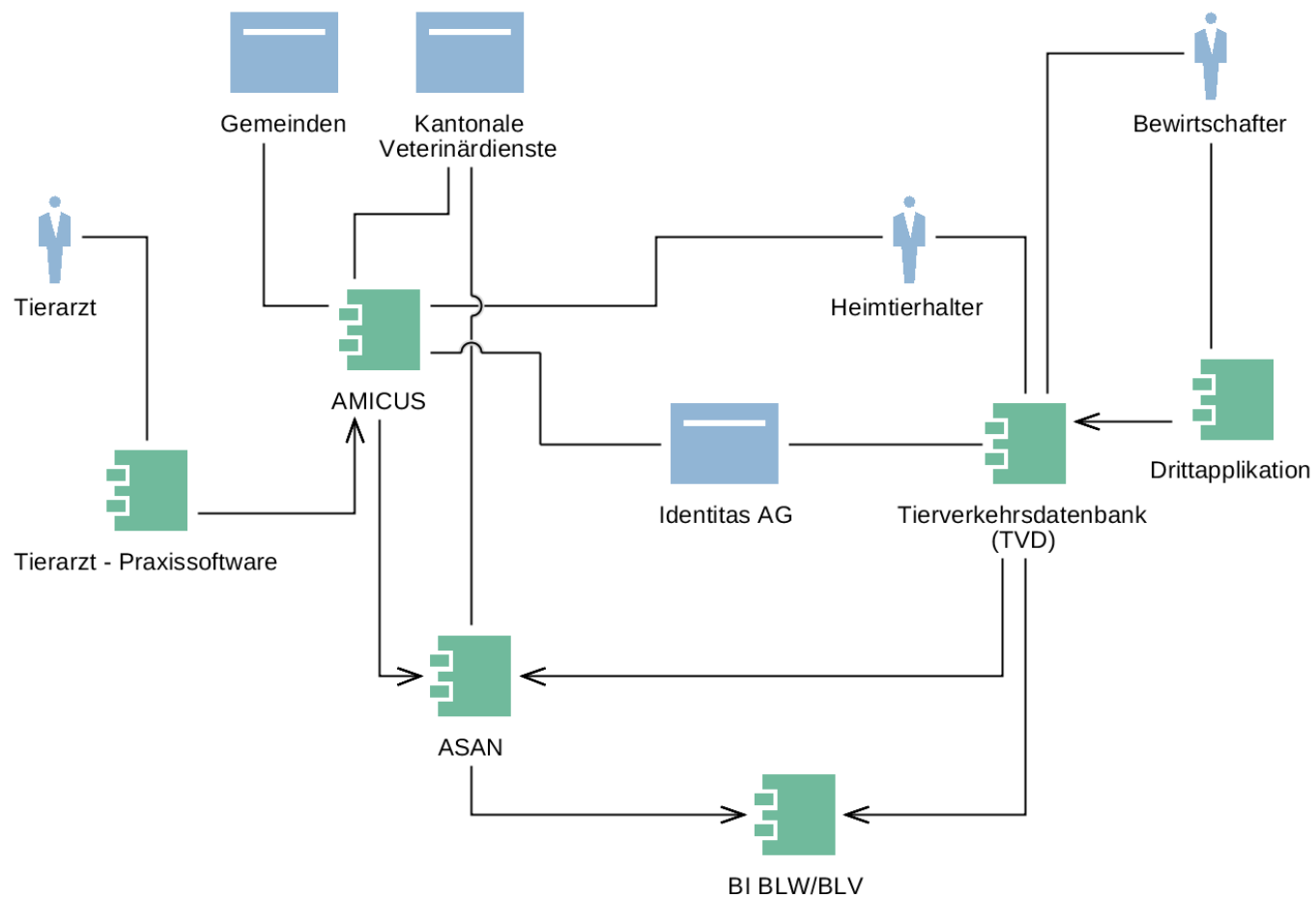


Illustration 8 – Traitement et transmissions des données sur les animaux individuels

Transmission de données : → ; traitement de données : —

Description du traitement et des transmissions des données

Tableau 24 – Données sur les animaux individuels – Description du traitement et des transmissions des données

Traitement	Situation actuelle	Description
Exploitant	BDTA	Les exploitants saisissent les données sur les déplacements pour les bovins, les buffles, les bisons, les porcs et les équidés (moutons et chèvres à partir du 1 ^{er} janvier 2020). Pour les volailles, les mises au poulailler ne sont déclarées qu'à partir d'un certain nombre d'unités par catégorie de volailles.
Propriétaire d'équidés	BDTA	Les propriétaires d'équidés saisissent les données sur les déplacements d'équidés
Communes	Amicus	Les communes saisissent les données sur les déplacements (décès).
Détenteur d'animaux de compagnie (en l'espèce, propriétaire d'équidés)	BDTA	Les détenteurs d'animaux de compagnie saisissent les données de base et les données sur les déplacements des chevaux.
Détenteur d'animaux de compagnie (propriétaire de chiens)	Amicus	Les détenteurs d'animaux de compagnie saisissent les données sur les déplacements (changement de détenteur, décès).
Identitas AG	BDTA	Organisation et délivrance de marques auriculaires, vérification de l'historique des animaux par les collaborateurs d'Identitas AG.
Identitas AG	Amicus	Les collaborateurs d'Identitas AG traitent les données sur les animaux individuels dans Amicus.
Vétérinaire	Logiciel pratique	Les vétérinaires saisissent les numéros de puce et les caractéristiques des animaux de compagnie et mettent l'animal en relation avec son détenteur.
SVét	Asan	Les collaborateurs des services vétérinaires compétents saisissent les données sur les animaux individuels à partir d'Asan.
SVét	Amicus	Les collaborateurs des services vétérinaires compétents saisissent les données sur les animaux individuels concernant les chiens dans Amicus.

Transmission de données depuis	vers	Description
Amicus	Asan	Les données sur les animaux individuels sont consultées dans Amicus par Asan (deeplink).
Asan	BI OFAG/OSAV	Les données sur les animaux individuels sont transférées dans le système BI par Asan.
Logiciel pratique	Amicus	Transmission de données sur les animaux individuels à Amicus à partir du logiciel pratique du vétérinaire.
BDTA	Asan	Les détenteurs d'animaux et les animaux individuels sont transmis à Asan à partir de la BDTA.
BDTA	BI OFAG/OSAV	Les données sur les animaux individuels sont transférées dans le système BI à partir de la BDTA.

4.6 Paquet de données « Données de contrôle »

4.6.1 Données de base

Tableau 25 – Données de contrôle – Données de base

Champ	Description	Saisie initiale des données	Système d'origine de l'archivage des données	Création automatique
Date	La date du contrôle est le jour où le contrôle a réellement été réalisé.	Contrôleur / canton	SICA	non, saisie manuelle par le contrôleur
		Contrôleur / canton	Acontrol	
		Contrôleur / canton	LIMS	
Point de contrôle	Le point de contrôle est un service de droit public ou privé qui a réalisé le contrôle pour le compte de l'autorité publique compétente. Dans le domaine des denrées alimentaires : autorité d'exécution.	Contrôleur / canton	SICA	
		Contrôleur / canton	Acontrol	
		Contrôleur / canton	LIMS	
Motif du contrôle / type d'évaluation	Acontrol : contrôle de base, contrôle intermédiaire, contrôle en cas de soupçon, etc. ; Asan : contrôle administratif, autres clarifications / échantillons Dans le domaine des denrées alimentaires : motif d'inspection	Contrôleur / canton	SICA	oui, contrôles de base, autres avec le soutien du système
		Contrôleur / canton	Acontrol	
		Contrôleur / canton	LIMS	
Type de contrôle	Annoncé / non annoncé	Contrôleur / canton	SICA	oui
		Contrôleur / canton	Acontrol	
		Contrôleur / canton	LIMS	
Statut du contrôle	État d'avancement du contrôle	Contrôleur / canton	SICA	oui
		Contrôleur / canton	Acontrol	
		Contrôleur / canton	LIMS	

Champ	Description	Saisie initiale des données	Système d'origine de l'archivage des données	Création automatique
Unité contrôlée	Exploitation, personne, entreprise...	Contrôleur / canton	SICA	oui
		Contrôleur / canton	Acontrol	
		Contrôleur / canton	LIMS	

4.6.2 Résultats des contrôles

Tableau 26 – Données de contrôle – Résultats des contrôles

Champ	Description	Saisie initiale des données	Système d'origine de l'archivage des données	Création automatique
Résultats (conformité)	Acontrol : manquement / NP (non pertinent) / NC (non contrôlé) ; Asan : conforme / non conforme Dans le domaine des denrées alimentaires : conforme / non conforme	Contrôleur / canton	SICA	En partie automatique ; motif standard, création par le système, saisie manuelle des écarts standard et saisie manuelle des manquements
		Contrôleur / canton	Acontrol	Cf. SICA
		Contrôleur / canton	LIMS	non
Objet du contrôle	Éléments contrôlés (rubriques) d'Acontrol ; champ textuel dans Asan, LIMS	Contrôleur / canton	SICA	non
		Contrôleur / canton	Acontrol	non
		Contrôleur / canton	LIMS	non
Portée	Animaux concernés (nombre, genre), surfaces	Contrôleur / canton	SICA	non
		Contrôleur / canton	Acontrol	non

Champ	Description	Saisie initiale des données	Système d'origine de l'archivage des données	Création automatique
		Contrôleur / canton	LIMS	non
Description des manquements	Manquements constatés avec description et informations complémentaires (étendue / champ d'application, réitération et degré de gravité) Dans le domaine des denrées alimentaires : motif de contestation (selon liste)	Contrôleur / canton	SICA	non
		Contrôleur / canton	Acontrol	non
		Contrôleur / canton	LIMS	non

4.6.3 Mesures

Tableau 27 – Données de contrôle – Mesures

Champ	Description	Saisie initiale des données	Système d'origine de l'archivage des données	Création automatique
Type de mesure	P. ex. réduction des paiements directs, mise sous séquestre, interdiction de détention d'animaux, contrôle de suivi...	Contrôleur / canton	SICA	
		Contrôleur / canton	Acontrol	non
		Contrôleur / canton	LIMS	non
Réductions	Pourcentage, points ou CHF	Canton (SCA)	SICA	
		Canton (SCA)	Acontrol	
Procédure pénale	Catégorisation (selon liste)	SVét	LIMS (SG/GR, GL)	
		SVét	Asan	non

4.6.4 Traitement et transmissions des données de contrôle

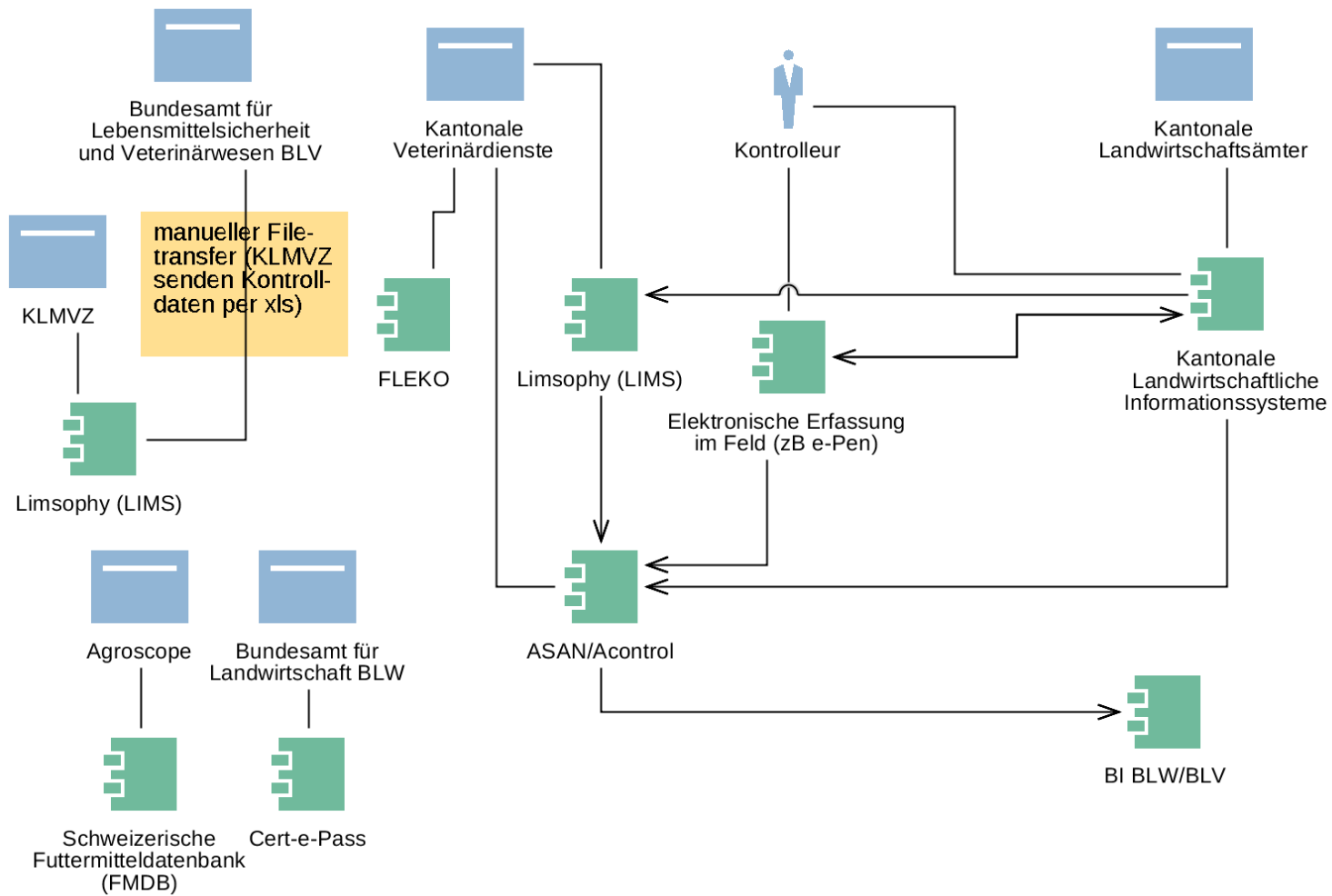


Illustration 9 – Traitement et transmissions des données de contrôle

Transmission de données : → ; traitement de données : —

Description du traitement et des transmissions des données

Tableau 28 – Données de contrôle – Description du traitement et des transmissions des données

Traitement	Situation actuelle	Description
Contrôleur	Saisie électronique dans le champ	Le contrôleur saisit les résultats du contrôle, p. ex. avec un ePen, une tablette, etc.
Contrôleur	SICA	Le contrôleur saisit les données de contrôle pertinentes pour les paiements directs dans le domaine de l'agriculture dans le système d'information cantonal sur l'agriculture.
SCA	SICA	Les collaborateurs du SCA traitent les données de contrôle pertinentes pour les paiements directs dans le domaine de l'agriculture dans le système d'information cantonal sur l'agriculture.
SCA	Acontrol	Les collaborateurs du SCA traitent les données de contrôle pertinentes pour les paiements directs dans le domaine de l'agriculture.
SVét	Asan	Les collaborateurs des services vétérinaires compétents traitent les données de contrôle concernant les exploitations et les personnes dans leur sphère de compétence.
SVét	Acontrol	Les collaborateurs des services vétérinaires compétents saisissent les données de contrôle concernant les exploitations et les personnes dans leur sphère de compétence.
SVét	LIMS	Les collaborateurs des services vétérinaires compétents saisissent les données de contrôle dans le LIMS.
Autorités d'exécution de la législation sur les denrées alimentaires	LIMS	Les collaborateurs des autorités d'exécution de la législation sur les denrées alimentaires saisissent les données de contrôle dans le LIMS.

Transmission de données depuis	vers	Description
Asan / Acontrol	BI OFAG/OSAV	Les données de contrôle sont transférées dans le système BI à partir d'Asan/Acontrol.
Saisie électronique dans le champ	Acontrol	Transmission des données de contrôle à Acontrol à partir d'appareils mobiles.
Saisie électronique dans le champ	SICA	Transmission des données de contrôle au système d'information cantonal sur l'agriculture à partir d'appareils mobiles.
SICA	Acontrol	Transmission des données de contrôle à Acontrol à partir du SICA.
SICA	LIMS	Reprise des données de contrôle à partir du SICA (Agricola).
LIMS	Acontrol	Transmission des données de contrôle à Acontrol à partir du LIMS.

LIMS	Excel OSAV	Transmission des données de contrôle au système Excel de la Confédération à partir du LIMS.
-------------	------------	---

4.6.5 Applications sans interfaces

Tableau 29 – Applications traitant des données de contrôle sans interfaces

De	Description
LIMS	Les collaborateurs des autorités d'exécution de la législation sur les denrées alimentaires saisissent les données de contrôle supplémentaires.
Fleko	Saisie des données du contrôle des viandes et de l'examen des animaux avant l'abattage par le service cantonal compétent.
BDAA	Les collaborateurs d'Agroscope saisissent les résultats des contrôles sur les aliments pour animaux dans la base de données des aliments pour animaux.

4.7 Paquet de données « Données de laboratoire »

Les données de laboratoire ne peuvent pas être scindées en catégories plus précises.

Tableau 30 – Paquet de données « Données de laboratoire »

Champ	Description	Saisie initiale des données	Système d'origine de l'archivage des données	Création automatique
Méthode	P. ex. PCR, ELISA	Laboratoires (privés ou ACELDA)	LIMS des laboratoires (privés ou ACELDA)	non
Date de l'examen		Laboratoires (privés ou ACELDA)	LIMS des laboratoires (privés ou ACELDA)	
Date du résultat		Laboratoires (privés ou ACELDA)	LIMS des laboratoires (privés ou ACELDA)	
Résultat	Positif, négatif, non interprétable ou valeur quantitative	Laboratoires (privés ou ACELDA)	LIMS des laboratoires (privés ou ACELDA)	
Unité	Selon la liste des unités	Laboratoires (privés ou ACELDA)	LIMS des laboratoires (privés ou ACELDA)	
Laboratoire		Laboratoires (privés ou ACELDA)	LIMS des laboratoires (privés ou ACELDA)	
Expéditeur	Service vétérinaire cantonal, vétérinaire traitant, échantillonneur, etc.	Laboratoires (privés ou ACELDA)	LIMS des laboratoires (privés ou ACELDA)	
Paramètres	Substance examinée, microorganisme, antibiotique Dans le domaine des denrées alimentaires : identifiant selon la liste des paramètres ou texte libre	Laboratoires (privés ou ACELDA)	LIMS des laboratoires (privés ou ACELDA)	
Valeurs maximales		Laboratoires (privés ou ACELDA)	LIMS des laboratoires (privés ou ACELDA)	
Date du prélèvement		Demande d'examen (vétérinaire ou inspecteur des denrées alimentaires)	LIMS des laboratoires (privés ou ACELDA)	
Personne		Demande d'examen (vétérinaire ou inspecteur des denrées alimentaires)	LIMS des laboratoires (privés ou ACELDA)	

Champ	Description	Saisie initiale des données	Système d'origine de l'archivage des données	Création automatique
Matériel soumis à examen	Matrice examinée selon la liste des matrices, code marchandise, code UE ou texte libre			
Motif de l'examen	Programme d'examen, soupçon, avortement, conformité, etc.	Demande d'examen (vétérinaire ou inspecteur des denrées alimentaires)	LIMS des laboratoires (privés ou ACELDA)	
ID de l'animal	Numéro de marque auriculaire ou autre identification	Demande d'examen (vétérinaire ou inspecteur des denrées alimentaires)	LIMS des laboratoires (privés ou ACELDA)	
Exploitation	Identification de l'exploitation saisie par le laboratoire (reprise de la demande d'analyse), provenance des échantillons	Demande d'examen (vétérinaire ou inspecteur des denrées alimentaires)	LIMS des laboratoires (privés ou ACELDA)	
Lieu où l'animal a été trouvé	Pour les animaux sauvages, provenance des échantillons analysés pour le diagnostic des épizooties soumises à l'annonce obligatoire et la détection des résistances aux antibiotiques (coordonnées)	Demande d'examen (vétérinaire ou inspecteur des denrées alimentaires)	LIMS des laboratoires (privés ou ACELDA)	
Identification de l'échantillon	Identifiant de l'échantillon attribué par le laboratoire	Laboratoires (privés ou ACELDA)	LIMS des laboratoires (privés ou ACELDA)	oui
Résultats des analyses quant aux résistances		Laboratoires (privés ou ACELDA)	LIMS des laboratoires (privés ou ACELDA)	
Pays de production	Pays de production de l'échantillon selon ISO2+-	Laboratoires (privés ou ACELDA)	LIMS des laboratoires (privés ou ACELDA)	

4.7.1 Résultats des contrôles

Tableau 31 – Données de laboratoire – Résultats des contrôles

Champ	Description	Saisie initiale des données	Système d'origine de l'archivage des données	Création automatique
LIMS : conforme/non conforme			Laboratoires (privés ou ACELDA)	LIMS des laboratoires (privés ou ACELDA)

4.7.2 Traitement et transmissions des données de laboratoire

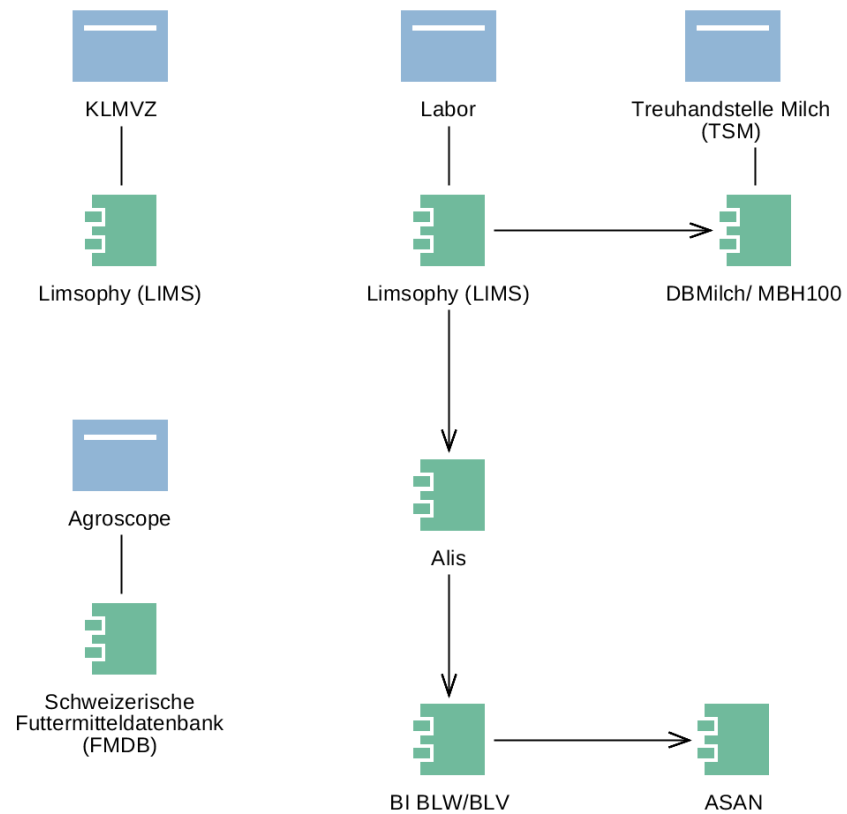


Illustration 10 – Traitement et transmissions des données de laboratoire

Transmission de données : → ; traitement de données : —

Description du traitement et des transmissions des données

Tableau 32 – Données de laboratoire – Description du traitement et des transmissions des données

Transmis- sion de don- nées depuis	vers	Description
Alis	BI OFAG/OSAV	Les données des résultats de laboratoire sont transférées dans le système BI.
BI OFAG/OSAV	Asan	Transmission des données des résultats de laboratoire à Asan à partir du système BI.
LIMS	alis	Transmission des données des résultats de laboratoire à Alis à partir du système BI.
LIMS	bdlait / MBH100	Transmission des données des résultats de laboratoire du contrôle de la qualité sur le lait à TSM
LIMS	Excel Confé- dération	Transmission des données des résultats de laboratoire du contrôle des denrées alimentaires à l'OSAV

4.7.3 Données de laboratoire traitées dans des applications sans interfaces

Tableau 33 – Applications traitant des données de laboratoire sans interfaces

De	Description
LIMS	Les collaborateurs des autorités d'exécution de la législation sur les denrées alimentaires saisissent les données sur les résultats de laboratoire.
BD Aliments pour animaux	Les collaborateurs d'Agroscope saisissent les données des résultats de laboratoire sur les aliments pour animaux.

4.8 Paquet de données « Relations »

Remarque de l'équipe de base : les relations représentent une part importante des registres connus (SIPA, BDTA, REE, etc.). En l'espèce, elles ne font pas référence aux liens entre les applications en matière de données, mais aux relations entre les unités à l'intérieur d'une même application.

Tableau 34 – Paquet de données « Relations »

Champ	Champ	Description	Saisie initiale des données	Système d'origine de l'archivage des données
Type de relation	Personne – exploitation (exploitant / détenteur d'animaux par rapport à l'exploitation/au mode d'exploitation / à l'élevage / à l'échantillonneur, etc.), exploitation – exploitation (société mère / filiale, hiérarchie d'entreprise dans le SIPA), personne – personne (hiérarchie des personnes en cas de sociétés de personnes ou par rapport à la personne responsable en cas de personnes morales) personne – animal (lien de propriété ou de responsabilité, propriétaire ou détenteur de l'animal), exploitation – animal (exploitation de séjour d'animaux individuels), personne – adresse, (mode d')exploitation – adresse	Canton	SICA	
Valable de		Canton	SICA	
Valable à		Canton	SICA	
ID de	Parent / propriétaire ou exploitant	Propriétaire ou exploitant	BDTA	
ID à	Enfant / animal	Canton	SICA VS	
		Propriétaire ou exploitant	BDTA	

4.8.1 Traitement et transmissions des données sur les « relations »

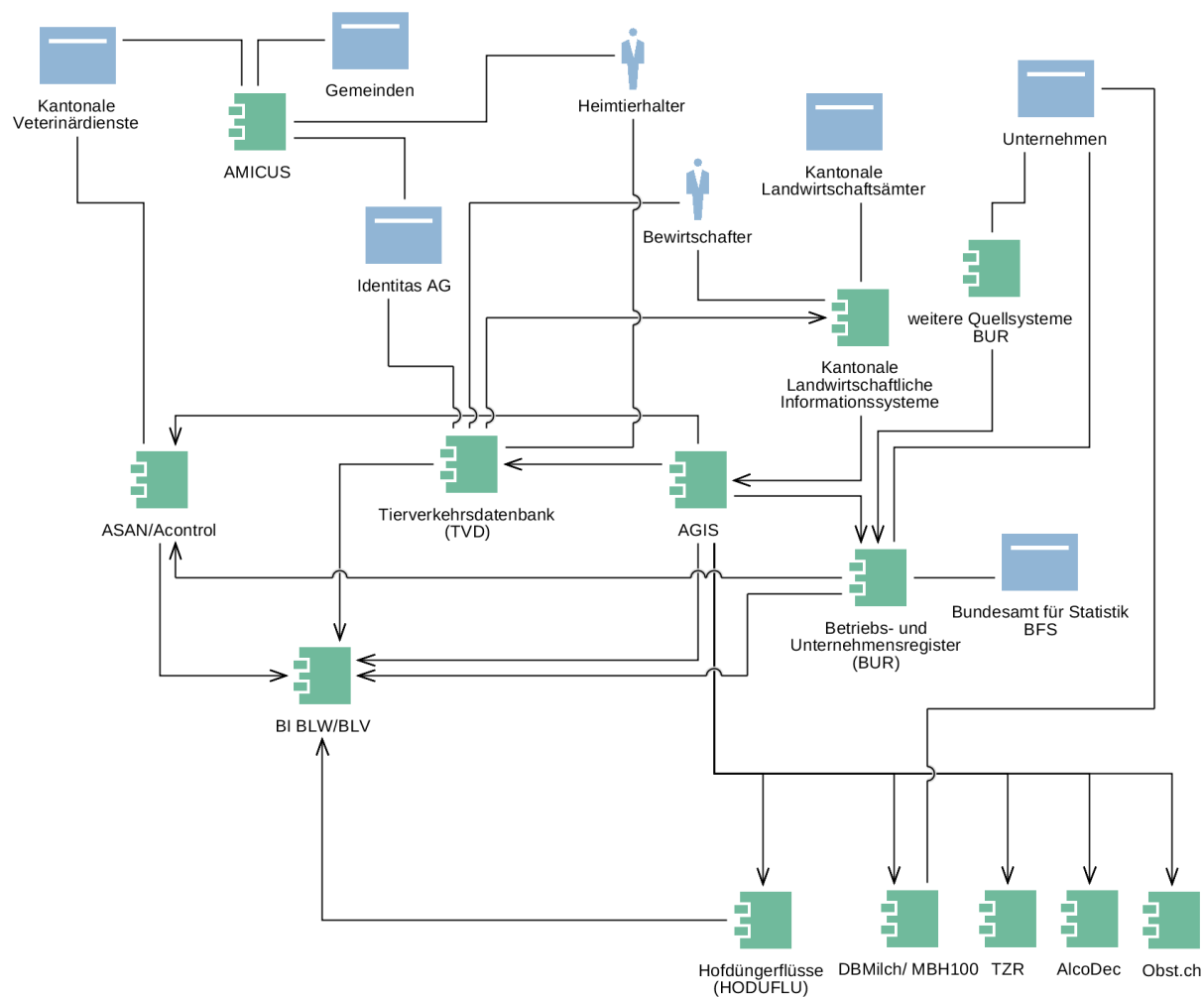


Illustration 11 – Traitement et transmissions des données sur les relations

Transmission de données : → ; traitement de données : —

Description du traitement et des transmissions des données

Tableau 35 – Relations – Description du traitement et des transmissions des données

Traitement	Situation actuelle	Description
Exploitant	BDTA	L'exploitant saisit les déplacements d'animaux et, dans ce cadre, la relation entre l'exploitation et l'animal.
OFS	REE	Les collaborateurs de l'OFS actualisent les relations des entreprises ou des exploitations.
Communes	Amicus	Les liens de propriété (propriétaires de chiens) sont actualisés par les services communaux.
Détenteur d'animaux de compagnie (propriétaire de chiens)	Amicus	Les propriétaires de chiens saisissent leurs liens de propriété dans Amicus.
Détenteur d'animaux de compagnie (propriétaire de chevaux)	BDTA	Les propriétaires de chevaux saisissent le lien de propriété dans la BDTA (personne – animal).
SCA	SICA	Les relations des exploitants (personne-exploitation, exploitation-exploitation, personne-personne) sont saisies, actualisées et transmises en permanence selon les connaissances les plus récentes dans les systèmes d'information cantonaux sur l'agriculture.
SVét	Asan	Les collaborateurs des services vétérinaires compétents saisissent les relations / liens de propriété dans Asan.
Identitas AG	BDTA	Les collaborateurs d'Identitas AG traitent les liens de responsabilité (relations de détenteur) dans la BDTA.
Identitas AG	Amicus	Les collaborateurs d'Identitas AG traitent les liens de responsabilité (relations de détenteur) dans Amicus.
Entreprise	REE, autres systèmes sources du REE	Les entreprises annoncent les données sur les exploitations au REE ou à d'autres systèmes sources du REE.

De	vers	Description
SIPA	REE	Les relations (exploitation / personne) sont récupérées à partir du SIPA par le REE.
SIPA	BDTA	Les relations (exploitation / personne) sont récupérées à partir du SIPA par la BDTA.
SIPA	Asan / Acontrol	Les relations (exploitation / personne) sont récupérées à partir du SIPA par Asan/Acontrol.
SIPA	bdlait / MBH100	Les relations (exploitation / personne) sont fournies à bdlait par le SIPA.

SIPA	TZR	Les relations (exploitation / personne) sont récupérées par l'Administration fédérale des douanes pour le calcul du remboursement des redevances douanières perçues sur les carburants (TZR) à partir du SIPA.
SIPA	AlcoDec	Les relations (exploitation / personne) sont récupérées par l'Administration fédérale des douanes pour le calcul de la quantité d'alcool exonérée d'impôt à partir du SIPA.
SIPA	Hoduflu	Les relations (exploitation / personne) sont récupérées à partir du SIPA par Hoduflu.
SIPA	Obst	Les relations (exploitation / personne) sont récupérées à partir du SIPA par obst.ch.
SIPA	BI OFAG/OSAV	Les relations (exploitation / personne) sont transférées dans le système BI.
Asan / Acontrol	BI OFAG/OSAV	Les relations données de contrôle sont transférées dans le système BI par Asan/Acontrol.
REE	Asan / Acontrol	Les relations sont récupérées à partir du REE par Asan/Acontrol.
REE	BI OFAG/OSAV	Les relations sont transférées dans le système BI.
Hoduflu	BI OFAG/OSAV	Les relations sont transférées dans le système BI.
BDTA	Asan / Acontrol	Les relations sont récupérées à partir de la BDTA par Asan/Acontrol.
BDTA	BI OFAG/OSAV	Les relations sont transférées dans le système BI.
BDTA	Entreprise	La relation exploitant/détenteur d'animaux est récupérée par l'entreprise (abattoir) à partir de la BDTA.

4.9 Autres données spécialisées

Les « Autres données spécialisées » regroupent les blocs de données qui sont gérées et actualisées dans une seule application, ou un petit nombre d'applications, et ne sont donc pas concernés par le PDR. Ces données sont énumérées à l'annexe 1.

5 Utilisation des paquets de données dans les applications (hors autres données spécialisées)

Tableau 36 – Utilisation des paquets de données dans les applications

	Données personnelles	Données sur les établissements	Données d'adresse	Données sur les structures	Données sur les animaux individuels	Données de contrôle	Données de laboratoire	Relations
Acontrol	x	x	x	x		x		x
<u>AdVer</u>	x		x					
AEV14online	x	x	x					
SIPA	x	x	x	x				x
AGR-STAT	x	x	x	x				
<u>AlcoDec</u>	x	x	x	x				x
alis							x	
ALVPH	x	x	x	x	x	x	x	x
<u>Amicus</u>	x		x					x
<u>APVS</u>								
Asan	x	x	x	x	x	x	x	x
<u>AS KeTI</u>		x	-	x				x
Astat	x	x	x	x				x
<u>IFDG</u>			x	x				x
REE	x	x	x					x
Cert-Info	x	x	x	x		x		
bdlait/MBH100	x	x	x	x			x	x
BD Engrais / <u>RPC</u>	x		x					
EFABIS (Cryoweb)	x		x					
<u>eMapis</u>	x	x	x	x				x
Mise en adjudication électronique	x	x	x					

	Données personnelles	Données sur les établissements	Données d'adresse	Données sur les structures	Données sur les animaux individuels	Données de contrôle	Données de laboratoire	Relations
<u>Fleko</u>	x	x	x			x		
BDAA	x	x	x					
GIAPP	x	x	x					
RegBL			x					
Hoduflu	x	x	x	✖				x
IAM (DEFER)	x		x					
SICA	x	x	x	x		x		x
KIC	x	x	x					
MARS III	x	x	x					
BDN-RPGAA	x	x	x	x				
Nielsen Answers								
Obst.ch	x	x	x	x				x
Pass Info	x	x	x			x		
ProVar	x	x	x					
RPC	x		x					
BDTA	x	x	x		x			x
<u>TZR</u>	x	x	x	x				x
IDE	x	x	x					x
DC-Cta (Agroscope)	x	x		x				x
DC-IAE (Agroscope)	x	x		x	x		x	x

6 Annexe

6.1 Glossaire

Tableau 37 – Glossaire

Abréviation	Signification
AC	Acontrol
SA	Société anonyme
SIPA	Système d'information sur la politique agricole Cf. chapitre 3.1.1.2
AVS	Assurance vieillesse et survivants
APVS	Plateforme d'applications Protection des consommateurs Cf. chapitre 3.1.1.2
BDCGP - VS	Base de données cantonale de gestion des partenaires, Canton du Valais
OFS	Office fédéral de la statistique
BI	Business Intelligence
OSAV	Office fédéral de la sécurité alimentaire et des affaires vétérinaires
OFAG	Office fédéral de l'agriculture
(ID) BPS	Numéro personnel unique dans le SIPA
SST	Systèmes de stabulation particulièrement respectueux des animaux
REE	Registre des entreprises et des établissements
BVD	Diarrhée virale bovine
OTEX	Orientation technico-économique des exploitations
CCCH	Collaborateurs communaux du contrôle des habitants
CCGC	Collaborateur de la compatibilité générale du Canton du Valais
CHF	Franc suisse
CSCA VS	Collaborateur SCA VS
D	Deutsch
BD	Unité de direction
BD	Base de données
E	English
RFA	Régie fédérale des alcools (désuet), intégré dans l'Administration fédérale des douanes
eDec	Système de l'Administration fédérale des douanes destiné à la déclaration des marchandises à l'importation, en transit et à l'exportation
EDID	Identificateur fédéral de porte d'entrée
EGID	Identificateur fédéral de bâtiment
ELISA	Enzyme-linked Immunosorbent Assay
e-TV	Expérimentation animale électronique Application spécialisée pour la gestion des expériences sur les animaux
UE	Union européenne
EWID	Identificateur fédéral de logement
F	Français
FAO	Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture
S	Secteur
BDAA	Base de données des aliments pour animaux
GHS	Globally Harmonized System of Classification and Labelling of Chemicals
UGB	Unité de gros bétail
RegBL	Registre fédéral des bâtiments et logements
I	Italien
IAM	Identity and Access Management
ID	Numéro d'identification
UPIC	Unité de pilotage informatique de la Confédération

Abréviation	Signification
kg	Kilogramme
KIC	Kontingente, Import, Controlling Cf. chapitre 3.1.1.2
SICA	Systèmes d'information cantonaux sur l'agriculture (Acord, Agricola, Gelan, Lawis, système du canton du Valais)
ACELDA	Autorités cantonales d'exécution de la législation sur les denrées alimentaires
LIMS	Système de gestion des informations de laboratoire
ChA	Chaîne alimentaire
SAU	Surface agricole utile
SCA	Services cantonaux de l'agriculture
PDR	Plan de données de référence
NC	Non contrôlé
PCN	Plan de contrôle national
NUTS	Nomenclature des unités territoriales statistiques
NP	Non pertinent
PER	Prestations écologiques requises
PCR	Réaction en chaîne par polymérase
Case postale	Numéro postal d'acheminement
PPr	Production primaire
R	Romanche
SAP agri VS	Système cantonal SAP agri du Canton du Valais
MBS	Marge brute standard
PS	Production standard
MédVét	Médicament vétérinaire
SPA	Sous-produits animaux
BDTA	Banque de données sur le trafic des animaux
TZR	Remboursement des redevances douanières perçues sur les carburants
UELN	Numéro de vie équine universel
IDE	Numéro d'identification des entreprises
UPOV	Union internationale pour la protection des obtentions végétales
SVét	Services vétérinaires cantonaux

En complément : glossaire du PCN

https://www.blv.admin.ch/dam/blv/fr/dokumente/das-blv/organisation/blk/nkp/lebensmittelkette-glossar-abkuerzungen.pdf.download.pdf/NKP_2015_Glossar_French.pdf

7 Annexe I – Liste des applications traitant des données spécialisées complémentaires

Cette annexe fournit quelques précisions supplémentaires sur les différentes applications et s'efforce de procurer un aperçu global des informations enregistrées dans ces applications (données spécialisées) en décrivant le contenu d'une sélection de champs.

7.1 AEV14online / Mise en adjudication électronique / KIC

Ces trois applications sont extrêmement proches dans leurs domaines de spécialité et leurs données sont donc regroupées ci-après pour chacune d'entre elles :

Tableau 38 – AEV14online / Mise en adjudication électronique / KIC

Champ	Description
AEV14 online	
N° LGI	Numéro de licence générale d'importation, extrait de KIC, ce numéro est toujours unique et contient l'identification claire du titulaire de la licence, complétée par une information sur les produits dont l'importation est autorisée.
PCT	Parts de contingents tarifaires et leur utilisation.
Entente	Cession de PCT à d'autres importateurs.
Mise en adjudication électronique	
N° LGI	Numéro de licence générale d'importation, transfert à partir de KIC.
Offre	Offre émise pour l'adjudication.
KIC	
N° LGI	Numéro de licence générale d'importation, saisie dans KIC.
LGI – Catégorie	Liste des catégories (importateur, industrie, exceptions)
LGI – Régime	Liste des régimes, 25 régimes avec leurs conditions d'importation respectives, subdivisés en domaines de produits (p. ex. viande et viande kasher), avec une subdivision supplémentaire en produits (p. ex. viande bovine ou chevaline).
Données de facturation	Redevances et prestations, type de redevances du régime, délais de paiement.
Titres	Données sur les contingents
Données douanières	Listes de base, quantités d'importation

7.2 SIPA

7.2.1 Paiements directs (PD) et contributions pour cultures particulières

Tableau 39 – SIPA – Paiements directs et contributions pour cultures particulières

Champ	Description
Contributions au paysage cultivé	Incluent la contribution au maintien d'un paysage ouvert, pour surfaces en pente, pour surfaces en forte pente, pour surfaces viticoles en pente, de mise à l'alpage et d'estivage
Contributions à la sécurité de l'approvisionnement	Incluent la contribution de base, pour la production dans des conditions difficiles et pour les terres ouvertes et les cultures pérennes
Contributions à la biodiversité	Incluent la contribution pour la qualité de la biodiversité et pour la mise en réseau.
Contribution à la qualité du paysage	
Contributions au système de production	Incluent la contribution pour l'agriculture biologique, pour la culture extensive de céréales, de tournesols, de pois protéagineux, de fèves, de lupins et de colza et pour la production de lait et de viande

	basée sur les herbages, ainsi que les contributions au bien-être des animaux
Contributions à l'utilisation efficiente des ressources	Incluent la contribution pour des techniques d'épandage diminuant les émissions, pour des techniques culturales préservant le sol, pour l'utilisation de techniques d'application précise, pour l'installation sur les pulvérisateurs d'un système de nettoyage disposant d'un circuit d'eau de rinçage séparé, en vue du nettoyage des appareils destinés à l'épandage de produits phytosanitaires, pour une alimentation bi-phase des porcs appauvrie en matière azotée et pour la réduction des produits phytosanitaires dans l'arboriculture fruitière, dans la viticulture et dans la culture des betteraves sucrières.
Contribution de transition	Contribution spécifique à chaque exploitation correspondant au crédit résiduel des paiements directs.
Contributions pour cultures particulières	Une contribution est versée pour les cultures suivantes : colza, tournesol, courges à huile, lin oléagineux, pavot et carthame des teinturiers ; plants de pommes de terre et semences de maïs, de graminées fourragères et de légumineuses fourragères ; soja ; féveroles, pois protéagineux et lupins destinés à l'affouragement ; et betteraves sucrières destinées à la fabrication de sucre.
Données d'inscription PD	Inscription pour les types de paiements directs (programmes volontaires), les PER et l'organe de contrôle des PER.

Le contenu du tableau ci-après n'est pas inclus dans la base de données du SIPA, excepté le total des unités de main-d'œuvre standard (UMOS_TOT). Ces valeurs sont calculées ou transmises avec d'autres données obtenues à partir de sources extérieures, p. ex. au DC-Cta (Agroscope), en fonction des besoins.

Tableau 40 – SIPA – Autres informations technico-économiques

Champ	Description
FATMIN	Indication des valeurs de seuil minimales pour le dépouillement centralisé (oui = 1, non = 0, calcul en cas de besoin)
Typologie FAT	Classement des exploitations agricoles selon la méthode d'Agroscope (FAT), calcul en cas de besoin
Unité de main-d'œuvre standard (UMOS_TOT)	Unité de main-d'œuvre standard (UMOS_TOT) selon les valeurs normalisées établies dans l'annexe à l'OTerm, uniquement pour les exploitations éligibles aux PD
Marge brute standard (MBS)	Marge brute standard (MBS), calculée par l'OFS
Production standard (PS)	Production standard (PS), calculée par l'OFS à partir des données de base nécessaires à cette fin

7.3 Plateforme d'applications Protection des consommateurs (APVS)

L'APVS est utilisée pour la saisie, le traitement et la recherche de paramètres, de matrices, de limites et d'attributs y afférents dont l'OSAV a besoin.

Spécifications⁸

Tableau 41 – Plateforme d'applications Protection des consommateurs

Champ	Description
-------	-------------

⁸ <https://www.blv.admin.ch/dam/blv/fr/dokumente/extranet/dokumentation-vollzug/lm-vollzug/edv-hilfsmittel/spezifikation-matrix-parameter-1-x.pdf.download.pdf/1.pdf>

Paramètres	Entité partielle devant être réglementée d'une matrice (réelle ou fictive) pour laquelle une valeur d'une dimension analytique peut être fixée. P. ex. substance chimique, germe microbiologique ou PH.
Matrices	Entité pour laquelle des exigences peuvent être fixées. P. ex. denrées alimentaires, cosmétiques ou emballages.
Limites	Valeur d'une dimension analytique d'un paramètre appartenant à une matrice.

7.4 Apinella

Apinella est un programme de détection précoce du petit coléoptère de la ruche. Il fonctionne en ce que toutes les deux semaines, les apiculteurs sentinelles annoncent les contrôles réalisés sur la présence de ce coléoptère dans leurs abeilles, y compris leurs résultats, au moyen d'une application sur smartphone ou sur Internet.

Tableau 42 – Apinella

Champ	Description
ID Rucher	Identifiant unique, qui correspond au numéro KT_ID_B ordinaire ou est complété par l'ID traditionnel du rucher dans un champ complémentaire.
Apiculteur sentinelle	Apiculteur qui est formé aux contrôles, à l'identification des coléoptères suspects et aux mesures requises en présence du petit coléoptère de la ruche.
Date	Date du contrôle
Coordonnées	Coordonnées du rucher
Colonies contrôlées	Nombre de colonies contrôlées
Coléoptères suspects	Indication de l'observation éventuelle de coléoptères suspects lors du contrôle
Nombre de coléoptères suspects	Nombre de coléoptères suspects (champ subordonné à « Coléoptères suspects »)

7.5 Equinella

Equinella a pour objectifs la surveillance et la détection précoce des maladies équine grâce à l'annonce régulière des cas de maladie et des symptômes⁹.

Seules les maladies qui **ne sont pas soumises à déclaration obligatoire** en vertu de l'ordonnance sur les épizooties (OFE) sont saisies via Equinella. Les épizooties soumises à déclaration obligatoire en vertu de l'OFE doivent toujours être annoncées officiellement au vétérinaire cantonal.

Tableau 43 – Equinella

Champ	Description
Date du constat	
Case postale	Case postale de l'exploitation (une plus grande précision n'est pas exigée délibérément car les données sont diffusées publiquement)
Canton	Canton de l'exploitation
Annonce	Description du constat
Diagnose	Diagnose si disponible
Informations supplémentaires	P. ex. confirmation par un laboratoire ou autres commentaires

⁹ https://www.equinella.ch/fileadmin/user_upload/redaktion/Meldungsliste_F.pdf?v=1390463180

7.6 bdlait/MBH100

Les applications bdlait et MBH100 sont gérées par l'entreprise TSM Fiduciaire Sàrl (TSM) en vertu d'un mandat de prestations qui lui a été confié par l'OFAG. Étroitement liées dans leurs objets, elles contiennent pour l'essentiel les données spécialisées suivantes :

Tableau 44 – bdlait/MBH100

Champ	Description
bdlait	
Livraisons	Quantités par mois et par producteur et acheteur de lait. Le premier acheteur du lait annonce les quantités par producteur à/dans bdlait.
Données sur la qualité du lait	Contrôles officiels : nombre de cellules, nombre de germes et inhibiteurs. Contrôles privés : température de congélation, matières grasses, protéines, urée et acides gras libres. Transmission des données de Miprodat (Swisslab) à bdlait.
MBH100	
Transformation	Matières premières utilisées et produits laitiers fabriqués selon la liste des produits sur la base des annonces des transformateurs de lait (y compris fromageries d'alpage) et des distributeurs directs. Ces données servent de fondement aux statistiques dans le secteur laitier et au versement des suppléments pour le lait.

7.7 Hoduflu

7.7.1 Flux d'engrais de ferme

Dans l'application Hoduflu, qui relève de la cyberadministration, les exploitants saisissent eux-mêmes leurs échanges d'engrais de ferme entre exploitations agricoles ou entre exploitations agricoles et installations de compostage ou de méthanisation. Une sorte de double comptabilité est ainsi mise en œuvre, chaque cession (sortie) étant une reprise (entrée) pour une autre exploitation. Le système aboutit donc à un autocontrôle en ce que les cessions ne sont valables dans le bilan du cédant que lorsque le repreneur a saisi une confirmation.

Tableau 45 – Flux d'engrais de ferme

Champ	Description
Données sur les établissements	Exploitations du cédant et du repreneur, données extraites du SIPA avec historisation, en combinaison avec les données sur les contrats et les transferts
Personnes	Exploitants selon le SIPA, données extraites du SIPA avec historisation, en combinaison avec les données sur les contrats et les transferts
Produits	Catégorie d'engrais, catégorie d'animaux, teneur en substances nutritives
Transfert d'engrais de ferme, bon de livraison	Quantité
Informations spécifiques	Autres indications sur le produit transféré, p. ex. description, « type d'engrais », substance organique, teneur en matière sèche
Contrat	Volontaire
Zone	Zone d'appartenance des exploitations du cédant et du repreneur.

7.8 eMapis

7.8.1 Informations sur les aides financières de l'OFAG

Le système eMapis sert à la gestion et au traitement des demandes d'aides financières (subventions fédérales et prêts sans intérêts).

Avec cette application :

- l'exécution des opérations est commandée par un procédé électronique au moyen de tâches ;
- les données et les documents ne sont saisis qu'une seule fois et peuvent être utilisés par tous les services concernés ;
- les dossiers et les documents sont classés correctement dans les archives courantes électroniques de l'OFAG ;
- les informations géographiques disponibles au format numérique (données SIG) peuvent être représentées directement dans l'application eMapis.

Enfin, il est possible d'obtenir et de consulter des analyses de façon simple et flexible.

Tableau 46 – Base de données sur les aides financières de l'OFAG

Champ	Description
Fonds pour les contributions à l'amélioration des structures	Engagements et paiements des contributions à l'amélioration des structures dans les domaines du bâtiment, du génie civil et des projets de développement régional (PDR)
Fonds pour les crédits d'investissement	Crédits d'investissement approuvés des mesures d'amélioration des structures, au niveau des exploitations individuelles et communautaire, dans les domaines du bâtiment, du génie civil et des PDR
Fonds pour les prêts d'aide aux exploitations	Prêts d'aide aux exploitations approuvés dans le cadre des mesures d'accompagnement social
Fonds pour les projets innovants	Paiements en faveur d'initiatives de projets et de projets QuNav

7.9 Base de données des engrais / Registre des produits chimiques (RPC)

7.9.1 Informations sur les engrais

La base de données des engrais (solution Access) est uniquement utilisée au sein de l'OFAG et doit être migrée dans le RPC (Confédération) en 2019. Elle contient les informations ci-après sur les engrais autorisés. Il est statué par décision sur les demandes de mise en circulation d'engrais.

Tableau 47 – Base de données des engrais

Champ	Description
Informations sur l'entreprise	Adresse de l'entreprise, activité et coordonnées
Décision	Utilisation de la base de données pour l'établissement de l'homologation d'un engrais.
Production et distribution	Dénomination commerciale, producteur, entreprises de distribution
Catégorie et type	
Nutriments	Nutriments effectifs et leurs teneurs respectives
Additifs	Teneur en matières premières et compléments jusqu'à 100 %

Évolution	Historique
-----------	------------

7.10 Nielsen Answers et MARS II / III

7.10.1 Quantités et prix

Dans le cadre de son observation du marché, l'OFAG recueille des données auprès de la société Nielsen sur un panier de marchandises répondant à la définition de l'OFAG et de la société Agrarmarktinformation Suisse. Les ensembles de données sélectionnés à partir de l'application Nielsen Answers doivent également être intégrés dans MARS III dans le cadre du passage de MARS II à MARS III. Avec MARS III, les données pourront être utilisées dans le système BI Astat de l'OFAG. Alors que pour l'essentiel, seules des données de marché concernant les fruits et les légumes étaient saisies et utilisées dans MARS II, les autres données de marché, concernant le lait, la viande, les œufs, les céréales et les graines oléagineuses, seront également saisies et pourront être consultées dans MARS III.

Tableau 48 – Nielsen Answers et MARS II / III – Quantités et prix

Champ	Description
Nielsen Answers – Données sur les établissements	Informations sur les acteurs, les produits, les quantités, le chiffre d'affaires et les prix
Nielsen Answers – Données sur les structures	Informations sur les parts de marché des acteurs du marché du commerce au détail sur la base de données sur les ménages, de la région linguistique, de la zone urbaine/rurale, de la taille et des revenus des ménages, des quantités achetées et des prix
MARS – Données sur les établissements	Adresse des entreprises avec traitement à l'intérieur d'un groupe spécialisé de l'OFAG
MARS – Coordonnées	Langue, e-mail, téléphone
MARS – Prix	Prix pour les producteurs, les grossistes et les consommateurs sur la base d'informations des entreprises et d'enquêtes propres de l'OFAG
MARS – Quantités	Informations des entreprises sur les quantités mises sur le marché
MARS – Chiffre d'affaires	Informations des entreprises sur leur chiffre d'affaires

7.11 Banque de données sur les fruits

7.11.1 Informations sur les surfaces de culture fruitière

Obst.ch est une application en ligne soumise à une connexion codée, qui permet aux services intéressés d'accéder directement aux cultures fruitières enregistrées. La consultation des données est réglementée par différents droits d'accès et rôles d'utilisateurs. Les cantons (stations d'arboriculture) peuvent gérer et saisir sur ce site toutes les cultures fruitières d'au moins 20 ares et suivre annuellement l'évolution des stocks de fruits. Ces statistiques servent de base au calcul de l'estimation des récoltes pour les cultures de pommes et de poires selon la méthode Bavendorf et elles sont utilisées pour l'analyse de questions relevant de l'économie fruitière. Depuis 2014, les exploitations qui produisent exclusivement du raisin de table sont également enregistrées, et ce dès une superficie de vigne correspondante de plus de 400 m² (ordonnance sur le vin, RS 916.140, art. 3 al. 2 et 3). Depuis 2018, les récoltes ne sont plus estimées au moyen d'obst.ch, mais la branche procède elle-même à cette estimation.

Tableau 49 – Base de données des fruits

Champ	Description
Types de fruits	Code de type
Variétés de fruits	Code de variété
Classement des variétés	Dénomination typique
Lieux de cueillette	Dénomination avec nom et adresse
Parcelles	Localisation, surface, écarts, nombre d'arbres, protection contre les intempéries

7.12 Base suisse de données des aliments pour animaux

7.12.1 Informations sur les aliments pour animaux

L'importation, la production, la transformation, la mise en circulation et l'utilisation d'aliments pour animaux de rente et de compagnie sont régies par voie d'ordonnances. La compétence à ce sujet appartient à l'OFAG. L'établissement responsable de l'étiquetage des aliments pour animaux doit fournir à l'OFAG sur demande toutes les informations sur la composition et les propriétés mises en avant d'un produit mis en circulation par cet établissement. Les entreprises du secteur de l'alimentation animale doivent être enregistrées, voire agréées. L'OFAG tient un registre de ces entreprises.

L'OFAG statue en la matière par décision. C'est Agroscope qui gère le catalogue ou la base de données des aliments pour animaux.

Tableau 50 – Base de données de aliments pour animaux – Informations sur les aliments pour animaux issues de l'évaluation des fourrages grossiers

Champ	Description
Analyses des nutriments et valeurs nutritives issues de l'enquête sur les fourrages grossiers	Préparation annuelle des données et géocodage des données sur les fourrages grossiers fournies par les laboratoires d'analyse des aliments pour animaux
Analyses des nutriments et valeurs nutritives issues des travaux de recherche d'Agroscope	Extraction permanente de données à partir du système de laboratoire et de rapports d'essais
Analyses des nutriments et valeurs nutritives issues du contrôle à l'entrée des moulins fourragers	Préparation annuelle des données sur les matières brutes fournies par les moulins fourragers sur la base de leur contrôle à l'entrée
Description des aliments pour animaux	Le catalogue des aliments pour animaux contient une description de chaque aliment, avec des indications sur l'origine, les composants particuliers et les limites d'utilisation

7.12.2 Établissements enregistrés

Outre le nom de l'entreprise et les données d'adresse spécifiques/plus précises, les informations complémentaires suivantes sont enregistrées :

Tableau 51 – Base de données des aliments pour animaux – Établissements enregistrés

Champ	Description
Numéro CH	Numéro de l'entreprise enregistrée contenant le préfixe CH
Décision	Homologation d'un aliment pour animaux
Spécification de l'homologation	P. ex. production d'additifs, prémélanges, aliments composés, mise en circulation...

7.12.3 Base de données des aliments pour animaux

La banque de données suisse en ligne des aliments pour animaux¹⁰ contient des informations sur plus de 600 aliments simples et fourrages disponibles en Suisse pour toutes les espèces animales. Elle met en commun les données actualisées et étoffées des livres verts « Apports alimentaires recommandés pour les ruminants » (chapitre sur les fourrages, éditions de 1999 et 2006) et « Apports alimentaires recommandés pour les porcs » (chapitre sur les aliments simples, édition de 2004), qui représentent le fruit d'activités de recherche d'Agroscope et d'écoles supérieures. Deux autres espèces d'animaux, à savoir les chevaux et les volailles, sont également incluses. À chaque fois que possible, la priorité a été accordée aux données d'origine suisse.

Tableau 52 – Base de données des aliments pour animaux

Champ	Description
Aliment	Désignation des aliments pour animaux
Teneurs	Cendres brutes, protéines brutes, amidon, sucre, etc.

7.13 Base de données nationale des ressources phytogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture

7.13.1 Ressources phytogénétiques

La base de données comprend des informations sur les ressources phytogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture qui sont conservées en Suisse. Toutes les ressources phytogénétiques figurant dans la banque nationale de gènes RPGAA y sont répertoriées. Les particuliers peuvent également l'alimenter.

Tableau 53 – Ressources phytogénétiques

Champ	Description
INSTCODE	Code d'institut ; institut ayant un code national spécifique auprès de la FAO, enregistré pour les ressources phytogénétiques
Groupe de culture	
Espèces	
Variétés	Une accession comprend les données détaillées suivantes : Nom de la variété, synonymes, numéro de la variété, espèces / type / famille, type de culture, informations génétiques, pays d'origine, informations sur le lieu de collecte, vérification true-to-type, statut de conservation, motif de conservation, données historiques sur la variété, descriptif et données d'évaluation
Accession	Accession = matériel végétal conservé en tant que modèle, variété ou population dans une collection Une accession comprend les données détaillées suivantes : lieu de découverte, institut de collecte, numéro d'accession, nom de l'accession, numéro de collecte, date de la collecte, informations génétiques, pays d'origine, données sur le lieu de collecte, données sur l'état de santé, validation de l'accession, descriptif et données d'évaluation et lieu de conservation.

¹⁰ www.feedbase.ch

7.14 Index des PPh

7.14.1 Produits phytosanitaires (PPh)

L'application GIAPPI III sert à la mise en œuvre de l'ordonnance sur les produits phytosanitaires. Elle comprend la gestion des homologations de produits phytosanitaires (base de données de tous les produits phytosanitaires qui sont homologués en Suisse, ne sont plus homologués ou se trouvent au stade de la procédure d'autorisation), y compris la délivrance de différents documents, le contrôle des délais avec les services d'évaluation et la publication des produits homologués dans l'index des produits phytosanitaires sur la page d'accueil de l'OFAG. Les demandes d'homologation ou de réévaluation d'un produit phytosanitaire sont ouvertes aux demandeurs par décision. Tous les PPh homologués sont inscrits dans l'index de l'OFAG.

7.14.2 Base de données des produits phytosanitaires

La base de données sert à la gestion des activités des services impliqués au cours de la procédure d'autorisation.

Tableau 54 – Base de données des produits phytosanitaires

Champ	Description
Coordonnées de la personne de contact	Complément d'adresse avec unité organisationnelle ou interlocuteur à contacter
Décision	Homologation d'un produit phytosanitaire
Cultures	Cultures utilisées dans les autorisations du produit phytosanitaire (p. ex. céréales, blé, fraises, culture des baies en général)
Organismes nuisibles	Organismes nuisibles utilisés dans les autorisations du produit phytosanitaire (p. ex. oïdium, anthonome du framboisier)
Substances actives	Substances actives demandées, approuvées ou retirées du produit phytosanitaire et additifs
Charge	Charges utilisées dans les autorisations du produit phytosanitaire (p. ex. « Maximum 2 traitements par culture »)
Ingrédients	Substances actives contenues dans les produits (référence aux données fixes « Substances actives »), y compris champs suivants : teneur en substances actives en pourcentage, teneur en substances actives en grammes/litre, degré de pureté de la substance active, absorption cutanée (AC), valeur non diluée (%), AC du produit dilué (%), commentaires sur l'AC, texte complémentaire D, F, I, E, statut, lien avec la substance active, producteur des substances actives (= adresse), produit
Indications de danger EK2005 et SGH	Données fixes. Utilisation dans l'ancienne version du classement du produit.
Phrase PPh	
Phrase H, phrase P	Données fixes. Utilisation dans la nouvelle version (SGH) du classement du produit.
Mentions d'avertissement	Classification(s) correspondant au produit. Lien avec le produit et les données fixes y afférentes (phrases H/P, mentions d'avertissement, indications de danger, phrases PPh)
Classification	
Instructions d'utilisation	Données fixes (p. ex. indication du moment précis auquel un produit peut être utilisé, « Avant la floraison », etc.)
Code de formulation	Données fixes (code de formulation des produits, indique p. ex. si un produit est une poudre, un granulé, une solution aqueuse, etc.)
Type de demande	Données fixes (type de demande de produit phytosanitaire)
Mode de culture	Données fixes (serre, plein champ...)
Unité de mesure	Données fixes (pour la définition de la quantité approuvée du produit, p. ex. l/ha ou kg/ha)
Type de produits	Données fixes (p. ex. préparation pour spores fongiques, poudreuse pour semences, etc.)
Dénomination spécifique	Données fixes (p. ex. fongicide, insecticide)
Famille de la substance active	Données fixes (p. ex. amide, néonicotinoïde)
Type de substance active	Données fixes (p. ex. « produit chimique », « micro-organisme »)
Rapports d'étude	Rapports d'étude relatifs à un produit ou une substance active avec certaines indications descriptives (sans la teneur des études !)

Champ	Description
Importation parallèle	Produits d'importation parallèle (IP) homologués / proposés / n'étant plus homologués pour l'importation libre correspondant à un produit de référence suisse
Permission de vente	Permission de vente (PV) correspondant à un produit de référence suisse. Champs : numéro PV, dénomination commerciale PV, numéro W, fin du délai de mise en vente, fin du délai d'utilisation des stocks, date de la demande PV, commentaire, valable de, valable jusqu'à, retiré le, motif de fixation des délais. Lien vers l'adresse, le produit et la demande.
Demande	Demandes introduites pour un produit (pendantes / approuvées / refusées). Champs : type de demande (liste déroulante), source interne oui / non / non défini, date de réception, dossier complet oui / non / non défini, réunions de tolérance commerciale, fiche de données de sécurité soumise oui / non / non défini, retrait de la demande oui / non, commentaire sur le retrait de la demande, statut. Lien vers les adresses, les indications, le PV, l'IP, les classifications, les rapports d'étude et le produit.
Indication	Applications saisies pour un produit (en cours, refusé, approuvé, remplacé). Champs : dosage de, dosage jusqu'à (en %), quantité d'application de, quantité d'application jusqu'à, unité de mesure (liste déroulante), délai d'attente, unité de temps (liste déroulante).
Autorisation	Autorisations actuelles et remplacées correspondant à un produit
Produit	Tous les produits saisis dans la base de données (= produits phytosanitaires), c.-à-d. produits approuvés au moment considéré, demandés, refusés, retirés ou n'ayant jamais été approuvés.

7.14.3 Index des produits phytosanitaires

L'index des produits phytosanitaires¹¹ est accessible publiquement et contient les informations suivantes :

Tableau 55 – Index des produits phytosanitaires

Champ	Description
Dénomination commerciale	
Titulaire de l'autorisation	
Numéro fédéral d'homologation	
Numéro d'homologation à l'étranger	.
Substances actives	
Teneur	
Code de formulation	
Domaine d'application	
Utilisation contre	
Dosage	
Charges	

¹¹ <https://www.psm.admin.ch/fr/produkte>

7.14.4 Quantités d'application des PPh

Tableau 56 – Quantités d'application des produits phytosanitaires

Champ	Description
Quantités vendues par PPh	

7.15 Registre des titres de protection de variétés et catalogue des variétés

7.15.1 Application ProVar

ProVar sert à la gestion de la protection des variétés et des domaines du catalogue des variétés.

Tableau 57 – Application Provar

Champ	Description
Type de document	P. ex. formulaires complétés reçus, questionnaires techniques, correspondance avec le demandeur
Dénomination lors de l'annonce	Code de référence de la variété dans le processus d'obtention
Dénomination variétale	Dénomination officielle d'une variété après son homologation / l'octroi du titre de protection
Nom commercial	Dénomination d'une variété dans le commerce
Nom de la marque	Dénomination de marque d'une variété (p. ex. marque de pomme Pink Lady)
Espèce	Espèce ou genre sous lequel les variétés sont tenues
Numéro de la demande de protection de la variété	Numéro de dossier
Numéro de registre	Numéro dans le registre des titres de protection des variétés
Spécification botanique	Spécification codée sur la classification de la variété sous l'espèce / le genre (p. ex. forme hivernale / estivale, maturité précoce / moyenne / tardive)
Code de l'espèce UE	Code chiffré complet pour l'espèce / identification du genre dans le catalogue des variétés de l'Union européenne
Durée de la protection	Durée maximale de la protection accordée à la variété
Nom botanique	P. ex. Secale cereale
Nom français	P. ex. seigle, également en allemand, en italien et en anglais
Code UPOV	Code international d'une espèce / d'un genre dans le système de l'UPOV
Données de facturation	Destinataire, date, statut, représentant, données administratives pour la facturation
Traitement des données personnelles	P. ex. obtenteur initial, obtenteur de conservation, demandeur, titulaire de la variété, représentant de la variété

7.15.2 Registre suisse des titres de protection de variétés

Le registre suisse des titres de protection de variétés¹² contient les informations suivantes :

¹² <https://www.blw.admin.ch/blw/fr/home/nachhaltige-produktion/pflanzliche-produktion/sortenschutz/register.html>

Tableau 58 – Registre suisse des variétés

Champ	Description
Dénomination variétale	
Nom commercial	
Titulaire de la variété	
Espèce et spécification	
Représentant de la variété	
Obtenteur initial	
Date d'octroi de la protection	
Date de fin de la protection	

7.16 Dépouillements centralisés (DC-IAE / DC-Cta)

Il existe deux dépouillements centralisés, respectivement, pour les indicateurs agro-environnementaux (DC-IAE) et les données comptables (DC-Cta). Agroscope est le service central et fait appel à différents autres services pour chacun. Les données spécialisées utilisées peuvent être résumées comme suit :

Tableau 59 – Dépouillements centralisés (DC-IAE / DC-Cta)

Champ	Description
DC-IAE	
Données sur les structures/surfaces	Exemples de contenus : altitude des parcelles, échantillons de sol, rotations culturales, modes de culture, variétés, rendements, calendrier détaillé des champs avec produits utilisés et quantités
Stock d'engrais de ferme	Informations sur le stockage d'engrais de ferme, volume, année de production, entrées et sorties
Journal des traitements	Substances administrées, quantités, délais d'attente
Apports d'aliments pour animaux	Produits, quantité (aliments concentrés), teneurs (aliments pour porcs)
Quantités produites et vendues	Produits laitiers, œufs
Données sur les animaux	Journal des prés, informations sur les animaux individuels et sur les groupes d'animaux, avec données sur le trafic, dates de naissance, poids, etc.
Consommation d'électricité et de moyens auxiliaires	Consommation d'électricité, d'eau, de sources énergétiques, d'engrais, de semences, de fourrage grossier, etc.
Échantillons Situation des revenus et Gestion de l'exploitation du DC-Cta	
Échantillons Situation des revenus et Gestion de l'exploitation :	
Éléments économiques	Déjà inclus dans le paquet de données « Données sur les établissements »
Personnel	P. ex. informations sur la rémunération des travailleurs, sur les membres du ménage ou sur les associés de communautés d'exploitation

Champ	Description
Rapports de propriété	Informations sur la transmission des exploitations ou les baux à ferme conclus
Cheptels	Recensement propre des principales catégories d'animaux, au moyen d'un formulaire propre, à des fins de contrôle
<i>Échantillon Gestion de l'exploitation :</i>	
Cultures et données sur les structures	Surfaces (inclus dans le paquet « Données sur les structures »), rendements
Données sur les animaux	Informations sur les groupes d'animaux, avec données sur le trafic, poids, etc.
Quantités produites et vendues	Lait, œufs

7.17 e-expérimentation animale (e-TV)

7.17.1 Données sur les expérimentations animales

Tableau 60 – e-TV – Données sur les expérimentations animales

Champ	Description
Données fixes sur les personnes, les instituts, les laboratoires et les animaleries	Données indispensables pour accéder au système ou pour identifier les personnes, les instituts, les laboratoires et les animaleries
Données collectées dans le cadre de l'exécution	Demandes, autorisations, décisions, rapports, annonces et éventuelles questions posées et réponses données dans le cadre des procédures d'autorisation et de surveillance des expériences sur des animaux et des animaleries, décisions relatives à l'admissibilité de lignées et de souches présentant un phénotype invalidant, documents relatifs à la surveillance, attestations de formation de base, de formation qualifiante et de formation continue et renvois à d'autres décisions cantonales émises dans le domaine de l'expérimentation animale et des animaleries
Données système	Données servant à la gestion et à l'adaptation du système informatique aux besoins des autorités d'exécution : listes de références, profils, matériel d'information, phrases types, textes explicatifs et données semblables
Données historisées	Données qui permettent de suivre les modifications apportées à une demande, à une autorisation, à une décision, à un rapport ou à une notification ou au rôle d'une personne

7.18 Asan

7.18.1 Contrôles divers

Tableau 61 – Asan – Contrôles divers

Champ	Description
Données de base	
Date	
Point de contrôle	Service vétérinaire cantonal
Type de vérification	Contrôle administratif, autres clarifications / échantillons
Personne responsable	
Mandat à	Vétérinaire officiel, laboratoire, etc.
Exploitation	Unité contrôlée
Éléments vérifiés	Champ textuel
Résultats des contrôles	
Résultats (conformité)	Oui, non, en cours ou non pertinent
Résultats	Champ textuel
Vétérinaire concerné	Genre et nombre des animaux concernés

7.18.2 Autorisations

Tableau 62 – Asan – Autorisations

Champ	Description
Identification des personnes	
Identification de l'établissement	
Date d'autorisation	Date à laquelle l'autorisation a été accordée
Valable de	Date de début
Valable à	Date de fin
Type d'autorisation	P. ex. abattoir, établissement exportateur, éducateur canin...
Autres données spécialisées	Informations complémentaires sur l'autorisation, p. ex. charges, obligations, etc.

7.19 IS ABV

Système planifié ! La liste des données peut encore être modifiée.

7.19.1 Utilisation de médicaments vétérinaires

Tableau 63 – Utilisation de médicaments vétérinaires

Champ	Description
Date de la première et de la dernière application	
Animal	
Indication	
Médicament vétérinaire	
Quantité délivrée	
Délais d'attente	
Date de libération des denrées alimentaires issues de l'animal de rente	
Nom du vétérinaire	Nom du vétérinaire traitant
Date d'entrée à titre de stocks	
Quantité exprimée en unités de confection	
Fournisseurs	

7.20 Fleko (nouveau)

Système planifié ! La liste des données peut encore être modifiée. Intégration prévue dans l'OSIVét.

7.20.1 Données sur le contrôle des viandes

Tableau 64 – Données sur le contrôle des viandes

Champ	Description
Canton	
Date d'abattage	
Année	Période durant laquelle les abattages ont eu lieu
Abattoir	Informations sur l'établissement de l'abattoir (cf. données sur les établissements)
Contrôleur des viandes	Nom et adresse du contrôleur des viandes
Type d'abattage	Abattage normal, abattage d'urgence...
Conformité	Pour chaque genre d'animal, nombre de carcasses jugées comestibles et non comestibles, nombre d'animaux soumis à un examen de recherche des trichinelles et nombre d'animaux positifs (ours, équidés, porcs domestiques, sangliers, ragondins)
Numéro BDTA de l'exploitation de provenance de l'animal	
Genre d'animal	
ID-animal	Numéro de marque auriculaire de l'animal (pour les bovins)
Motif de l'analyse	Motif de la distorsion